

J. YAUBRON

Les filles de Saint-Paul au bain



**Les filles de Saint-Paul
au bain**

qu'elle avait soignés et pour lesquels elle était morte. Les transportés voulurent lui élever un monument. Sœur Symphorose a été la première victime de l'œuvre de la transportation. Elle ne sera pas la dernière.

* * *

Vers la fin de l'année 1852, la frégate l'*Erigone* mouillait devant les îles du Salut avec un chargement nouveau de trois cent quatre-vingt-dix-neuf transportés, savoir : cent soixante et un forçats, quatre-vingt-quatorze repris de justice, cent quarante-quatre condamnés, ce qui portait le nombre total à mille deux cents. L'île Royale ne pouvait abriter toute cette population; on les disséminera dans les îles voisines : l'Îlet-la-Mère et Saint-Joseph. Les forçats en cours de peine resteront à l'île Royale. L'Îlet-la-Mère héritera des condamnés pour délits politiques. Ces disciples de Fourier, de Cabet, de Proudhon, tranchent sur les autres catégories (de transportés) par des explosions d'impiété grossière, ponctuée à chaque phrase, pour ainsi dire, de sarcasmes et de blasphèmes. Haine à mort à toute autorité, qu'elle soit humaine ou divine ! Ce sont eux surtout qui désoleront les aumôniers, les évitant avec arrogance ou leur parlant avec dédain. A la nouvelle qu'un Jésuite allait leur arriver, ils avaient joué et applaudi *Tartuſe*. Voilà un théâtre et des applaudissements qu'assurément n'avait point prévus Molière. Le jour même de la venue du P. Étienne Herviant, douze d'entre eux s'évadèrent, ayant juré de faire le vide autour de « Loyola ». La Guyane hollandaise les recueillit.

Impossible au Père, plusieurs jours durant, de les aborder. Montés sur des tréteaux, ils criaient comme des énergumènes :

« Frères, nous vous avons prémunis contre les môme-ries des prêtres. Prenez garde : les voici ! Vous le savez, c'est le jésuitisme qui nous a chassés de France. »

Ils auraient pu ajouter :

« Et il nous poursuit jusqu'ici ! »

Quelques mois plus tard, le P. Herviant, déjà terrassé par le mal, dut s'en aller à l'hospice de Cayenne, où les Filles de l'Apôtre furent heureuses d'accueillir un frère de saint François-Xavier, cet autre Paul. C'était le 12 juin, au matin. Le soir, il expirait en prononçant les noms sacrés de Jésus, Marie, Joseph. Il avait quarante-trois ans. Peut-être pensait-il dans son humilité que son ministère, d'une durée de six mois, avait été stérile. Non, mon Père, chaque matin vous avez offert à Dieu le sacrifice du Sauveur et le vôtre; chaque dimanche vous avez annoncé à quelques auditeurs la bonne nouvelle du salut pour tous et pour eux. Vous avez entendu sept à huit confessions et sans doute absous ces pénitents. Un transporté est sorti de l'hérésie : entre vos mains, il a abjuré le protestantisme; il édifie le pénitencier. Plusieurs autres dont la foi s'est réveillée ont réappris les prières oubliées. D'aucuns vous ont demandé de célébrer la messe pour leurs parents défunts. Bien des préjugés sont tombés et les blasphèmes ont cessé en partie... N'est-ce rien que tout cela ? Une seule bonne pensée suggérée à une âme, un seul sentiment généreux provoqué dans un cœur, quelle merveille d'apostolat ! Et la souffrance physique ou morale,

quelle richesse ! A son supérieur de France, qui craignait que ses confrères de Guyane fussent découragés, le P. Herviant avait répondu :

« Je n'ai jamais été aussi heureux que depuis le jour où j'ai mis le pied dans la Guyane. Paix du cœur, union avec Dieu, détachement de tout : voilà les trésors que j'ai rencontrés ici. Je ne méritais pas l'honneur d'être membre de la mission la plus sublime qui puisse se rencontrer, parce que c'est la plus crucifiante; vous me l'avez accordé, cet honneur, je vous en bénirai toujours (1). »

Sur son rocher de l'Ilet-la-Mère, cet apôtre rêvait de s'en aller sur les traces de ses frères d'autrefois à l'évangélisation et à la recherche des Indiens. Dans ce but, il étudiait le galibi, dialecte que parle certaine tribu sur les rives de l'Oyapock. Au lieu de l'Oyapock tant désiré, c'est le ciel où il aborde, où il rencontre, avec leurs évangélisateurs, les Indiens qu'ils eurent la joie de baptiser.

Toutes les Sœurs avaient entrevu cette âme. A son exemple, elles s'édifiaient mutuellement et s'encourageaient. Le corps du P. Étienne Herviant fut exposé dans leur chapelle, puis enterré avec la pompe usitée à Cayenne.

Cependant le nombre des malades augmentait de jour en jour à l'Ilet-la-Mère. La présence des Sœurs y devenait urgente. Mère Félix s'y rendit pour une première visite avec quelques religieuses, le 3 septembre. Elle fut ravie, comme le sera, un an ou deux

(1) Cette lettre a été publiée dans le volume intitulé : *Mission de Cayenne et de la Guyane française*, Paris, 1858.

plus tard, le P. Dabbadie, de passage dans l'île, par le pittoresque de ce paradis de verdure s'élevant en amphithéâtre du milieu des vagues. Au bas de la côte, près du rivage, apparaissait une maisonnette ombragée de trois beaux cacaotiers et, y attenant, un jardinet où s'épanouissaient toutes les fleurs des tropiques et des arbres que ne connaît point notre France. Comment n'aurait-elle pas, elle aussi, remarqué la cressonnière qu'arrose une fontaine d'eau excellente et toujours jaillissante; de même ce goyavier qui porte à la fois des fruits mûrs, des fruits verts, parmi quantité de fleurs, lesquelles, à leur tour, s'apprentent à fructifier? L'accueil du commandant fut bon. Il voulut présenter lui-même les Sœurs aux aumôniers. De retour à Cayenne, on se mit au travail pour préparer le ménage des hospitalières destinées à ce pénitencier; puis, le 29 octobre, sous la conduite de Mère Félix, les Sœurs Macarie Touzet, Sainte-Anne Tafforeau, Sainte-Soline Martin, Saint-André Lefèvre, débarquèrent avec tout le matériel nécessaire. La réception du commandant ne fut pas inférieure à la première. Quant aux aumôniers, les deux frères Louis et Florent Ringot, ils allèrent à la rencontre des Filles de Saint-Paul, en habit de chœur et précédés de la croix. Ici, comme partout, la croix était bien à sa place. Puis, avec la même solennité, ils conduisirent ces pieuses filles, leurs émules en charité, à leur case qu'au même instant ils bénirent. Le commandant assistait à cette cérémonie. Après le repas, que les missionnaires leur offrirent, les Sœurs regagnèrent leur carbet de bois où tout manquait. Pour sièges, elles n'avaient que les paillasses de leurs

lits. Pas de cuisine non plus; mais Sœur Macarie, qui savait improviser, eut bientôt établi, au moyen de trois grosses pierres, un fourneau en plein vent. Ce fut le domaine que s'adjugea, en sa qualité de supérieure provisoire, cette même Sœur Macarie, laquelle nous est bien connue par ses prouesses du camp Saint-Denys. Nous disons supérieure provisoire, car elle n'est que prêtée.

Lorsque les infirmiers virent arriver les Sœurs, ils jetèrent les hauts cris, menaçant l'administration de se retirer tous. L'expérience apprendra que les infirmiers condamnés, tant qu'ils sont sous les yeux et la main des hospitalières, remplissent à peu près leurs fonctions; mais qu'une fois livrés à eux-mêmes ou peu surveillés, ils se laissent emporter par leurs mauvais instincts. La portion des malades, ils la dérobent en tout ou en partie ou ils l'achètent pour la revendre avec profit. Et c'est là leur moindre défaut. Savent-ils ou soupçonnent-ils que leur malade a de l'argent? ils guettent son dernier soupir et, parfois même, ils l'avancent pour s'emparer du trésor. Les médecins eux-mêmes, craignant que leur influence sur les transportés fût amoindrie, ne se montraient ni empressés ni même bienveillants. Il en alla tout autrement des malades. Quand les Sœurs parurent dans les salles, des éclairs de joie illuminèrent tous les visages et des paroles de bienvenue sortirent de toutes les bouches. Après un mois de séjour, Sœur Macarie reprit le chemin du Camp Saint-Denys, et Sœur Aurélie Thomas entra dans ses fonctions de supérieure. Peu à peu, à mesure que les religieuses s'installaient dans le pénitencier, elles devenaient la pro-

vidence des aumôniers. Étroitement logés, et sans domestique, les deux Pères, recevant leur nourriture de la cuisine de l'état-major, étaient soumis à bien des exigences qui ne laissaient pas d'être pénibles parfois. Les Sœurs se chargèrent de ce service, et, sur ce point, tout rentra dans l'ordre. Quant à l'habitation des hospitalières, un mot suffira : lorsque les Sœurs missionnaires ne peuvent pas se loger, elles campent. Ce n'était point le cas d'ailleurs : une case avait été mise à leur disposition. Industrielles, elles en tirèrent le meilleur parti possible.

* * *

A la fin du mois d'août 1852, d'un nouveau convoi de transportés, soixante et un repris de justice furent placés à l'île Saint-Joseph. On leur adjoignit des « volontaires » que l'on détacha de l'Îlet-la-Mère. Ceux-ci, furieux de cette réunion qui leur paraissait le déshonneur suprême et, tout à la fois, de la part du Gouvernement, une tromperie, refusèrent de travailler au défrichement de l'île et réclamèrent l'accomplissement de la promesse qui leur avait été faite, à savoir le travail libre sur la Grande-Terre, sinon leur retour en France. Le soulèvement fut général, et si violente l'exaspération, qu'ils mirent le feu à la forêt qui couvrait le pays. Arrive le P. Liaigre, leur aumônier. Il fut tout de suite pour eux « un avocat, un conseiller, un père ». Malheureusement, une dysenterie continue et une fièvre intermittente nécessitèrent au bout de six mois son départ de la Guyane. Le P. Ringot, à son service de l'île Royale, ajoutera celui de l'île

Saint-Joseph. Il n'y aura pas d'hospitalières dans cette île. Les malades seront envoyés à l'hôpital de l'île Royale. Plus d'une fois, il fallut, pour mater les transportés qui s'étaient fiés aux belles promesses, irréalisables d'ailleurs en si peu de temps, de Sardagarriga, rétablir le bagne en des établissements qui avaient pour but de l'abolir.

*
* * *

Le 5 février 1853, le ministre de la Marine et des Colonies chargeait le commissaire général chef du service de Nantes de pourvoir à l'embarquement de sept hospitalières de Saint-Paul pour les pénitenciers de la Guyanne, lesquelles s'en allaient prendre la place des Sœurs décédées et secourir les autres. Voici leurs noms : Thénestine Jahan, Anne Tafforeau, Rosalie Métais, Hélène Godard, Azélie Pinsonnet, Marie-de-Jésus Guichard et Françoise Miliérat. Elles s'embarquèrent le 17.

En mer, Sœur Rosalie fut prise de la fièvre typhoïde, et il n'y avait point de prêtre à bord. La malade songeait à son âme et demandait à se confesser. Au capitaine qui la visitait, elle disait dans son délire :

« Je vous en prie, veuillez entendre ma confession (1). »

(1) Se souvenait-elle qu'au moyen âge, notamment au XIII^e siècle, l'usage de se confesser, en l'absence de tout prêtre et en cas de nécessité absolue, à un simple laïque, était presque général, encore bien que cette confession n'eût aucune valeur sacramentelle, le laïque n'ayant pas, ainsi que le capitaine le lui rappelait, ce pouvoir d'absoudre, dont seuls les prêtres sont investis. La confession du chevalier Bayard mourant à son écuyer est restée célèbre.

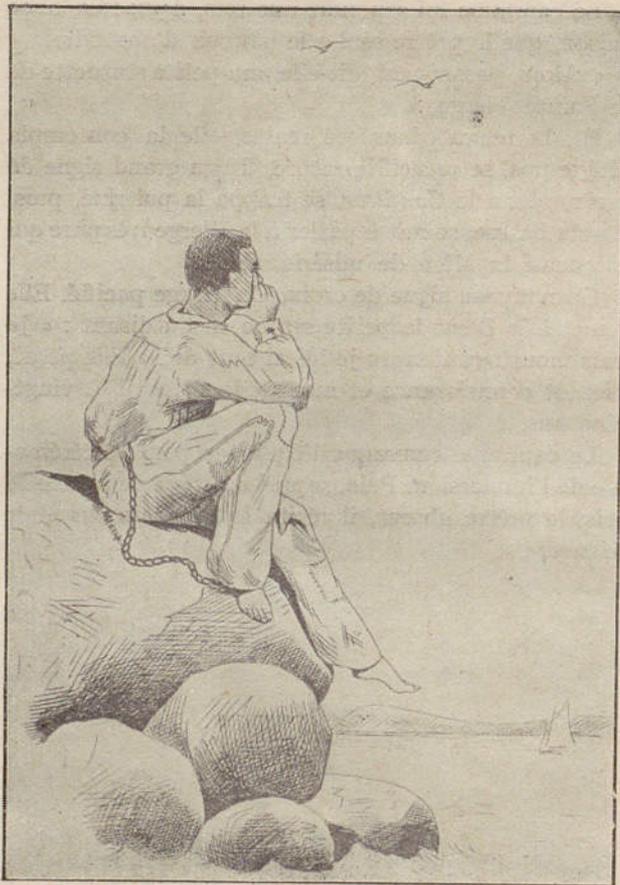
Le capitaine lui répondit une fois, deux fois, avec raison, que le prêtre seul a le pouvoir d'absoudre.

« Alors, passez-moi, dit-elle, ma petite statuette de la Sainte Vierge. »

Et, la tenant dans ses mains, elle la contempla longtemps, se recueillit encore, fit un grand signe de croix, récita le *Confiteor*, se frappa la poitrine, puis, à voix basse, se mit à parler à la Vierge très pure qui est aussi la Mère de miséricorde...

Un nouveau signe de croix. Un visage pacifié. Elle remet à la Sœur la petite statue en lui disant : « Je vais mourir contente : je lui ai tout dit. » Elle perdit bientôt connaissance et mourut le 17 avril, à vingt-cinq ans.

Le capitaine convoqua l'équipage pour la cérémonie de l'immersion. Puis, suppléant, tout de bon cette fois, le prêtre absent, il récita le *De profundis* et le *Miserere*.



Loin de notre chère Patrie,
Privés d'une Mère chérie,
Sans amis, sans soutien,
Hais de l'homme de bien,
Nous souffrons en silence.

Iles du Saint, décembre 1894.

La triste et juste sentence
Sans maudire le destin.
Nous en souhaitons la fin.
Dans un vrai repentir,
Ah ! puissions-nous mourir !

UN DÉPORTÉ..

CHAPITRE II

La Montagne d'Argent.

Les îles ne suffisent plus à contenir les transportés qui arrivent toujours. Le temps est venu d'établir des pénitenciers sur la Grande-Terre. Sarda-Garriga s'y est enfin résolu. N'était-ce pas, d'ailleurs, l'une des pensées du Gouvernement français : le défrichement, puis la culture de la Guyane? A trente lieues à l'est de Cayenne, à l'embouchure de l'Oyapock, il a choisi un endroit qu'on appelle la Montagne d'Argent. Cette appellation provenait, paraît-il, d'un certain éclat de blancheur mate que jetaient sous le rayonnement du soleil les larges feuilles d'une espèce d'arbre aujourd'hui presque entièrement disparue dont la colline était alors couverte, l'arbre-canon. Cette presque-île ne tient au continent que par un marais immense, d'une traversée à peu près impossible, et d'où s'exhalent sans cesse des vapeurs fiévreuses. Après l'expulsion des Jésuites au XVIII^e siècle et la confiscation de leurs biens, la Montagne d'Argent avait été exploitée vaille que vaille par des particuliers. En 1852, à la demande de Sarda-Garriga, le Gouvernement l'acheta. Au mois d'octobre, des ouvriers libres travaillent à la préparation d'un camp. On trace des routes. On commence des digues. Faute d'habitation, on couche à la belle étoile, excepté,

peut-être, l'état-major, qui s'abritait dans la case délabrée de l'ancien propriétaire. La seule réparation, et encore tardive et incomplète, de cet abri, employa tous les bras et absorba tous les matériaux disponibles. Et voici que le gouverneur expédie les deux cents transportés, blancs et noirs, qui devaient fonder la colonie. On les jeta pêle-mêle en des carbeta où les vents et la pluie faisaient rage, quand le brûlant soleil ne régnait pas en maître. Aussi, dès la première semaine, des fièvres se déclarèrent parmi tous les blancs, sauf deux. Le commandant lui-même est atteint. Dès le début, la colonie est donc condamnée à l'inaction. Le médecin se dévoue assurément, mais il ne peut conjurer la mort. En moins de six semaines, vingt-trois malades sont emportés. Deux sapeurs du génie étaient du nombre. Le camp se remplissait de plaintes et de protestations indignées contre un gouverneur aussi imprévoyant que cruel. Des âmes, personne ne se préoccupait. A Cayenne, où, par chaque avis, arrivaient les plus tristes nouvelles, les Pères Jésuites ne cessaient de prier qu'on les envoyât au secours des malheureux. Les Filles de Saint-Paul n'attendaient qu'un mot pour se rendre sur cette terre désolée, où elles souffraient de n'être pas. Elles attendront jusqu'en 1854. Enfin, le 13 février 1853, le premier aumônier de la Montagne d'Argent, le P. Joseph Morez, débarquait, déjà brisé par le voyage. Ce n'est pas de repos pourtant qu'il s'agit. Trois cadavres sont là qui demandent la sépulture ecclésiastique. Les autres avaient été enfouis, en grande hâte, sans cérémonies, sans prières. Des morts, il courut aux malades : soixante environ sur cent,



La Montagne d'Argent.

dispersés dans les insalubres carbeta des noirs, qui seuls résistaient au climat. Lui-même n'avait pas de logement. Il finit par obtenir, dans le dortoir commun de l'état-major, un coin pour dormir, ailleurs un grenier pour célébrer la messe.

Le même vapeur qui avait amené l'aumônier déposa au pied de la Montagne d'Argent les onze négresses dont nous avons parlé, et que les Filles de Saint-Paul s'efforçaient de plus en plus de ramener à la vie chrétienne. Les voilà donc de nouveau, de par la volonté immorale et insensée de Sarda-Garriga et malgré les réclamations et protestations attristées de Mère Félix, qui lui disait en vain : « Nous les emmènerons avec nous, lorsque vous nous enverrez au pénitencier de la Montagne », les voilà jetées au milieu d'un camp de transportés déchainés, sans que personne soit chargé de les surveiller. On devine les désordres, scandales et collisions dont cette mesure déconcertante devait être la cause. Le dimanche 17, avril, la nuit tombée, le P. Morez, remonté dans son réduit, entendit tout à coup des cris perçants comme des gens que l'on assassine, et en même temps, il distinguait des coups de poing et des coups de bâton. Il se précipite et il voit, aux mains de plusieurs, des sabres d'abatis. Le sang coulait. C'étaient les transportés blancs qui se battaient avec les noirs au sujet des négresses, dont les uns et les autres réclamaient le monopole, et chaque parti voulait défendre l'avenue qui conduisait à leur case. Parut bientôt, heureusement, à la tête du petit détachement militaire préposé au camp, le commandant particulier, sabre au clair, tandis que déjà l'aumônier pensait des

blessures et que, de leur côté, précipitamment, les négresses sautaient par les fenêtres en poussant dans leur langue des interjections apeurées. Le matin, six d'entre elles, sans doute les converties de l'hospice de Cayenne, avaient assisté à la messe. Que ne les avait-on laissées toutes ensemble à la garde des Sœurs !

Ces femmes disparurent bientôt de la Montagne et même de la Guyane. D'elles, il n'est plus question en aucun de nos documents. C'est une tradition dans la colonie qu'elles retournèrent à la Martinique. Sarda-Garriga, lui aussi, ne tardera pas à disparaître.

Un dernier mot sur son administration.

* * *

Ce n'était pas seulement la correspondance des religieuses qu'il violait outrageusement, mais celle du supérieur des aumôniers et même de Pradier, son aide de camp récemment disgracié. Le P. Hus avait beau écrire à son provincial, il ne recevait pas de réponse. Tout simplement, le gouverneur confisquait ses lettres et celles qui partaient, ou plutôt ne partaient pas, et celles qui arrivaient. Peu à peu, la rumeur s'en répandait dans Cayenne. Or, apprenant un jour que Pradier, le témoin journalier de ses indélicatesses et vilénies, s'était permis d'écrire à l'aumônier de l'île Royale :

« A tout prix, se dit-il, il me faut cette lettre. »

Et il appela un condamné du nom de Riancourt. Qu'était cet homme ? Échappé du bagne dans la confusion et le désordre qui avaient accompagné en

France la révolution de 1848, il avait réussi à se faire nommer sous-préfet du Havre. L'un de ses anciens compagnons, réfugié dans cette ville, l'ayant reconnu, se présente à son hôtel. Sans se déconcerter, Martin Riancourt lui fait bon accueil et lui donne de l'argent. Les visites intéressées du compagnon se renouvelèrent plusieurs fois, et toujours même bienveillance de la part du sous-préfet. Cependant, l'idée de se débarrasser de l'importun qui, d'un mot, pouvait le perdre, ne le quittait pas. Un jour, il l'emmène avec lui dans une promenade sous bois. On a déjeuné plantureusement. Les vins capiteux ont ruisselé dans les verres et les plus chaudes liqueurs. Au moment psychologique, Riancourt, à bout portant, tue son convive, puis, tranquillement, rentre à la sous-préfecture. Quelques jours après, l'assassinat et l'assassin sont connus. Riancourt reprend le chemin du bagne. Voilà l'homme de confiance choisi par Sarda-Garriga.

« Mettez la main sur la lettre écrite par mon aide de camp à l'aumônier Ringot, et je vous donnerai soixante francs. »

Un matin, pendant que le prêtre était à l'autel, Riancourt pénètre dans la mauvaise case qui tenait lieu de presbytère, force le tiroir de la table, s'empare de la lettre, puis s'en va recevoir de la main du proconsul les deniers de Judas. Ainsi l'homme chargé par le Gouvernement de son pays de relever, en les moralisant, les déçus, les payait pour violer un domicile, faire sauter les serrures et mettre la main sur les papiers les plus secrets. Cette fois la coupe déborda. L'indignation fut générale dans la colonie et même dans le pénitencier. Le P. Hus, au milieu du mois de

décembre 1852, surmontant tous les obstacles, faisant lui-même les frais de son voyage, partit pour la France. Le 25 février 1853, un vapeur de guerre, le *Caméléon*, apparaissait en vue de Cayenne. Grand émoi dans la ville. Plus grand encore lorsque l'on vit, quelques heures plus tard, descendant sur le rivage, le contre-amiral Fourichon, nouveau gouverneur de la Guyane, en compagnie du P. Hus, lequel, ayant fait, en deux mois et demi, un voyage de trois mille lieues, reprenait son poste. Quelques jours après, le 2 mars, Sarda-Garriga s'enfuyait. Les aumôniers, les Sœurs hospitalières, toute la colonie enfin délivrée, allaient au moins respirer.

* * *

A peine arrivé, l'amiral Fourichon, dès ce 1^{er} mars 1853, se mit à l'œuvre, voulant tout voir de ses yeux, non seulement dans l'ensemble, mais dans le détail, visitant en compagnie du supérieur des aumôniers l'archipel du Salut, puis explorant ensemble les rives du grand fleuve l'Oyapock en vue de déterminer les endroits où pourraient s'établir de nouveaux pénitenciers. Les rapports du gouverneur avec tous et chacun furent bientôt remarqués pour leur courtoisie franche et française, leur bienveillance spontanée. Quant aux religieuses et aux aumôniers, ils n'auront qu'à se louer de sa délicatesse d'homme du monde et de chrétien. De son côté, M^{me} Fourichon, Irlandaise de naissance, gagnait aisément les cœurs. Elle se plaisait au milieu des Filles de Saint-Paul, lesquelles jouissaient de sa bonté, pendant que sa piété

se répandait à la manière des parfums dans toute la colonie. En peu de temps, la religion, si méprisée, si maltraitée par Sarda-Garriga, fut à l'honneur. C'est ainsi qu'à l'église paroissiale de Cayenne, les dimanches, une messe spéciale était célébrée où devaient se rendre les soldats de terre et de mer. Les chefs de toutes les administrations en grande tenue y accompagnaient l'amiral. Dans les pénitenciers, une case fut affectée au culte exclusivement, en attendant la construction d'édifices plus appropriés, c'est-à-dire de vraies églises. Chacun admirait le soin scrupuleux avec lequel le nouveau gouverneur étudiait toutes choses, et son activité infatigable sous ce climat déprimant faisait l'admiration de tout le monde. On aurait dit que ce bon serviteur de la France n'avait pas d'autre pensée que celle-ci : se dévouer pour le restant de ses jours et tout entier à l'œuvre de la transportation.

Nous le voyons accoster à la Montagne d'Argent, le 13 mars. Il a bientôt constaté le triste état physique et moral du pénitencier. Le nombre des malades est considérable, et les bien portants sont presque aussi étiolés que les moribonds. Il faudra se hâter de construire un hôpital; ce sera du même coup hâter la venue si désirable, et tant désirée par les transportés, des Sœurs hospitalières. Tout de même, on va se mettre au travail pour qu'une chapelle s'élève et que l'aumônier ne soit pas réduit à emprunter tantôt une case, tantôt une autre pour la célébration des offices religieux. Il a encouragé le P. Morez dans son difficile et délicat ministère près des pauvres égarés qui sont devenus ses paroissiens.

De la Montagne d'Argent, toujours en compagnie du supérieur des Jésuites, le gouverneur a repris sa goélette pour remonter le cours de l'Oyapock et découvrir un emplacement favorable à un autre établissement pénitencier. Il crut l'avoir trouvé à une dizaine de lieues plus haut, non loin d'un ancien poste militaire auquel, en souvenir d'un bon serviteur de la France, on avait donné le nom de Malouet. Lorsque furent tracés le plan et les limites de la colonie projetée :

« C'est aujourd'hui le 23 avril, dit l'amiral au Père. Quel est le saint dont l'Église fait mémoire?

— Saint Georges, répond celui-ci.

— Alors nous appellerons cet établissement Saint-Georges. »

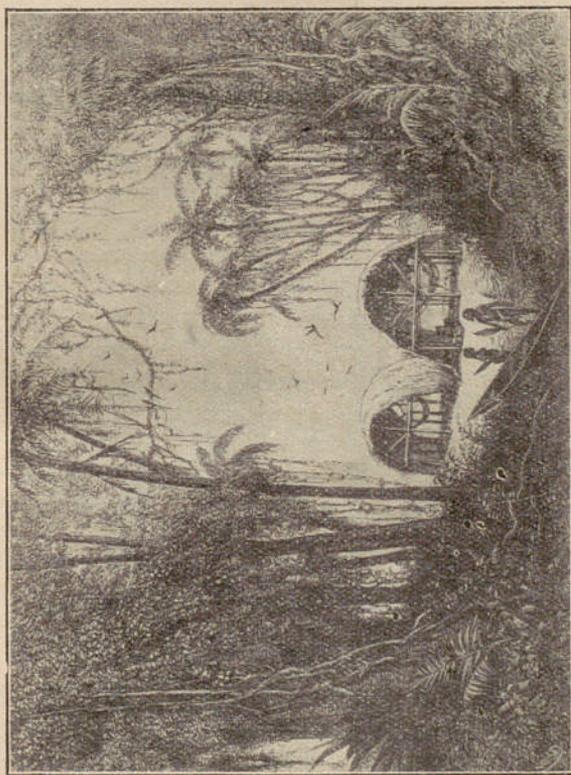
Nous n'avons pas à raconter son histoire, attendu que les Filles de Saint-Paul n'ont pas été appelées à y souffrir, à y mourir, comme les aumôniers de la Compagnie de Jésus. Enregistrons seulement une anecdote qui se rattache à nos chroniques au moins par un fil. Saisissons-le. A une lieue de Saint-Georges vivait une mulâtresse que l'on appelait M^{me} Placide. Née en 1746, elle était, en 1854, âgée de cent sept ans. Elle avait été amenée à l'hôpital de Cayenne par l'un des missionnaires Jésuites d'avant la Révolution et confiée aux Filles de Saint-Paul. Là, il l'instruisit, et, à quatorze ans, il la baptisa. Durant cinq autres années, la pieuse jeune fille vécut près des Sœurs, puis elle retourna dans sa famille. Sa maison devint bientôt le rendez-vous des négresses du voisinage. Elle leur apprenait la doctrine chrétienne. On priait ensemble et l'on chantait des cantiques. Quelque

prêtre passait-il sur les rives de l'Oyapock, la bonne mulâtresse et, peut-on dire, ses filles spirituelles, s'approchaient des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Ayant un jour appris du commandant de Saint-Georges qu'un aumônier était attaché à l'établissement et qu'il était Jésuite, elle envoya demander s'il voudrait bien lui faire ses pâques. Le dimanche des Rameaux, le P. Bigot vit arriver cette vénérable aïeule de cent sept ans. La vue d'un membre de la Compagnie de Jésus et la joie semblaient l'avoir rajeunie. Toutefois, comme elle n'avait pu venir à jeun, le missionnaire lui porta le mardi suivant la communion. Toutes les négresses avaient été convoquées; elles communièrent avec elle. Mme Placide ne tarissait pas sur les souvenirs d'autrefois. Les noms des PP. Fauque, Caranave et Juste se précipitaient sur ses lèvres. En 1857, le P. Gaudré la visitera à son tour, et il écrira : « Je n'ai jamais vu prier avec une plus vive expression de foi. Quinze jours avant sa mort, elle me chantait encore des couplets de vieux cantiques avec une fraîcheur de voix qui m'étonnait. » Elle mourut, sans maladie, ayant été « extrémisée » et « communiée » par ce même Père. Deux jours après, elle s'endormait du sommeil des bienheureux à l'âge de cent dix ans (1).

A cette page vraiment touchante, ajoutons seulement que, dans ce pénitencier, des cent quatre-vingts blancs qui furent transportés là, quatre-vingt-dix et plus au bout de six mois avaient succombé. Indes-

(1) Lettre du 20 octobre 1857, citée par MURY, p. 64 et suiv. de l'ouvrage déjà nommé.

criptible, dans cette atmosphère humide, embrasée, empestée par les miasmes qui se dégageaient, sous le



Carbets d'Indiens.

feu du soleil, de la terre fraîchement remuée, indescriptible aussi était l'état moral de ces malheureux.

Tous exaspérés. Les uns se laissent mourir de faim, d'autres se pendent ou se noient.

« Ah ! si seulement, disaient les survivants, nous avions un prêtre avec nous ! »

Il ne tarda pas à arriver; mais les transportés eurent en quelque sorte à peine le temps de l'acclamer : à son tour, presque aussitôt, le 28 avril, il succomba.

Cependant, l'amiral-gouverneur ne cessait pas de tenir le ministre des Colonies au courant de ses moindres observations et de tous ses faits et gestes. Lorsqu'il se fut bien rendu compte de la nature du terrain de la Guyane, des travaux des condamnés relatifs au défrichement et à la culture, de la difficulté de l'acclimatation pour les Européens, des innombrables maladies et décès dans tous les pénitenciers, ceux de Saint-Georges surtout et de la Montagne d'Argent, quand il fut arrivé à cette conviction que la colonisation par la race blanche était impossible, que jamais les colons ne pourraient par eux-mêmes suffire à leurs besoins, qu'ils demeureraient donc à la charge de l'État, charge qui deviendrait, d'année en année, plus accablante, et qu'un temps viendrait où le budget de la transportation dépasserait de beaucoup les dépenses nécessitées par les bagnes de la mère-patrie, se voyant par conséquent dans l'impossibilité de réaliser les espérances du pouvoir, en honnête homme, droit et loyal, il demanda son rappel. Il avait dit en confidence au P. Hus, qui l'a noté dans son journal : « Quand même on m'offrirait la Guyane tout entière, fût-elle aussi riche que la Californie, je ne resterais pas ici. Je ne puis rien pour

améliorer l'affreux état des pénitenciers. Dès lors, je ne suis plus que le premier bourreau de la France, chargé d'exécuter des hommes dont aucun n'a mérité la sentence de mort. Que ceux qui ont promis le succès viennent le réaliser. Pour moi, mon honneur et ma conscience me répètent à chaque instant que je ne dois ni ne puis diriger plus longtemps une œuvre contraire aux intérêts de la mère-patrie (1). »

Le 29 janvier 1854, un capitaine de vaisseau, ancien gouverneur de Haïti, Bonard, arrivait à Cayenne. Le 3 février, le contre-amiral et sa femme, emportant avec eux l'estime et l'affection reconnaissante de la colonie, reprenaient le chemin de la France.

* * *

Nous avons laissé le P. Morez à la Montagne d'Argent au milieu de ses malades, lui-même travaillé par l'inévitable fièvre. Du mois de février au mois d'octobre, la mort entassait cadavre sur cadavre. La plupart des moribonds se retournaient dans la maladie vers le Dieu qu'ils avaient abandonné. Un seul repoussa l'aumônier. Il fut inhumé sans les honneurs de l'Église. Cependant, le P. Morez s'affaiblissait. On l'a vu, comme, à l'Ilet-la-Mère, le P. Herviant, défaillir à l'autel. Mais le P. Herviant avait près de lui un Frère. Le P. Morez avait pour compagnon et domestique un transporté, mulâtre né aux Antilles, du nom de Choisy, d'ailleurs dévoué et bon chrétien. Le 3 octobre, le Père, au matin, avait baptisé un enfant indien. C'était le neuvième baptême.

(1) Cf. MURY, *Les Jésuites à Cayenne*, p. 68.

Dans l'après-midi, il était allé prendre l'air sur le revers de la colline. A 5 heures, il se coucha. A 6 heures, il se relève et s'assied sur sa chaise. A 7 heures, Choisy s'en va chercher le médecin. Quand le médecin arriva, le Père avait rendu son âme à Dieu, seul, absolument seul, comme autrefois, sur une roche déserte, le grand missionnaire des Indes, saint François-Xavier. Le P. Joseph Morez était âgé de quarante-trois ans. Aux obsèques, à défaut de prêtre, le commandant présida. Tout le pénitencier était présent. Les transportés chantèrent les psaumes des morts. Après l'enterrement, le commandant se rendit au presbytère pour faire l'inventaire. Choisy lui avait remis de bonne grâce les clefs. Il en fut de même pour la sacristie. Mais, lorsqu'à l'église, le commandant, par ignorance religieuse sans doute, voulut ouvrir le tabernacle, Choisy se planta devant lui :

« Pardon, mon commandant, lui dit-il, ici vous n'avez pas plus de droits que moi. Vous n'aurez pas la clef. »

Étonné de cette hardiesse, le commandant le menace de la prison :

« Faites-moi couper la tête si vous voulez, je ne vous donnerai pas la clef. »

Et Choisy fut emprisonné. Mais, instruit par Sœur Aurélie, et, tout de suite, passant de la colère à l'admiration pour cette foi courageuse, le commandant lui rendit la liberté. Nous retrouverons Choisy.

Quatorze jours après, quand le P. Hus revint à la Montagne pour sa visite accoutumée, c'est en mettant le pied sur le rivage qu'il apprit la mort de son confrère. Le lendemain, il écrira :

« Je gravis comme je pus cette triste colline. Tous les messieurs de l'état-major vinrent à ma rencontre et mêlèrent l'expression de leurs regrets à ma douleur. On me montra la tombe (au milieu de ses chers paroissiens) et je priai et je pleurai de tout mon cœur. »

* * *

Donc, le 1^{er} avril 1854, les Filles de Saint-Paul arrivaient à la Montagne d'Argent.

« Ce fut, parmi les pauvres malades, une grande joie, lisons-nous dans le manuscrit d'un Père Jésuite contemporain de ces événements, et comme une ère nouvelle. Ils allaient retrouver dans le dévouement de ces femmes pieuses et charitables les soins attentifs, la tendre sollicitude d'une mère ou d'une sœur. »

L'annaliste ajoute :

« Quelques médecins impies, des surveillants sans foi et sans mœurs, ont pu calomnier les religieuses, entraver leur action, les abreuver de dégoût et d'amertume; ils n'ont pu éteindre l'ardeur d'un zèle qui s'alimente au feu divin apporté sur la terre par le Sauveur. Les transportés, en général, leur rendent justice et ils ont pour elles les sentiments de reconnaissance et de vénération qu'elles méritent. »

Elles étaient cinq : Sœur Aurélie Thomas, supérieure; Sœurs Amédée Portheault, Claudine Echalié, Soline Martin, Azélie Pinsonnet.

Mère Félix les accompagnait. En arrivant, elles admirèrent le paysage immense : devant elles, à l'Est, la mer infinie; à l'horizon, le cap d'Orange, que doublent tous les navires venant d'Europe en Guyane

et où se fait sentir encore l'impétueux courant de l'Amazone, quoique l'embouchure de ce fleuve, pour ainsi parler sans rivages, soit à cent lieues de là environ; au Nord, toujours la mer et les Deux Connétables; au Sud, l'embouchure de l'Oyapock; au Sud-Ouest enfin, tout le continent, des forêts, des savanes, des montagnes. En revanche, leur extase tomba devant leur propre habitation. On avait fait marcher de front tous les travaux du nouveau camp : église, presbytère, hôpital; du logement des religieuses, seuls les murs étaient debout. Mère Félix resta douze jours avec elles, présidant à leur établissement.

Tout ce qui s'était passé ailleurs se renouvela à la Montagne. Elles ne savaient à qui s'adresser pour les objets les plus indispensables au service des malades et pour elles-mêmes. Souvent les demandes les plus justes étaient écartées par des fins de non-recevoir qui mettaient à de rudes épreuves leur patience. Quand, plus tard, viendront d'autres Sœurs, quelles que soient leurs difficultés, elles ne pourront se faire une idée complète des tribulations que les premières hospitalières endurèrent à la Guyane dans chaque fondation pénitentiaire. Le corps, le cœur, l'intelligence, tout fut matière à sacrifice; mais c'était pour Dieu et pour les malheureux.

Dès les premiers jours du mois de mai, le 9, le nouveau gouverneur, M. Bonard, ancien gouverneur de Taïti, mis en retrait d'emploi pour ses colères emportées parfois jusqu'à la fureur, se révéla tout de suite à leurs yeux. Son premier acte fut de supprimer l'indemnité de cinquante francs par mois qui avait été allouée, on s'en souvient, pour frais de nourriture aux

hospitalières détachées sur les établissements pénitentiaires, par un arrêté du Conseil privé en date du 2 juillet 1852. La supérieure principale se présenta à l'hôtel du Gouvernement; mais les occupations du nouveau gouverneur ne lui permirent pas d'écouter les détails nécessaires qui appuyaient ses légitimes réclamations. Elle prit la plume :

« En supprimant cette allocation, lui disait-elle sans ambages, vous enlevez à l'hospitalière sa nourriture. »

Puis, de ce fait brutal, son cœur de Mère tirait des conséquences qu'il n'est pas possible de lire sans être ému soi-même. Lisons donc :

« Ainsi, Monsieur le Gouverneur, la pauvre Sœur hospitalière, exposée à des fatigues excessives, passant les nuits près du chevet des moribonds, compromettant sa santé et même sa vie, dans une salle infectée par des maladies plus ou moins contagieuses, la pauvre Sœur hospitalière, dis-je, se verra privée d'une nourriture absolument nécessaire à la conservation de sa santé. Elle sera forcée de se soumettre au régime alimentaire des malheureux pour lesquels elle s'est dévouée si généreusement. Par le fait, elle se trouvera assimilée au forçat, exilé pour ses crimes.

« Avec nos six cents francs de traitement, nous devons subvenir non seulement à notre nourriture, mais encore à notre entretien très coûteux en ce pays où tous les objets ont une valeur double de ceux de France.

« De plus, Monsieur le Gouverneur, j'ai eu l'honneur de vous soumettre une considération à laquelle j'attache la plus grande importance. »

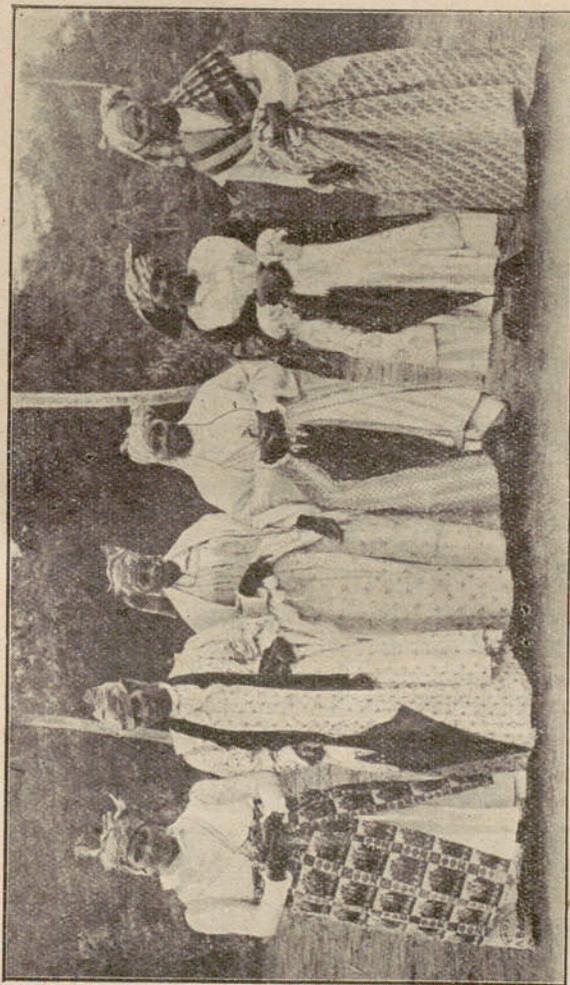
Le regard de la Fille de Saint-Paul voyait plus loin

que les frontières de la Guyane, elle apercevait la maison, mère et maîtresse de toutes les autres, et elle ajoutait :

« Notre communauté a un personnel de religieuses très nombreux. Plusieurs d'entre elles passent dix, quinze, vingt, trente et quarante ans dans les hôpitaux des colonies et d'ailleurs; elles sacrifient leurs forces, leur existence même au soulagement des misères innombrables de l'humanité. Leur seul espoir, leur seule consolation, au milieu de leurs pénibles travaux, est de venir, si la mort les épargne, terminer leur vie dans la maison bien-aimée où s'écoula leur jeunesse et qui leur a procuré le bonheur de se livrer à la pratique des bonnes œuvres, c'est pour cela que nous déléguons à notre maison-mère le tiers de notre traitement.

« Or, Monsieur le Gouverneur, nous ne serons plus désormais en mesure de remplir ce pieux devoir, qui nous est imposé à la fois et par la charité et par la reconnaissance. Enfin, pour ce qui m'est personnel, il ne me sera plus possible de remplir le devoir que m'impose la qualité de supérieure des Sœurs que la divine Providence a confiées à mes soins. Elles manqueront du nécessaire; elles souffriront; je le verrai, et je devrai me borner à une compassion stérile. Les moyens me manqueront pour les soulager. Elles ne m'importuneront pas de leurs plaintes, je le sais; mais leurs peines et leurs souffrances ne seront-elles pas mes souffrances et mes propres peines?

« Vous ne condamnerez pas, Monsieur le Gouverneur, ces plaintes respectueuses qui s'échappent de mon cœur. Votre arrêté du 9 mai nous place dans des



Oyapoc. — Types et costumes.

conditions telles que notre séjour à la Guyane deviendra tout à fait impossible.

« Daignez donc, Monsieur le Gouverneur, accueillir favorablement ma demande. Elle est basée uniquement sur le désir que nous avons d'être utiles à l'Œuvre de la Transportation dans la part qui nous est confiée et de remplir fidèlement le but de notre sublime vocation. »

Cette lettre est du 16 mai 1854. De son côté, le médecin-chef, M. Laure, adressait à l'inspecteur une note qui lui fait, comme on va le voir, le plus grand honneur.

« Les Dames de Saint-Paul, écrit-il, sans lesquelles je comprends difficilement la médecine, surtout dans les pénitenciers, ne reçoivent à l'hôpital que six cents francs et la nourriture. Un arrêté, motivé sur les exigences du budget, vient de supprimer l'allocation que leur assurait un autre arrêté de 1852, dans les postes où elles ne peuvent pas être nourries.

M^{me} la Supérieure, instruite par des chiffres irrécusables, fait connaître à son Ordre l'impossibilité où elle se trouve d'entretenir ses compagnes.

« La présence des Sœurs de Charité me paraît trop précieuse pour que je n'invoque pas en leur faveur la part d'influence que vous pouvez avoir dans la question.

« Assurément, les services que rendent ces Dames ne sont pas de ceux qu'on peut acquitter à prix d'argent. Des mercenaires ne quitteraient pas leurs familles pour accomplir nuit et jour une tâche qui est au-dessus de l'homme, et que la seule religion catholique peut rendre facile à la femme. Ce n'est donc

point pour bien vivre qu'elles traversent les mers, mais l'abnégation et le dévouement ne vont pas jusqu'à soutenir les forces dans les privations. Il est évident que la somme de six cents francs, qui ne suffit pas à un ouvrier dans les pays chauds, ne saurait suffire à l'entretien et à la subsistance d'une Sœur qui veille auprès des malades. M^{me} la Supérieure ne réclamerait pas si elle pouvait subvenir aux besoins.

« Mais, comme les communautés vraiment religieuses, celle de Saint-Paul de Chartres demeure fidèle au vœu de pauvreté, de sorte qu'elle demande aussi bien une aumône pour les Sœurs infirmes qu'un secours obligé pour celles qui sont en exercice.

« Avec cinquante francs par mois en supplément, il est impossible de songer au bien-être, mais nos Sœurs ne veulent que le strict nécessaire, et je crois qu'il est impossible d'abaisser à un taux inférieur la subvention d'une auxiliaire aussi utile. »

Mère Félix ayant averti, comme c'était son devoir, la Mère générale, celle-ci, sans perdre de temps, le 14 juillet, avait écrit directement au ministre de la Marine et des Colonies. Le 3 août, M. Ducos lui répondait :

« Nous apprenons par sa lettre que, pour justifier son arrêté, le gouverneur Bonard avait argué du profit que les Sœurs des îles du Salut pouvaient tirer des produits de leur basse-cour, de leur jardin, de leurs étales. »

Ne dirait-on pas que, dans ces îles où l'on avait eu tant de peine à les loger elles-mêmes, il y avait des fermes immenses, alors même qu'à la Montagne elles

n'avaient trouvé que quatre murailles? Le ministre paraît honteux de relever un argument pareil, car il dit à la Supérieure générale :

« Peut-être, d'ailleurs, vos Sœurs disposent-elles pour les besoins des malades d'une partie assez considérable des produits qu'elles recueillent. »

Supprimez « peut-être », Monsieur le Ministre, car nous lisons en des documents contemporains que si, d'aventure, elles pouvaient offrir quelque chose, ne fût-ce qu'un œuf frais, à un transporté malade, toute la joie était pour elles. Au gouverneur, qui semble vouloir imposer aux hospitalières un compte rendu minutieux des dépenses et recettes de cette nature, le ministre, par le même courrier, répond :

« Il faut compter sur le dévouement charitable de ces dames : c'est pourquoi je ne juge pas utile jusqu'à nouvel ordre de soumettre ces produits peu importants à une surveillance et à une comptabilité que ne comporte pas la nature des choses. »

Voilà pourtant à quel degré de méfiance mesquine et de ridicules tracasseries peuvent descendre des administrations sans hauteur ni largeur d'esprit. Heureusement, le ministre comprit tout de suite ce qu'il y avait de vilénie dans les récriminations de son subordonné et d'odieux dans son arrêté. Il le casse et décide en un article unique qu'une indemnité de vivres d'un franc par jour est accordée à chacune des Sœurs de Saint-Paul employées dans les hôpitaux des établissements pénitentiaires hors de Cayenne. Cette décision, conforme à la justice, fut enregistrée au *Bulletin officiel* de la colonie avec la double signature du gouverneur Bonard et de l'ordonnateur Desmazes.

Néanmoins, cette indemnité d'un franc induit l'âme en rêverie...

Les Filles de Saint-Paul auront donc de quoi manger. Sur ce point, Mère Félix est rassurée; mais le gouverneur trouvera bien d'autres occasions de molester les hospitalières; au besoin, il les fera naître. Heureux d'étaler son impiété, ne disait-il pas à qui voulait l'entendre : « Je ne crois à rien. » A cette époque, la terreur planait sur le pénitencier de la Montagne, sorte d'épidémie morale, contagion du désespoir. On voyait les transportés indifférents à tout, errant le long des chemins, dans les chantiers, sur les rivages de la mer, silencieux et mornes. D'où venait ce déplorable état d'âme? Des rigueurs que n'autorisaient point les règlements, des punitions exagérées et même injustes. On traitait ces malheureux avec moins d'humanité que les bêtes de somme. De plus, des diarrhées étaient survenues, violentes, persistantes, que les malades attribuaient à la mauvaise qualité des aliments, et ceci avait mis le comble à une exaspération presque générale. L'exaltation des têtes devenait du délire.

« Puisque nous ne sommes pas assez forts pour briser le joug de fer, nous nous évaderons. Après tout, l'évadé ne risque que de mourir. Une mort brusque vaut mieux qu'une agonie sans fin. »

Rien de plus logique, si la foi en Dieu et dans une autre vie n'est pas là, non plus que la résignation chrétienne qui adoucit toute souffrance et purifie.

Les désespérés apprirent bientôt à leurs dépens qu'à la Montagne d'Argent une évasion heureuse est

à peu près impossible. La rade étant peu fréquentée, les embarcations y sont rares, et encore une double chaîne les tient-elles solidement aux amarres. Pourtant, la mer océane est la seule route par où atteindre un sol hospitalier. Quant à l'immense marais qui rattache la presqu'île au continent, une fois dedans, on n'en peut plus sortir. Néanmoins, supposez faite l'in vraisemblable traversée, de quel côté l'évadé se tournera-t-il? S'il s'approche des habitations, il sera pris par les Noirs ou les Indiens, auxquels l'administration a promis, pour chaque capture, une forte prime. Loin des lieux habités, comment vivra-t-il au milieu des forêts où d'ailleurs ne manquent pas les bêtes féroces, ou dans ces savanes tremblantes, mouvantes où l'on s'enfonce, où l'on s'enlise, et qui, de loin, sous le mirage du soleil, semblent de verdoyantes et attirantes prairies? Comment traversera-t-il de larges, de violents cours d'eau qui le séparent de pays civilisés où il serait accueilli peut-être? Nous ne disons rien des requins et caïmans, partout embusqués et dévorateurs de riches proies. Seul donc, le désespoir peut expliquer les tentatives d'évasion qui sont si fréquentes dans les bagnes.

Que l'administration pénitentiaire tâche, par tous les moyens légitimes, à les empêcher, à les réprimer, c'est le droit et le devoir. Mais la répression devrait-elle jamais être la peine de mort? La vie du transporté, comme toute autre vie humaine, est entre les mains de Dieu. Dieu seul est le Maître de la vie. Supprimer un homme, même criminel, sans qu'il ait été régulièrement condamné par la justice, à moins qu'il ne soit en révolte ouverte contre des règlements

autorisant l'emploi des armes, est-ce autre chose qu'un meurtre lâche, un assassinat?

Or, en l'année 1854, à la Montagne d'Argent, un évadé a été surpris dans son sommeil : on l'a tué. Un autre, sans arme et qui se rendait sans menace, a été frappé sans hésitation, ni trouble de conscience, si brutalement, qu'il en est mort. Est-ce humain, cela? Est-ce chrétien? Est-ce français? De pareilles cruautés ont excité en plusieurs témoins et poussé au paroxysme le désir de la vengeance. Un nommé Baptiême et dix autres s'étaient évadés sur une embarcation en jetant à l'eau Giard, leur surveillant, qui fut noyé. Baptiême, jugé le plus coupable, est condamné à mort par le tribunal de Cayenne. Dans sa prison, l'homicide, sous l'action de la grâce et de la parole du P. Boulongne, ouvrit son âme au repentir. A l'heure même où il rencontrait la justice des hommes, la divine Miséricorde s'offrait à lui. Comme le crime avait été commis à la Montagne d'Argent, l'échafaud y fut dressé. Pendant que le prêtre assistait le condamné à l'heure terrible de l'expiation, les Filles de Saint-Paul, à genoux à l'hôpital, récitaient le *De profundis*.

Cette exécution avait eu lieu le 23 décembre. Elle fut immédiatement suivie d'évasions nouvelles, et plus nombreuses que jamais. Quatorze évadés. Nul d'entre eux ne reparut. Et les suicides, autre forme de la désespérance, se multipliaient.

C'est dans ce triste état des âmes et parmi ces répressions horribles que les religieuses de la Montagne commencèrent leur œuvre de bénignité, de compassion, de dévouement dans la douceur. Dure-

ment éprouvées, elles aussi, par le climat, et dès les premiers jours, elles ressentait mieux les souffrances et les peines d'autrui. Que de fois elles avaient lu en saint Paul que le Verbe de Dieu avait voulu emprunter à l'humanité son vêtement de chair et son cœur pour mieux compatir à l'humaine misère (1) ! Le mal physique les clouait parfois sur leur pauvre couche, et celles qui en pouvaient encore s'ingéniaient à suppléer par un surcroît de courage celles qui n'en pouvaient plus. Est-il nécessaire d'ajouter que les épreuves morales, soit qu'elles les atteignissent personnellement, soit qu'elles fussent endurées par les aumôniers, plus encore par les Sœurs de Cayenne et des autres résidences, trouvaient toujours en leurs âmes délicates une répercussion de cordiale ou respectueuse sympathie ?

*
* *

Le mois d'août, qui avait vu la fin de l'humiliante et pénible question de la nourriture, apporta à Mère Félix et à ses filles un chagrin cruel. Un transport de l'Ilet-la-Mère accusa l'une des religieuses d'un manquement grave à l'honneur des vierges. La dénonciation avait été faite avec une audace si calme et un tel aplomb que tout d'abord elle impressionna vivement. Il est trop vrai que les calomnies les plus noires, dès qu'elles visent une personne consacrée à Dieu, trouvent facilement créance chez certains confidents, surtout s'ils sont eux-mêmes gens de peu de

(1) *Ép. aux Hébreux*, II, 16-17.

foi ou de mœurs relâchées. Le gouverneur accueillit sans sourciller la dénonciation et, tout de suite, sans tact ni ménagement (nous ne disons pas délicatesse : il en était incapable), la jeta à la face de la supérieure principale, tout comme si les faits étaient d'ores et déjà avérés, prouvés, indéniables. Le calomniateur avait été conduit à la geôle de Cayenne sous la prévention d'outrages envers une personne libre. Là, interrogé par le gouverneur, il ne rétracta pas un iota de ses affirmations. Que fait en cette douloureuse conjoncture Mère Félix ? Elle sait la puissance de ce qu'on appelle aujourd'hui les impondérables — nous ne parlons pas plus du calorique, du magnétisme que de la lumière, mais du cri ou seulement du soupir de l'âme angoissée qui monte vers Dieu ; elle met ses filles en prière et s'agenouille avec elles aux pieds de la Reine des vierges. On pria donc de tout cœur et non sans effusion de larmes. Or, il advint que le calomniateur, au moment où le scandale allait tourner en tempête, se dénonça lui-même et rétracta ses infâmes accusations, si bien que ceux-là qui s'étaient hâtés de les propager et d'autres qui se préparaient à les exploiter durent non seulement se taire, mais se retirer dans l'ombre. Nul ne pouvait dire que le misérable, en se donnant à lui-même un démenti, avait cédé à des sollicitations intéressées ou bien à des promesses corruptrices. Aucune Sœur ni personne interposée ne l'avait visité dans sa prison.

Ce ne fut pas sans tristesse non plus que les hospitalières virent le P. Rollinat, qui s'était empressé d'aller combler le vide causé à la Montagne d'Argent par la mort du P. Morez, accusé par un gendarme et

deux surveillants d'avoir du haut de la chaire, à propos de la guerre de Crimée, jeté la déconsidération sur l'armée française et même sur la personne de l'empereur. Le gouverneur, qui avait déjà déclaré le P. Rollinat inhabile à tout emploi dans les pénitenciers, exigea le départ immédiat de l'inculpé. En même temps que l'accusation, le P. Rollinat, qui vaquait tranquillement à son rude ministère, apprit qu'il était expulsé de la Guyane. Son remplaçant, le P. Beigner, après une enquête des plus précises faite sur les lieux mêmes, conclut à la plus déloyale des machinations contre la plus innocente des victimes. Le supérieur des aumôniers, le P. Hus, qui avait été contraint par la maladie et les infirmités à prendre un lit à l'hôpital, et qui avait vu la mort pour ainsi dire face à face, exténué dans son corps, endolori dans son âme, franchit, lui aussi, l'océan, pour se refaire en vue de nouveaux labeurs là où la Providence voudrait l'employer, fort désireux surtout d'éclairer les supérieurs majeurs et de défendre au besoin ses confrères injustement vilipendés, 18 juillet 1855 (1).

* * *

La Montagne d'Argent était comble et Saint-Georges inhabitable. Le gouverneur Bonard se décida à chercher des emplacements pour de nouveaux pénitenciers. Il a choisi, au grand étonnement des habitants de Cayenne, dans la région qu'on appelle la

(1) Le P. Hus ne rentrera pas à la Guyane; mais l'Amérique du Nord le verra, presque rajeuni, visitant les maisons de son Ordre.



Forçats et surveillant.

Comté, sur la rive droite de l'Oyac, dans le voisinage d'un grand bois, c'est-à-dire de la forêt vierge, un endroit jadis habité, puis abandonné, Cacao, ainsi dénommé à cause du nombre considérable de cacaoyers qui croissaient là, vaste plateau dominant le fleuve et s'abaissant vers l'intérieur.

On a déboisé. On a défriché. Des cases en fer sont dressées pour loger l'état-major, la gendarmerie, un détachement d'infanterie et le personnel libre nécessaire. A soixante mètres, s'étend le camp des transportés. C'est un carré formé de seize baraques placées sur deux rangs et dont les pignons dessinent une rue au centre de laquelle on a construit un hangar destiné aux ateliers. Ce hangar, le dimanche, se transformera en église paroissiale. Le camp est fermé par une forte palissade. Aux quatre angles s'élève un blockaus en bois dur où, jour et nuit, se tiendront des postes militaires. Palissades et fortins paraissent jurer avec la liberté promise aux hommes qui doivent tenter la colonisation tant rêvée. C'est plutôt l'annonce d'une discipline de fer dans un bagne en plein vent. Quoi qu'il en soit, en arrière de cette enceinte, et proche de la forêt immense, d'autres baraquements ont surgi : caserne des surveillants, case ou plutôt carbet misérable de l'aumônier, infirmerie, hôpital et annexes, logement des Sœurs qui viendront un jour. A ce pénitencier de Cacao, on donnera plus tard le nom de Sainte-Marie.

Au mois d'août 1854, arrivèrent de l'Ilet-la-Mère les premiers transportés, triés parmi les libérés les plus soumis, les plus intelligents, les plus robustes aussi, en un mot, les meilleurs ouvriers. A les voir,

écrit un témoin (1), on n'aurait jamais pensé que ces hommes de belle apparence et de bonne tenue avaient traîné la chaîne. En octobre, débarqua l'aumônier, le P. Xavier Raulin. L'hôpital était déjà rempli de fiévreux. Malades le commandant et le médecin. L'aumônier, après quelques jours, fut atteint, lui aussi, et dut regagner Cayenne. Ce qui n'empêcha pas M. Bonard de publier dans *l'Officiel* de la capitale que serait poursuivi quiconque oserait parler de l'insalubrité de l'établissement Sainte-Marie. A peine rétabli, le P. Raulin reprit son poste. C'était un homme de vingt-huit ans au clair visage, aux fières allures. En peu de temps, il fut l'ami des transportés. Au Carême de l'année suivante, 1855, quatre cents de ses chers paroissiens se rassemblaient dans le hangar ouvert à tous les vents pour l'entendre et chanter avec lui les cantiques de France.

« Quel bien, disait-il, je pourrais faire ici avec la grâce de Dieu, si j'étais secondé, si l'œuvre était comprise par ceux qui la dirigent ! »

Non seulement gouverneur et commandant le laissaient dans sa hutte, non seulement ils ne voulaient rien faire pour améliorer le hangar-chapelle où il n'y avait pas même de bancs pour s'asseoir, mais ils lui refusaient un autel pour célébrer la messe. Pas un sou au budget, disaient-ils, pour le culte. Lassé de tant de sollicitations vaines et d'inutiles démarches, l'aumônier propose un jour aux transportés de se cotiser en vue de cet autel. Avec enthousiasme, la proposi-

(1) Le commandant Armand JUSSELAÏN, dans son livre : *Un déporté à Cayenne*, p. 220-221, Paris, C. Lévy, 1878.

tion de l'ami, de l'unique ami, est accueillie. Aussitôt, chacun d'apporter son offrande. Le 12 mai, le gouverneur, en visite à Sainte-Marie, interpelle le P. Raulin publiquement et violemment, à son ordinaire. Après quoi, il écrit au supérieur que le coupable doit immédiatement délivrer le pénitencier de sa présence. Le 26, en effet, le criminel retournait à Cayenne, d'où il repartait bientôt à l'île Royale, pour y mourir martyr de la charité.

*
*
*

En 1856, vont arriver quatre Filles de Saint-Paul, avec, pour supérieure, Sœur Ananie Housseau, qui avait dirigé l'hôpital flottant dont il sera bientôt parlé. En quel milieu elles arrivent, nous commençons à le savoir.

Là, comme presque partout dans la Guyane, le premier contact avec la nature produit un enchantement. Il est impossible de rien rêver de plus grandiose que la végétation des rives de la Comté et de plus splendidement pittoresque que l'entrelacement d'un bord à l'autre des grands arbres centenaires aux branches desquels s'entremêlent et retombent sur les eaux en girandoles fleuries des lianes capricieuses et fastueuses. Ajoutez, comme ailleurs, toutes les variétés des plantes tropicales, toutes les raretés des oiseaux et des insectes, en particulier ces mouches à feu, qui jettent dans la nuit des gerbes d'étincelles. Or, au début de cette année 1856, trois forçats, évadés, puis saisis, et qui, dans un horrible festin, s'étaient partagé les membres d'un de leurs compagnons de fuite qu'ils avaient assassiné, montaient,

dans le pénitencier même, sur l'échafaud. Il n'était bruit à Sainte-Marie que du double forfait de ces assassins anthropophages.

Deux ans plus tard, dans ce même établissement, se renouvela, avec la même horreur, le même épisode d'un banquet de chair humaine. Ils étaient quatre. Trois seulement furent ramenés à Sainte-Marie. Deux eurent la tête coupée. La peine du troisième, qui avait refusé de manger comme les autres, fut commuée, mais il dut assister à l'exécution de ses deux compagnons misérables. De plus, on le condamna à prendre dans ses mains les deux têtes saignantes et à les porter à l'amphithéâtre. Sa raison en fut ébranlée. Quelque temps après, on l'expédia au pénitencier Saint-Georges. Le climat de l'Oyapock lut son justicier.

A la date même de l'arrivée des Filles de Saint-Paul à Sainte-Marie, ou peu s'en faut, d'autres de leurs Sœurs débarqueront dans un pénitencier voisin, en cette même Comté et sur les rives du même fleuve. Racontons l'origine de cet établissement qui est sous le vocable de saint Augustin, le grand converti.

Dès que Sainte-Marie fut en état de recevoir les condamnés, on songea à un pénitencier pour les libérés. Le commandant Armand Jusselain l'a dépeint lui-même de façon précise. Nous allons utiliser son travail.

Tout le sommet de la colline ayant été aplani, on y a élevé le logement de l'état-major, lequel domine les rangées des cases occupées par les transportés et qui s'étagent en amphithéâtre sous les palmiers et autres arbres à larges feuilles. Ici point de blockhaus

ni d'enceinte fermée. C'est vraiment le village libre. En dehors du camp, dont le plan est uniforme, les autres habitations sont disséminées partout où il y avait, avec un peu d'ombre, quelque fraîcheur. Les Sœurs seront abritées, à droite de la maison du commandant, sous une belle allée de manguiers. En face, au milieu d'un plateau, un hôpital de cent lits pour transportés sort de terre. A côté de l'hôpital du personnel libre, sur les collines voisines, les concessionnaires ont bâti leurs cases comme ils l'entendaient. De là, une belle variété dans le coup d'œil. Quant à la ligne d'horizon, elle est brisée au Nord par les jolies collines de la Rivière des Cascades : au Sud, un rideau de montagnes bleues se dresse en gradins superposés. Le soleil jette sur ce vaste panorama ses flots de lumière. Ajoutez que la brise circule à travers la masse de verdure des palmiers, des orangers, des calebassiers, et que s'étend de toutes parts, à perte de vue, la forêt éternellement verte.

On serait tenté de croire qu'à cet état de beauté correspondait un état pareil de salubrité, grâce surtout à cette brise qui ne cesse de souffler et de courir à la cime des arbres. Illusion. Transcrivons une page du commandant Jusselain, qui n'est pas seulement un témoin compétent, irrécusable, mais un écrivain dont la plume devient aisément un pinceau (1). Voici donc ce qu'il a vu, non pas une fois, mais cent fois pendant les trois années et plus qu'il a vécu dans les bois de la Comté. Illusion, disions-nous.

« Cette illusion s'évanouit avec la lumière. Le soir,

(1) *Un déporté à Cayenne*, p. 280.

lorsque l'ombre commença à couvrir la forêt, nous vîmes descendre, de tous les points du ciel, de longues colonnes de vapeur. Elles s'étendirent, peu à peu, en une immense nappe horizontale sous laquelle la terre entière fut comme ensevelie. Les nègres, toujours superstitieux, soutiennent que ce sont de grands *zombies* (fantômes) blancs qui viennent la nuit s'accroupir sur la coupole de la forêt et y semer le poison de la fièvre. Pour nous, il nous semblait voir notre campagne de France dormant, une nuit d'hiver, sous son manteau de neige. Mais ce manteau, si sain là-bas, porte ici la mort dans ses plis. Du sommet de la colline (où a été construite la maison du commandant), on voit surgir de cette blanche surface, comme des rochers sur la mer, les cimes noires de quelques grands arbres. Au-dessus brille, dans toute sa splendeur et sa sérénité, le ciel étincelant des Tropiques. Mais bientôt tout cet océan, immobile d'abord, s'ébranle. Les flots montent comme une marée, battant les flancs de notre colline. Les cases à nègres, les palmiers jusqu'à la cime, notre plateau où nous semblons des naufragés d'un déluge universel, tout est submergé... Une à une, les étoiles s'éteignent, et la Comté tout entière est plongée au fond de l'océan pestiféré... »

C'est dans cet océan que, pour soulager les membres souffrants du Christ et sauver des âmes, vont se jeter, folles de la folie de la croix, comme leur père, les Filles du grand Paul. Nous irons bientôt les y rejoindre.



Une Sœur de Saint-Paul de Chartres.
Sœur Célestine, qui est restée au service des bagnards jusqu'aux
laïcisations.

CHAPITRE III

« Les roses de la Guyane ».

Dès le commencement de l'année 1855, l'hôpital de Cayenne fut débordé par un si grand nombre de malades que l'on redoutait le fléau de la fièvre jaune.

C'est pourquoi l'on imagina d'établir en rade, à quelques mètres du port, un hôpital flottant sur les pontons. On appelait ainsi de vieux navires démâtés, la *Proserpine*, et la *Durance* que l'on appela le *Gardien*. La *Durance* était une frégate mal tenue et chargée de vivres qui s'avarièrent pendant la traversée. En février, elle mouilla en rade de Cayenne et devint le foyer où se déclara et se développa l'épidémie. Les deux pontons pouvaient recevoir environ cent cinquante personnes. Sœur Azélie Pinsonnet et deux autres Filles de Saint-Paul s'installèrent au chevet des contaminés. Les pontons, quoique solidement fixés, ne cessaient pas d'être secoués par le mouvement continu de l'océan, ce qui, avec l'odeur insupportable du bord, provoquait souvent le mal au cœur.

Sœur Azélie eut pour obédience la cuisine des malades et de ses compagnes. On la faisait sur le pont, dans une encoignure, où l'on avait placé le fourneau. Deux personnes avaient bien de la peine à y entrer, plus encore à s'y tenir. Or, ce réduit, il fallait le partager avec le cuisinier de l'équipage. Pour

soigner les aliments, force était d'allonger le bras, si bien que Sœur Azélie était tantôt mouillée par la pluie, tantôt brûlée par le soleil. Et rien ne lassait sa patience. Toujours calme, toujours accueillante. La douce égalité de son âme faisait l'admiration des officiers qui ne pouvaient pas ne pas la voir. Elle, ne voyait que Dieu, dont elle ne perdait guère la présence. Sa cabine n'était séparée de l'oratoire, où l'aumônier, chaque matin, disait la messe et où l'on gardait la sainte Réserve, que par une mince cloison. Un troisième vaisseau, le *Cacique*, arqué tout près des deux autres, n'était pas encore disposé en chapelle. Il le sera plus tard.

« Que je suis heureuse ! disait-elle un jour à Sœur Euphrasie Giroux. Je m'endors dans le voisinage du bon Dieu. Il n'y a que ces planches qui me séparent de lui. Aussi tous les soirs j'en approche mes lèvres. »

Comment, malgré son incommode étroitesse, n'eût-elle pas aimé sa cabine ! Nous comprenons qu'un médecin, touché de tant de vertus, lui ait offert la sienne, et qu'elle n'ait pas accepté l'échange, encore bien que touchée à son tour de tant de charité, et confuse.

« Pourtant, ma Sœur, avait dit celui-ci en insistant, ce serait de bon cœur que je vous abandonnerais mon logement. »

Il ajouta :

« Viendra un jour où vous me céderez le vôtre. »

A cette piété candide se joignait dans l'âme de Sœur Azélie une délicatesse de conscience quelque peu tremblante, si l'on ose dire. Un matin où elle devait communier, elle se sentit comme troublée.

Elle aborde l'aumônier, le priant de bien vouloir l'entendre. Celui-ci, n'étant point désigné par les supérieurs pour la confession des religieuses, parut hésiter dès l'abord. La Sœur se jette à genoux, suppliante, désolée qu'elle serait de recevoir l'Hostie sainte dans un cœur où il y aurait à tout le moins de la poussière et de l'ombre...

Bientôt sur les pontons la fièvre jaune commence ses ravages, qui vont se propager pendant toute une année. Sœur Azélie fut atteinte la première. On l'emporta à l'hôpital de la ville. Mère Félix, du premier regard, vit qu'elle aurait bientôt une fille à pleurer. Elle avertit tout de suite Mgr Dossat, qui administra à la malade les derniers sacrements. Cependant, elle a encore trois jours à vivre.

Cette âme si pure connut les luttes suprêmes. Il semblait, de temps à autre, que l'ennemi n'était pas loin. Le visage de la malade, si placide d'ordinaire et si reposé, se contractait comme sous le coup d'une indignation profonde. Plusieurs fois, elle se dressa sur son séant, et, d'un geste, menaçait le démon qu'elle apercevait peut-être au pied de son lit, disant tout haut :

« Ce n'est pas vrai. Non, ce n'est pas vrai. »

Sœur Ananie, qui était près d'elle, aspergeait sa couche d'eau bénite, tout en adressant à Sœur Azélie de fortes paroles qui ravivaient sa confiance en Dieu. Ainsi réconfortée, les élans de son cœur vers le divin Époux des vierges se pressaient sur ses lèvres de plus en plus. Sœur Euphrasie l'a entendue plusieurs fois dire à Dieu avec un accent de tendresse qui faisait couler des larmes :

« Mon Dieu, que le dernier battement de mon cœur, que mon dernier soupir, soient un acte d'amour pour vous ! »

De même qu'elle aimait Dieu, Sœur Azélie était tout amour pour ses compagnes. La veille de sa mort, elle pria Mère Félix de rassembler les Sœurs autour de son lit, et quand elle se fut assurée que toutes étaient là, elle dit :

« Ma Mère, voulez-vous me permettre de les embrasser ? »

Puis elle se souleva. Chacune s'approcha pour le baiser suprême. Quand ce fut fini, à toutes, avec le plus fraternel sourire, elle dit :

« Adieu, mes Sœurs ! A vous la terre, à moi le ciel ! »

Quelques heures plus tard, vers minuit, elle passa dans un dernier acte d'amour. C'était le 12 février 1855. Elle avait trente et un ans.

Au cimetière, par méprise, la fosse de la défunte n'avait pas été creusée dans le rang des religieuses. Deux jours après, on exhuma le cercueil. Pendant l'opération, on apportait le corps du jeune médecin de l'hôpital flottant. Il fut déposé à la place préparée pour Sœur Azélie. Les Sœurs du *Gardien*, qui avaient entendu cette parole : « Viendra un jour où vous me céderez votre place », s'en souvinrent.

Dans les premiers jours de juillet, l'épouvantable visage de l'épidémie se montre dans toute la ville. Les médecins tâchent un instant de le masquer pour ne pas effrayer la population, qui se rappelait, toute tremblante, l'épidémie du vomito negro de 1851 ; mais, à partir du 15, il fut impossible de cacher plus

longtemps la vérité. Le fléau éclata avec une telle violence que l'hôpital fut en quelque sorte soudainement rempli. Les malades affluaient jour et nuit. On improvisa des cases. Elles furent tout de suite débordées. Il fallut évacuer la caserne de gendarmerie pour y loger les militaires atteints par l'épidémie. L'infanterie de marine, les artilleurs, les soldats du génie, les matelots en rade, les transportés du *Gardien* et de la *Geôle*, des hommes libres de toute couleur, étaient la proie de la maladie et bientôt de la mort. Les inhumations se faisaient le matin dès 5 heures, et à 6 heures le soir, dans un profond et lugubre silence. On ne sonnait plus les glas. Bientôt même on ne porta plus les cadavres à l'église.

Que devenaient les Filles de Saint-Paul en ces terribles conjonctures ? Comment suffire à l'écrasante besogne en des salles pleines de malades, de moribonds, de morts ? Comment courir à domicile, où tant de voix suppliantes appelaient ? Debout jour et nuit, elles cherchaient au moins à soulager les souffrances, si elles ne pouvaient rien contre la mort, et Dieu leur inspirait les paroles qui consolent, encouragent, et ravivent dans les âmes les lumières de la foi. Plus d'un malheureux leur devra sans doute le salut. Ajoutons qu'une nouvelle victime, Sœur Saint-Julien Soulier, rejoignit au ciel Sœur Azélie, 31 juillet. « Le plus grand de tous les amours, avait dit le Maître, c'est de donner sa vie pour ce qu'on aime » (1).

Le 16 août, le gouverneur Bonard, rachetant ainsi quelques-uns de ses péchés vis-à-vis des hospitalières,

(1) *Évangile selon saint Jean*, xv, 13.

et sachant d'ailleurs qu'il allait répondre aux vœux de la population par la mise à l'ordre du jour des deux religieuses victimes, déclara que les frais divers auxquels avaient donné lieu les obsèques solennelles des Sœurs Azélie et Saint-Julien seraient mis à la charge de l'État.

De la vie missionnaire de Sœur Saint-Julien, un des aumôniers de Cayenne a consigné en son journal un épisode où les âmes généreuses, candidates à l'apostolat lointain, verront que saint Paul n'avait pas épuisé dans l'énumération émouvante qu'il en a faite la somme des périls que tout apôtre doit connaître pour les mieux affronter. Un jour, Sœur Saint-Julien revenait seule du lavoir. Deux mains brutales, tout à coup, la saisissent et la renversent. C'est un transporté qui s'est jeté sur elle. Au même instant, deux autres forçats se jettent sur lui. L'un cherche à l'aveugler en lui enfonçant ses doigts dans les yeux, tandis que l'autre lui fait lâcher prise. La Sœur est délivrée. Le misérable fuit comme l'éclair et disparaît à tous les regards. Où s'est-il réfugié? Pendant plus d'une heure, surveillants et gendarmes l'ont cherché partout. Ils se disposaient à fouiller les palétuviers, lorsqu'on leur apprend qu'il se trouve — dernier degré de l'impudeur et de l'audace — dans la chambre commune où de temps à autre les religieuses se réunissent, bien décidé, avouera-t-il, à se précipiter sur la première qui se présenterait. Pendant ce temps-là, Sœur Saint-Julien, dans la chapelle, à genoux, toute frémissante encore et pleurant, remerciait la Vierge des vierges de l'avoir préservée.

Justement effrayée par cette imprévue et cynique

tentative, Mère Félix demanda et obtint qu'un soldat du détachement accompagnerait désormais les Sœurs dans leurs rares sorties. Une Fille de Saint-Paul, d'ailleurs, en quelque endroit qu'elle se trouve, ne va seule presque jamais.

* * *

Les décès continuent de se multiplier. D'aucuns jours, vingt inhumations. Il n'y eut plus, pour ainsi dire, que des funérailles clandestines, partant plus de frais à payer. Mgr Dossat prescrivit des prières publiques, et une procession s'organisa en l'honneur de la Très Sainte Vierge. Toutes les personnes valides, administrateurs, militaires, marins, y assistèrent. Des artilleurs portaient la statue. Deux Sœurs furent désignées pour rester à l'hôpital avec le personnel nécessaire. Sœur Euphrasie, l'une d'entre elles, fut chargée des officiers et des religieuses malades. Parmi les contaminés se trouvait Sœur Rosa Gauthier. L'atteinte du fléau avait troublé sa tête. Elle divaguait sans cesse, et Sœur Euphrasie se tenait aux aguets pour, au moindre réveil d'une pensée claire, lui faire connaître son état et lui parler de Dieu. Lorsque la procession passa devant la grille de l'hôpital, chantant les litanies de la Sainte Vierge, Sœur Euphrasie dit à la malade :

« Entendez-vous, ma Sœur? On porte en triomphe la statue de Notre-Dame à travers la ville. On la prie pour la cessation du fléau qui fait couler tant de larmes. »

Sœur Rosa regarde sa compagne et prononce

quelques paroles qui révélèrent qu'en ce moment sa raison était présente. Sœur Euphrasie en profite pour lui révéler que l'heure de la rencontre avec Dieu, pour elle, approche, et fraternellement, et pieusement, elle excite en son âme les sentiments d'une filiale confiance et de la charité la plus parfaite. Sœur Rosa a montré qu'elle entendait, comprenait et s'unissait à tout. Puis Sœur Euphrasie lui a donné ses « commissions pour le ciel ». Il était temps. Dès que le cortège de la Vierge eut fini de longer les murs de l'hôpital, la malade retomba dans son délire, qui ne la quittera plus. Au retour de la procession, Mère Félix, mise au courant de l'éclaircie qui s'était produite un instant dans l'intelligence de la malade, en voulut remercier Notre-Dame avec les Sœurs de l'hôpital. Le lendemain, Sœur Rosa entra dans la lumière d'outre-tombe. Dans quelques jours, le 3 septembre, une quatrième victime tombera, Sœur Mélanie.

Presque en même temps que la capitale, les îles furent visitées par la contagion.

L'Îlet-la-Mère, l'endroit le plus salubre de toute la côte, ainsi que nous l'avons noté, fut bientôt comparable à un vaste hôpital. Le P. Ringot, l'aumônier, est frappé lui aussi. Trois semaines durant, il devra s'aliter. Et, dans tous les pénitenciers, c'est une sorte de consternation :

« Qui va nous préparer à mourir? »

Le Père rassure les malades en leur faisant savoir qu'il se fera transporter à leurs cases pour les confesser et les consoler, que si ce transport devenait impossible, que les bien portants lui amènent ceux qui ne pourraient marcher. Dans l'un de ces voyages au

camp, le médecin le rencontre étendu sur un matelas :

« Quelle imprudence, mon Père !

— Il se peut, docteur, mais, tant que j'aurai un souffle de vie, je le dois à mes pauvres enfants. »

Ce serait nous répéter que de dire des hospitalières de Saint-Paul qu'elles étaient sur pied nuit et jour, allant de l'un à l'autre, obligées souvent de transporter elles-mêmes les malades d'un lit à un autre lit, relevant les courages, ranimant les espoirs, ouvrant les cœurs à la confiance et préparant ainsi la venue du Christ dans ces pauvres âmes épouvantées tout à la fois par la rencontre du fléau sur la terre et la pensée d'une autre rencontre par delà la mort. Tous les mourants demandèrent les secours de la religion. Mais ces joies surnaturelles, les Sœurs les payaient de leurs sueurs, de leurs fatigues extrêmes, de leur épuisement physique. Sœur Sainte-Anne Tagoreau, entre autres, fut plusieurs jours entre la vie et la mort.

L'angoisse dura deux mois et demi, après quoi le fléau disparut. On le crut du moins. Une imprudence le ramènera, et plus terrible que jamais. Des marins sont descendus à terre, à Cayenne ou sur la côte, et ils ont emporté à bord l'épidémie. C'est ainsi qu'un mousse de quatorze ans, débarqué à l'Îlet-la-Mère, y tomba malade. Les Sœurs eurent bientôt appris que ce petit Parisien espiègle, intelligent, et qui charmait tout le monde, n'avait pas fait sa première Communion. L'aumônier l'y prépare. Ses dispositions sont excellentes. Le mal s'aggrave. L'enfant va mourir. Il reçoit les sacrements sauf l'Eucharistie à cause de la fréquence et de la violence des vomissements. En moins de trois jours il fut enlevé. Comme la cha-

pelle était bâtie au milieu du camp, l'aumônier demanda au commandant si l'on devait y porter le corps.

« Assurément, répond celui-ci. Cet enfant appartient à la marine, nous lui devons les honneurs que nous accordons aux autres marins.

— Mais, repartit le P. Ringot, ne craignez-vous pas que la maladie dont il est mort ne se communique au pénitencier? »

Frappé de cette observation, le commandant demande l'avis du médecin.

« Cas exceptionnel, cas isolé. Donc rien à craindre. »

Et le cadavre fut porté à l'église. Trois jours après, l'Ilet-la-Mère redevenait la proie du fléau : quinze à vingt malades par jour et dix à douze décès. Deux médecins parmi plusieurs autres personnes, furent emportés en deux fois vingt-quatre heures.

Le premier chef du service médical s'était trop souvent permis contre la religion des propos inconsidérés. Même il s'était montré hostile, non seulement au missionnaire, mais aux Sœurs de Saint-Paul, et il s'en vantait. Cependant, le P. Ringot lui fait de fréquentes visites et, comme à tous les regards, saut à ceux du malade, la fin approchait, il lui insinua de mettre ordre à ses affaires. La réponse fut évasive. La Sœur qui le soignait lui dit :

« Vous savez, docteur, combien cette maladie est insidieuse et même traîtresse. Il y en a tant qui perdent connaissance !... Et le voyage de ce monde-ci dans l'autre n'est pas long. »

Mis au courant par la Sœur, le commandant, ami du chirurgien, chrétien par la foi, sinon par la pratique, appuyait ses conseils.

« Admirez, mon commandant, lui dit un jour le malade, comme les religieuses s'alarment facilement ! Figurez-vous que la mienne veut me faire administrer, tout comme si j'étais en danger prochain.

— Mon cher, répliqua celui-ci, ce serait prudence. Écoutez-la. Demandez l'aumônier. D'ailleurs, vous savez comme moi que les sacrements ne font pas mourir.

— Ami, répond le malade, vous prêchez un converti. J'ai été élevé par une mère chrétienne, puis par des prêtres dans un Petit Séminaire de la catholique Bretagne, et je n'ai pas perdu la foi de mon enfance. Obligez-moi d'appeler vous-même l'aumônier. »

La confession est faite. Le Père va oindre le malade de l'Huile sainte. Le commandant et l'état-major sont présents. Aux paroles de la liturgie, le médecin répond lui-même, les mains jointes, les yeux vers le ciel. Puis, la cérémonie achevée, il demande à tous pardon des scandales qu'il avait donnés, remercia l'aumônier du grand service d'âme qu'il lui avait rendu, les Sœurs de leur dévouement, en particulier celle qui l'avait averti que l'heure avait sonné de paraître devant Dieu. Pendant les deux dernières heures qu'il a encore vécu, il ne cessa pas de prier. Lorsque les transportés apprirent son trépas :

« Cet homme, dirent les uns, devait se convertir, car il était savant.

— Oui, dirent les autres, car il était bon et charitable. »

Le même jour où le médecin-chef mourait, le second s'alitait. Il fit la mort d'un saint. C'était une âme de foi profonde, de piété éclairée, de grande vertu.

Son père et sa mère s'étaient appauvris, sacrifiés pour ses études. Il meurt loin d'eux. Que vont-ils devenir? Cette pensée le torture et, la fièvre aidant, le consume. Enfin, que soit faite la volonté de Dieu! En deux jours, l'holocauste était complet. Beau spectacle qui ravissait l'âme des Filles de Saint-Paul et ne laissait personne au pénitencier indifférent.

C'est maintenant le tour du Frère Jésuite, compagnon du P. Ringot. Après une quinzaine de souffrance, il est sur son grabat, complètement immobile. On le croit mort. On l'a recouvert du drap funèbre. Une Sœur, puis une autre, s'agenouille et prie, cependant que le Père pleure. Des transportés, qui déjà préparent les funérailles, parlent tout haut :

« Quel malheur! Il était si bon, ce petit Frère! Il faudra l'enterrer à côté du médecin-major. »

Or, le Fr. Pingrenon entendait tout : il n'était point mort, mais seulement en léthargie... Quelles angoisses! Il va donc être enterré vivant!... Enfin, après une longue torture intérieure, il retrouva l'usage de ses sens et put, d'un geste étonné, écarter le drap mortuaire.

Les deux médecins étant morts, le commandant décida que jusqu'à l'arrivée d'un nouveau docteur, Sœur Claudine Echalié porterait les galons, faisant les visites, prescrivant les remèdes, que lui-même l'accompagnerait et veillerait à l'exécution des ordonnances. Trois semaines durant, Sœur Claudine n'était plus que la Sœur-major, respectée, félicitée et remerciée par tous.

*
*
*

Aux îles du Salut, les ravages de l'épidémie ne furent pas moindres, d'abord parce que la population y était considérable, ensuite parce que les transportés, et quiconque arrivait de France ou de quelque autre région de l'Europe, y étaient débarqués, ne fût-ce que pour la durée nécessaire à l'acclimatation. Des trois Pères qui desservaient ces îles, l'un est à peine atteint que l'autre chancelle et tombe, cependant qu'un quatrième, le P. Dabbadie, arrive de Cayenne pour fermer les yeux du P. Raulin, l'aumônier titulaire de l'île Royale, 28 juillet 1855. A ses obsèques, les transportés disaient :

« C'est nous qui l'avons tué. Il passait ses jours et ses nuits à l'hôpital. Il est mort pour nous. »

A bout de forces également les hospitalières. Voici Sœur Sainte-Soline Martin aux portes du tombeau. Transportés, surveillants eux-mêmes, peu renommés cependant pour leur foi et guère davantage pour leur humanité, touchés quand même par son oubli de soi et son courage, allaient s'agenouiller à l'autel de la Sainte Vierge où ils priaient et faisaient brûler des cierges :

« Sœur Sainte-Soline est notre infirmière à nous, disaient-ils à Celle qu'avec l'Église ils appelaient Santé des infirmes, accordez-nous sa guérison. »

Et ils l'obtinrent.

Au reste, pendant cette longue épidémie, aumôniers et hospitalières, outre la sympathie qu'ils éveillaient sur leur passage, ne trouvaient en quelque sorte que docilité religieuse et reconnaissance près des malades et des mourants.

« Ma chère maman, écrivait avant sa dernière



Le cimetière des forçats.

heure un transporté à sa mère, je viens te faire mes adieux. J'ai traîné péniblement mes fers sur cette terre. Me voyant sur le point de mourir, je veux que ma dernière pensée soit pour toi. Je vais mourir dans la religion dans laquelle tu m'as élevé et qui a seule soutenu mon courage tant de fois abattu. J'ai fait tous mes devoirs de chrétien, et je meurs avec la douce espérance d'obtenir miséricorde et de te revoir, toi, dans la mère-patrie des enfants de Dieu. Avant de mourir, ô ma bonne mère, ma trop bonne mère peut-être, je veux te demander pardon de tous les chagrins que je t'ai occasionnés par mes égarements. Je les déplore aujourd'hui, je les déteste. Je le comprends maintenant, j'étais indigne d'une si bonne mère ! Pardon, mille fois, de n'avoir pas suivi tes bons conseils : j'ai connu assez ton bon cœur pour être sûr que ce pardon ne me sera pas refusé. A l'hôpital, nous avons pour Sœurs infirmières des religieuses de Saint-Paul de Chartres. Celle de ma salle a été pour moi une seconde mère. Rien n'égale sa charité. Aussi prierai-je pour elle comme pour toi si j'ai le bonheur d'aller au ciel. Adieu pour toujours en ce monde, ma bien-aimée maman. Adieu; Adieu ! »

C'est dans la chapelle de ce pénitencier que les Sœurs verront le P. Nicou, l'aumônier, passant des heures et encore des heures à genoux près du tabernacle, conjurant le Christ-Hostie d'avoir pitié des pécheurs endurcis, passant même toute la nuit en des supplications aussi ardentes qu'obstinées, jusqu'à ce que, tombant de fatigue et de sommeil, il s'écroulait sur les marches de l'autel, à moitié endormi. Sa prière ne se perdra pas dans le vide. Un jour, il écrira :

« Sur mille hommes, j'en ai vu six cent trente approcher de la Table sainte. »

Une autre fois :

« Sur huit cents que l'on regarde comme le rebut non seulement de la société, mais du bagne lui-même, six cents se réconcilièrent avec Dieu. »

Qui s'étonnerait de sa conclusion :

« Je suis un peu comme le hibou de la fable, mes petits, je les trouve gentils, je les trouve mignons (1). »

Toutefois, il n'en allait pas de la sorte avec les déportés politiques, républicains de toutes les couleurs et catégories, socialistes de toutes les écoles. Ils avaient été relégués à l'île du Diable; mais, à l'explosion du fléau, les malades furent portés à l'hôpital du Salut. Ceux-ci étant séparés de leurs compagnons d'impiété religieuse et de révolte sociale, le respect humain avait moins de prise sur eux. La plupart mouraient réconciliés. Il reste que, pour en arriver là, les Sœurs redoublaient de bonté et les aumôniers de patience.

Deux faits révéleront au lecteur cette espèce d'hommes. L'aumônier — le P. Raulin, croyons-nous — faisait sa tournée d'hôpital, demandant à chacun des nouvelles de la nuit.

« Comment allez-vous ce matin? demanda-t-il à un socialiste des plus exaltés.

— Nous n'irons bien que lorsque nous aurons fauché quarante mille de vos têtes.

— Pourquoi pas quatre cent mille, comme le voulait Marat, l'un de vos ancêtres? répliqua tranquille-

(1) MURY, ouvrage cité, p. 207-208.

ment le Père; car enfin, si vous n'en tuez que quarante mille, il en restera suffisamment pour en former d'autres, et ce sera toujours à recommencer. »

Riotte, riche négociant d'Angers, occupait environ six cents ouvriers. C'était un homme de cœur, avec, dans l'esprit, beaucoup de rêveries et de chimères. Le beau mot de fraternité l'avait séduit. Il épousa les doctrines socialistes avec passion et, pour les faire triompher, dépensa une partie de sa fortune. Le voici aux galères et à l'hôpital.

« Ne me dites pas que Dieu est bon, disait-il furieusement à l'aumônier. Tout misérable que je suis, je n'agirais pas envers mes enfants, fussent-ils coupables, comme il agit avec moi! »

Le prêtre laisse le malheureux déverser le trop-plein de son âme aigrie. Puis, bonnement :

« Je vais prier pour vous. Priez avec moi, si vous le voulez.

— Prier! Oh! j'en suis revenu depuis longtemps.

— Croyez-moi, essayez : vous avez tant besoin d'être consolé, et la prière est consolatrice : d'être encouragé, et la prière est auxiliaire. »

Quand revint le Père :

« Vous avez un peu prié, n'est-ce pas?

— Oui, un peu, tout de même. Du moins, j'ai essayé. »

Et l'aumônier disait aux religieuses :

« Mes Sœurs, priez avec nous. La lutte est engagée entre le bien et le mal. Si nous prions bien, la prière sera victorieuse. »

À la visite suivante, le malade dit au Père :

« J'ai fait ce que j'ai pu.

— Dieu fera le reste, mon ami. »

Puis il insinua qu'il serait bon de ne pas tarder trop à préparer la confession qui est un grand soulagement pour l'âme accablée sous le poids des fautes et qui, après, plus librement, respire.

« Je ne demande pas mieux, mon Père, mais ne me pressez pas.

— Courage, ami ! je vous aiderai. »

Et le Père, aussi ému que son galérien, l'embrasse. Lorsque, le lendemain matin, en descendant de l'autel, l'aumônier revit le malade, il le trouva sans parole, mais avec toute sa connaissance. Le plus triste n'était pas le prêtre. L'entretien se fit par signes. Le pénitent reçut l'absolution.

« Mes Sœurs, il faut que Dieu lui rende la parole et que son œuvre de miséricorde soit complète. Par vos prières et communions, vous obtiendrez cette grâce. »

Dans l'après-midi de ce même jour, le muet avait retrouvé la parole. Il reprit et acheva l'aveu de ses péchés. Lorsque le prêtre eut redit sur le pécheur repentant la formule sacramentelle du pardon, ce fut une double action de grâces à Dieu et au ministre de Dieu qu'exprimaient de chaudes poignées de mains, l'accolade « fraternelle » et des pleurs de joie. Quelque temps après, il reçut l'Extrême-Onction perdit de nouveau la parole, puis toute connaissance, et rendit le dernier soupir.

« C'était un cœur d'or, dit le Père pour toute oraison funèbre. Le mirage du socialisme l'avait dévoyé, égaré. »

En juin 1856, encore bien que l'épidémie se fût

apaisée, Sœur Cyprienne, la supérieure, écrivait à Chartres :

« Peines et contrariétés ne diminuent pas. Elles viennent à nous comme l'eau à la mer. L'hôpital, établi à peu de distance de notre case, facilitait le service, mais le nouveau commandant l'a fait transporter au milieu du camp, c'est-à-dire à cinq cents mètres au moins de la cuisine des malades et sans fermeture ni entourage, pour l'installer moitié plus loin, en sorte que cuisine, buanderie, hôpital, forment les trois extrémités de l'île. Jugez des fatigues de notre service ! Vous savez que les Sœurs sont obligées d'être deux toutes les nuits pour faire le quart, et le tour de chacune revient toutes les quatre nuits, plus souvent même à cause de celles qui sont souffrantes. Sœur Julia Texier et Sœur Sainte-Foi Vigier n'iront pas loin, si la fièvre jaune continue. Bien ou mal portante, il n'en faut pas moins parcourir toutes les rues pour aller faire ces rondes nocturnes. A ce propos, figurez-vous six cases différentes, formant quatre rues entourées de toutes celles des forçats, et deux pauvres filles trottant dans la nuit. Elles sont, il est vrai, accompagnées de la sentinelle, qui les garantit contre la peur, mais non pas contre le vent qui souffle, furieux, sur la pointe du rocher au milieu de la mer, contre la pluie et la boue, dans la saison mauvaise, qui est celle de la Guyane les deux tiers de l'année. Cette époque est très pénible; cependant elle est préférable au temps de la sécheresse où nous sommes réduites à n'avoir que de l'eau salée pour faire la cuisine, pour boire et pour laver le linge. Ce genre de misère est bien préjudiciable à la santé et nous

oblige aux plus grandes privations. Il ne serait pas difficile d'y remédier, si on voulait, car, dans la saison des pluies, il tombe tant d'eau que, si on construisait des citernes, on n'en manquerait jamais. L'autorité se réserve celles en fer qui sont envoyées de France, et, dans la crainte de manquer d'eau douce, nous en refuse. Nous partageons donc les détresses de nos malheureux transportés, souvent réduites nous-mêmes à refuser l'eau nécessaire à étancher la soif de nos pauvres malades; Dieu sait ce que nous en souffrons. Et si j'entraîs dans le détail de nos souffrances physiques et morales, un volume ne suffirait pas. Voilà quatre ans que je suis au bagne. Je vous assure que vos filles n'y sont pas heureuses tous les jours!... Mais, par bonheur, vénérée Mère, Dieu est là, c'est pour sa gloire que nous travaillons et souffrons. Heureusement encore, nous avons pour nous encourager à porter notre croix et pour nous guider dans la voie douloureuse où le Christ a voulu marcher le premier l'exemple et le zèle des Pères Jésuites. Il semble donc que Dieu veuille nous dédommager de nos misères par ce surcroît de grâces auxquelles chacune d'entre nous fait effort pour répondre généreusement. »

Il est bon pour la vérité historique, surtout dans les annales de la charité, de faire entendre quelquefois le gémissement de la pauvre nature ployant sous l'écrasant fardeau de l'héroïsme continu. Saint Paul a crié au monde qu'il surabondait de joie au milieu de ses épreuves (1), mais il nous a confié aussi qu'à cer-

(1) *Deuxième lettre aux Corinthiens*, VII, 4.

taines heures, il a connu cette tristesse du cœur, cet accablement, mystérieuse lassitude de l'âme, qu'il appelle avec tant de profondeur « l'ennui de vivre » (1).

*
*
*

Les autres pénitenciers ne furent pas non plus immunisés contre le fléau. Le gouverneur Bonard, ayant été, lui aussi, atteint une première fois, trouvera un remède approprié contre une seconde attaque, dans « l'évasion »... vers la France. Il ne reparaitra plus en Guyane et il n'y sera regretté de personne. L'intérim sera fait par un lieutenant-colonel du 3^e régiment d'infanterie de marine, commandant militaire de la Guyane, M. Masset. De courte durée sera son administration — 30 octobre 1855 au 16 février 1856, — mais toute de justice, de fermeté et de bonté. Grâce à lui, les églises qui tenaient tant à cœur au contre-amiral Fourichon, mais n'arrivaient pas à sortir de terre, vont enfin surgir comme par enchantement. L'*Immaculée-Conception* aux îles du Salut, *Saint-François-Xavier* à la Montagne d'Argent. L'église du pénitencier de la Montagne, svelte et gracieuse sur la hauteur, attire et retient tous les regards. Elle a été bénite, le 3 janvier 1855, solennellement. Désormais, la religion reflorissant, on y fera de belles fêtes. Rien d'étonnant à ce que « les Journées de saint Paul », sa conversion, sa commémoration, revêtent un éclat particulier. Ni les aumôniers, ni les transportés eux-mêmes ne les oublient. Ce n'est

(1) *Ibid.*, I, 8.

pas l'autel seulement qui est orné, un beau palmiste ombrage le banc des Sœurs. Il y faut noter comme un spectacle, nous pourrions dire unique au monde, l'Ascension, la Fête-Dieu de cette même année. Au matin de l'Ascension, six transportés sont à genoux dans le sanctuaire, un cierge à la main : ils viennent de faire leur première Communion. Dans ces pauvres âmes qui ont été souillées de tous les vices peut-être, le Dieu de tous les pardons a su trouver une place nette pour approcher ses lèvres. Tout le jour, ces heureux criminels l'ont passé soit à l'église, soit au presbytère. Le soir après les Vêpres, comme de petits enfants régénérés, ils ont renouvelé, debout, à haute voix, et la main sur l'Évangile, les promesses de leur baptême, puis à genoux, blanchis dès le matin dans le sang de l'Agneau, ils se sont consacrés à la Vierge-Mère, qui est tout ensemble l'Immaculée et le Refuge des pécheurs. Quelques jours après, c'était la Fête-Dieu. C'est ici le spectacle sans pareil.

Quatre jours avant la solennité, quinze transportés ont été mis à la disposition des Sœurs pour la construction et l'ornementation de leur reposoir. Quinze autres ont travaillé au reposoir du camp. Le Christ rédempteur visitera celui-ci tout comme le premier et s'y reposera : personne n'est exclu, excepté ceux qui s'excluent eux-mêmes, de la divine compatissance et infinie pitié. Tout le cérémonial a été réglé entre le commandant particulier et l'aumônier. A droite et à gauche de la route, sur tout le parcours de la procession, les transportés qui ne sont pas chargés de quelque fonction formeront la haie sur un rang.

Voici le porte-croix et ses deux acolytes. La croix

ouvre la marche. Le tambour de front, qui alterne avec les clairons de la troupe, bat aux champs. Derrière eux un militaire dresse la bannière, dont quatre Filles de Saint-Paul tiennent les cordons. Le dais, devant lequel marche un clairon, s'avance. Il est porté par deux sapeurs du génie et deux soldats de première classe de l'infanterie de marine. Le commandant particulier et son état-major suivent. Vingt et un soldats font escorte de manière à encadrer le Saint Sacrement et l'état-major. Immédiatement après viennent les Sœurs, les dames, tout le personnel libre. Quatre hommes d'infanterie pris dans le piquet sont ensuite placés de front à trois ou quatre pas l'un de l'autre, de telle sorte qu'ils séparent ce personnel des transportés, lesquels ferment la marche. Les chantres, les musiciens, les porteurs de fanaux, et ceux qui agitaient les clochettes, et ceux qui jetaient des fleurs au passage de l'Hostie, et bien d'autres, avaient été choisis parmi les condamnés. Jetez sur cette procession merveilleusement ordonnée et disciplinée tantôt l'ombre des grands bois, tantôt les feux transfigurants du soleil et les miroitements de l'océan tout proche, quelle fête pour les yeux, quelle fête plus encore pour l'âme, si la fièvre, sournoise et rôdeuse, ne s'apprêtait à tout dévorer (1) !

Avant de suivre le fléau dans la Montagne, accompagnons Sœur Clémence et la bonne noire Élisabeth qui se rendent de Cayenne au pénitencier. Nous avons dit que le voyage par mer mauvaise était dangereux.

(1) Un document retrouvé à la dernière heure nous incite à reporter ce récit à la Fête-Dieu de l'année 1859.

Après vingt-quatre heures d'une belle traversée, on apercevait l'établissement, lorsqu'un coup de vent soudain et d'une violence extrême déchira les voiles, brisa la mâture. La goélette fut emportée au gré des vents et des flots jusque dans les lointains parages du Grand-Connétable. Les hommes descendent dans la cale, où ils ont de l'eau jusqu'à la ceinture, et là ils manœuvrent pour empêcher l'esquif de sombrer. La pauvre carcasse du bateau tout à l'heure projetée en l'air est, l'instant d'après, immergée sous les vagues. Sœur Clémence, silencieuse et résignée à tout, priait. Élisabeth, épouvantée, priait aussi sur le pont, ou plutôt criait sa prière, tordant ses bras :

« Ahé y bon Dié, mo que mourir ! Ahé y bon Dié, pardonnez-moi ! O Dieu qui êtes bon, je vais mourir ! Pitié, Dieu bon, pardonnez-moi. »

En ce même instant, à Cayenne, au retour de la messe, Mère Macarie, ayant regardé le ciel et interrogé l'atmosphère, disait à ses Sœurs :

« Prions. Si la goélette n'est pas arrivée, Sœur Sainte-Clémence et Élisabeth ont péri. »

Et toutes à genoux récitent le *Salve Regina*. Là-bas, l'ouragan subitement tomba, comme il s'était levé. Le capitaine, avec de vieux sacs, avait refait des voiles. L'équipage était sauvé.

Lorsque, le 16 février 1856, le nouveau gouverneur de la Guyane, le contre-amiral Baudin, prit possession de son hôtel à Cayenne, il s'installa au foyer même de l'épidémie, au poste donc du péril. Point ne se troubla ni ne trembla. Croyant sincère, chrétien fervent, il pria avec le clergé de la capitale pour la cessation du fléau, puis, avec le P. Stumpf, successeur

du P. Hus, qui venait, lui aussi, d'arriver, il partit pour visiter les points de la colonie où le fléau sévissait davantage.

La Montagne n'est pas encore attaquée, mais des scènes horribles s'y passent.

Les évasions, nous l'avons dit, étaient fréquentes. On en compta plus de trente dans les deux premiers mois de 1856. L'un des évadés fut repris au chantier de Roumarouma. Le surveillant l'attacha à un rocher, et si étroitement, que les cordes déchiraient la chair. Les jambes et les mains enflèrent et se couvrirent de plaies hideuses. Alors, chargeant son pistolet, l'atroce gardien lui en tira trois coups à bout portant. Deux des balles entrées par la mâchoire s'étaient logées derrière l'oreille : on put les extraire. Impossible d'arracher la troisième, qui était entrée par la nuque. Se figure-t-on l'état de ce malheureux ? Au camp, à demi mort, il fut encore soumis à une bâtonnade de quatre-vingts coups sous lesquels il succomba. Ne peut-on pas dire que cet homme a été assassiné deux fois, sans qu'il ait fait la moindre résistance ? Ceci se passait dans le mois de février. En mars, trois autres condamnés rendirent l'âme sous la plus barbare des flagellations. Il faut se faire violence pour enregistrer comme des faits ordinaires ces lâchetés et barbaries. Que de fois les aumôniers et les Sœurs ont prié, supplié en vain les bourreaux d'avoir pitié de ces victimes !

Le 20 avril, le P. Stumpf, pris de vomissements noirs, meurt à Cayenne, après une maladie de trois jours et six mois à peine d'apostolat. Il avait remporté de sa visite à la Montagne les germes du mal.

Trois semaines plus tard, c'est le P. Dabbadie,

nommé par le mourant pour prendre provisoirement sa place, qui meurt de même en trois jours aussi, 12 mai 1856, et de la fièvre jaune, dans un tel élan de joie surnaturelle qui arracha à l'amiral présent ce cri d'admiration :

« Oh ! que vous êtes heureux, vous autres ! Vous ne craignez point la mort ! »

A l'un des membres de l'administration, témoin de ce bienheureux trépas, et qui disait aux Jésuites présents :

« Vous êtes bien flagellés, Messieurs, sept des vôtres en quelques mois ! » le P. Boulongne répondit :

« C'est pour cela, Monsieur, que nous aimons davantage notre mission. Nous serions tous heureux de mourir pour conduire à bien cette belle œuvre ! »

Le P. Beigner avait reçu des mains du mourant le fardeau du supérieurat. Le P. Thibault devient l'aumônier de la Montagne.

Brillants furent ses débuts près des condamnés. Catholiques ou protestants, tous, attirés par son affabilité, s'empressaient autour de lui; puis, en foule, à son appel, ils se rendaient à l'église. L'administration changea bientôt ces belles espérances en déboires. Chaque jour, c'était entre elle et l'aumônier un nouveau désaccord. Le transporté Choisy, que nous avons rencontré à l'île Royale près du lit de mort de l'aumônier et toujours dévoué aux Pères, ayant été injustement condamné à la bâtonnade, le P. Thibault, énergiquement, protesta. Peu de jours après, les sentiments antichrétiens de certains fonctionnaires, plus ou moins dissimulés, se révélèrent. Un jeune médecin, M. Pineau, qui jamais n'avait fait mystère de ses

convictions religieuses, tomba malade gravement. Jamais l'aumônier n'a pu arriver jusqu'à lui. Un chirurgien de la marine de 2^e classe, le nommé Comte, dont l'impiété haineuse s'affichait indécemment, gardait toutes les avenues qui pouvaient mener au malade. L'infortuné mourut sans sacrements. On imagine la tristesse des Sœurs hospitalières impuissantes à lutter contre cette violation tyrannique de la liberté des âmes. Elles-mêmes d'ailleurs partageaient avec l'aumônier les antipathies de ce chirurgien sans tête et sans cœur.

En juillet, un évadé est assassiné par une décharge forcenée de trente coups de corde. Nouveau sujet de peine pour les Pères et pour les Sœurs.

Le 8 août, le P. Beigner, supérieur des aumôniers, est en visite à la Montagne. La fièvre jaune, qui, depuis des semaines, était dans le pénitencier à l'état latent, vient d'éclater avec violence. L'ancienne chapelle et les quatre salles de l'hôpital regorgent de contagieux. Trois, quatre, cinq et six décès par jour. On entre le matin, on sort le soir ou pendant la nuit, mais pour le cimetière. Impossible d'interdire à l'aumônier l'exercice de ses fonctions. Tout persécuté qu'il est, il fait son devoir, tout son devoir, au risque de déchaîner contre soi de nouvelles colères. Deux surveillants sont morts qui ont publiquement refusé les sacrements de l'Église; le P. Thibault ne consent point à rendre à leurs cadavres les honneurs de la sépulture chrétienne. Clameurs contre l'intolérance jésuitique, et bientôt dénonciation à Cayenne. Mais quand arrivèrent les lettres du commandant particulier au supérieur, celui-ci avait déjà arraché son

confrère aux étreintes de la machination ourdie contre lui. Le P. Louis Ringot, que nous avons vu atteint de la fièvre jaune, se rend aussitôt, quoique imparfaitement rétabli, à la Montagne, le 24 août.

Depuis quelques semaines, l'épidémie, jusqu'alors à l'état latent, avait fini par éclater. Le 3 août, plusieurs transportés étaient tombés malades. Leur nombre augmentait tous les jours. A la fin du mois, le registre mortuaire portait quatre-vingt-dix décès. Une fois, il y en eut onze en vingt-quatre heures. Le 3 septembre, Sœur Anaclet Marchand dit à Sœur Isidore Petit :

« Je vais mourir. Vous me suivrez de près au cimetière. »

Elle meurt, en effet. Le 12, Sœur Isidore la rejoint au paradis. Un peu avant son trépas, comme elle était sans mouvement et paraissait sans connaissance, Sœur Aurélie Thomas, qui se tenait près d'elle en compagnie du médecin, lui dit :

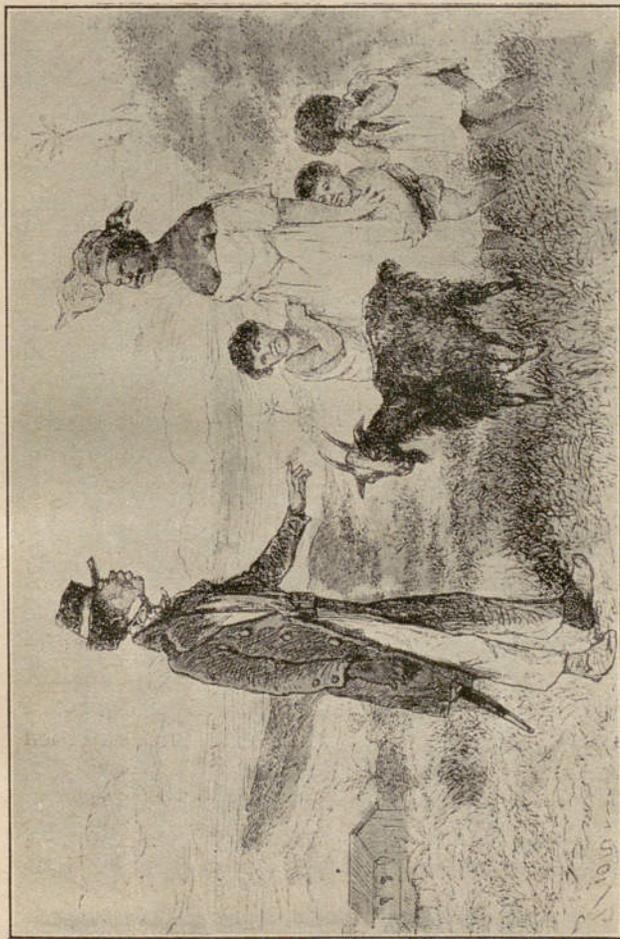
« Parlez-nous donc, ma Sœur : A quoi pensez-vous en ce moment ? »

— A quoi je pense, Monsieur, répond d'une voix forte la mourante en s'adressant au docteur... Je pense que le jour où vous serez dans l'état où je suis, vous voudriez avoir vécu autrement que vous ne vivez présentement. »

Et elle entra en agonie. Sœur Euphrasie, qui rapporte ce bref dialogue, le clôt par cette réflexion :

« Pour moi, je pense comme nos Sœurs que ces paroles, presque sorties du tombeau, n'auront pas été inutiles à la personne qui les a entendues. »

Près des deux tombes fraternelles, les transportés plantèrent quelques arbustes, et bientôt, non loin,



Garde-champêtre, cabri, femme, enfants de la campagne.

s'épanouirent des fleurs blanches par eux soigneusement entretenues.

Au 25 septembre, cent dix transportés et quatorze personnes libres avaient succombé. La plupart des survivants étaient gravement malades. Le surveillant chargé de l'appel ne trouvait plus que trois ou quatre individus pour lui répondre. Tous les services étaient désorganisés. Plus de servants, ni d'infirmiers, ni de cuisiniers, plus de boulangers. Ces messieurs de l'état-major étaient obligés de faire leur cuisine eux-mêmes. Ceci dura à peu près un mois. L'aumônier faisait seul les inhumations avec deux hommes qui portaient les cadavres et les recouvraient d'un peu de terre. Ne pouvant faire plus, ils remettaient à plus tard le reste du travail. L'administration des sacrements était de tous les instants de la nuit et du jour. Les pauvres malades en étaient effrayés, se disant les uns aux autres :

« Aujourd'hui pour lui, demain pour moi. »

Un chef de magasin fut emporté à son tour. Peu familier avec les pratiques religieuses, père de famille et d'une famille jeune et pauvre, il tenait naturellement à la vie. Comment lui faire entendre qu'il fallait songer à la mort et s'y préparer? Le P. Louis Ringot se hasarda pourtant à lui suggérer l'idée d'un entretien plus intime.

« Nous verrons demain, répond le malade.

— Demain, nous terminerons, dit le Père. Quelques mots seulement, aujourd'hui, pour ne pas vous fatiguer. »

Le malade se confessa. Deux heures après, l'administrateur devenait urgent.

« Demain », dit encore le malade.

Mais, ayant compris qu'une crise pouvait survenir, il consentit. La pensée de quitter ainsi les siens le navrait :

« Ma pauvre femme ! Mes petits enfants ! que vont-ils devenir ? Point de fortune ! »

Et il priait :

« Mon Dieu, vous êtes le Père des orphelins ; je vous les recommande. Mon Dieu, je les remets entre vos mains. Soyez leur providence. »

Puis, parlant à la Sœur :

« Je souffre cruellement dans mon corps, mais surtout dans mon cœur... Cette pauvre chère petite famille me fait mourir de douleur... Et cependant, depuis que je me suis confessé et que j'ai reçu les sacrements, j'éprouve un sentiment de bonheur que je ne saurais dire... »

De cette invraisemblable et pourtant réelle cohabitation dans la même âme de la joie et des plus cruels déchirements, la source unique et divine n'est-elle pas dans la seule vraie religion, celle du Christ?

Et pareils exemples n'ont pas été rares, même parmi les transportés.

Le P. Ringot, que la fièvre ne quittait plus, était debout quand même et grandement consolé en cette calamité cruelle par l'empressement des malades à solliciter et à recevoir les dernières grâces de l'Église, maternelle pour tous jusqu'à l'heure de la comparution au tribunal de Dieu. Avant de se retirer de la Montagne, le Père avait écrit :

« Je souffre beaucoup... Fièvres et fièvres... Je me traîne comme je peux... Dieu m'aide visiblement, car

toutes les fois qu'il faut aller à l'hôpital, je me trouve soulagé et moins faible. Qu'il en soit loué ! »

Il ajoute :

« Les Sœurs sont très bonnes. Elles sont dévouées avec un courage, un zèle, une charité qu'on ne peut trop louer... Deux d'entre elles ont succombé. Les autres sont souffrantes... Sur huit qu'elles étaient, quatre à peine restaient pour le service. »

Lui-même, le 22 septembre, est atteint de la fièvre jaune pour la seconde fois et contraint de quitter la Montagne. Le P. Berriaud, qui lui a succédé, date ainsi l'une de ses lettres : « 9 décembre 1856. Pauvre et délaissée Montagne d'Argent ! »

Cependant, l'épidémie touche à sa fin. Pendant ce temps-là, que devenait-on au pénitencier de Saint-Augustin ?

*
*
*

Sœur Sainte-Monique Journiac avait quitté l'Île-la-Mère pour desservir Saint-Augustin.

Dans ses *Souvenirs sur la Guyane*, le commandant Jusselain a noté l'arrivée des Sœurs :

« Le jour où le canot l'*Oyapoch* avait débarqué, à Saint-Augustin, notre supérieure et les quatre Sœurs qui l'accompagnaient, nous avons tous ressenti, à la vue de ces cornettes blanches et de ces robes de bure, une émotion qui fut le gage de la vénération dont chacun les entoura dans les bons et surtout dans les mauvais jours (1). »

(1) P. 305, *Souvenirs de la Guyane* est le sous-titre de l'ouvrage : *Un déporté...*

Les Sœurs, ici comme partout, s'émerveillèrent : le ciel, les eaux, les bois, quelle magnificence et splendeur ! Mais, lorsque, après une journée brûlante, la terre détrempée se fut refroidie et les évaporations humides s'étant condensées, elles se virent enveloppées toutes vives dans le suaire dont nous avons parlé, elles songèrent, malgré elles, au subtil poison qu'elles respiraient et absorbaient. Les jours suivants, sous leurs yeux, les animaux domestiques tremblaient de tous leurs membres, se couchaient sur le flanc et, après avoir languï quelque temps, périssaient. Bientôt ce n'était pas seulement leur hôpital qui fut rempli par les malades, mais le camp tout entier, et le Grand-Bois, où les concessionnaires ne travaillaient plus, abattus qu'ils étaient par la fièvre. Partout des visages pâles, amaigris, des fantômes ambulants, des échappés de sépulcre, des revenants d'outre-tombe. Les aumôniers exténués faisaient entre eux la relève comme ils pouvaient. En 1856, le P. Leroy, qui a succédé au P. Garnier, lequel avait remplacé le P. Pomanamy, a conduit au cimetière cent soixante-quatre cadavres. Tous ces fiévreux s'en allaient dans l'autre monde, dociles comme des enfants à la voix de la religieuse qui les consolait et du prêtre qui les absolvait.

« Voilà, ma bonne Mère, écrivait Sœur Saint-Éléonore, les roses de la Guyane ! Je m'estime heureuse d'avoir été choisie pour les cueillir. »

Moins nombreuses qu'à Sainte-Marie, des évasions cependant étaient quelquefois encore tentées. Un condamné s'est enfui et caché dans les profondeurs du Grand-Bois. Ses provisions épuisées, il sent qu'il va mourir de faim. Il crie vers Dieu :

« Seigneur, si j'échappe à la mort, je fais le vœu de revenir à vous. »

Comment, par quels moyens, sa prière fut-elle exaucée? Nous ne le savons pas. Ce qui est certain, c'est que le voici de retour au pénitencier. Il y subit sans une plainte le châtement prévu par la règle, puis se rend chez l'aumônier :

« Mon Père, confessez-moi, Je suis un misérable qui se repent. »

Il a reçu l'absolution de ses fautes. Pour la première fois de sa vie, il a communié.

« O mon Père, disait-il encore, comme je remercie le bon Dieu de m'avoir envoyé en Guyane ! J'y ai trouvé le trésor des trésors : la foi. »

Peu de temps après, il entre à l'hôpital et, sous les yeux des Sœurs singulièrement édifiées, il exhale son âme heureuse en des sentiments de vive gratitude et de religion profonde.

Chacun donc était à son poste et faisait son devoir : les chirurgiens militaires, en prenant les hommes dans l'état où on les leur donnait et en prolongeant leur vie autant qu'ils le pouvaient, les Jésuites et les Filles de Saint-Paul en soignant les criminels et en les aidant à bien mourir. C'est le commandant Jusselain qui rend à tous ce témoignage autorisé. Puis, s'arrêtant devant les Sœurs hospitalières, il leur fait, pour ainsi dire, le salut de l'épée :

« Traiter avec respect, écrit-il, ces saintes Sœurs, mettre au service de ces Filles de France, exilées volontairement dans ces forêts malsaines au milieu de tels hommes, tout le bien-être dont nous pouvons disposer, leur rendre leur mission moins pénible,

c'est obéir à un besoin du cœur que quiconque eût éprouvé à notre place (1). »

De la Comté, nous rentrons à Cayenne.

* * *

Le 3 juillet 1857, au matin, ce fut un grand deuil dans l'hôpital militaire. Les salles, les corridors retentissaient du bruit des sanglots que, vainement, l'on s'efforçait d'étouffer. C'est donc vrai que Sœur Félix est morte ! Hier, dans la journée, quoique gravement malade, elle avait eu comme un regain de sa gaieté coutumière. Assise dans la galerie, elle faisait faire ses comptes du mois par Sœur Macarie, alors directrice au camp Saint-Denys, malade elle-même et prise de la fièvre. Elle y reçut la visite des religieuses de Saint-Joseph, qui furent étonnées de cette sérénité et oubli de soi au milieu de souffrances que l'on devinait cruelles, car la malade toussait d'une manière qui déchirait l'âme.

Le soir, après avoir été couchée et pansée, elle s'endormit, mais d'un sommeil qui fut court et très agité. Lorsqu'on lui présentait une potion adoucissante :

« Il n'y a donc que moi qui en prend ! disait-elle. Pourtant, d'autres sont malades. »

Puis à chaque recrudescence du mal :

(1) Ouvrage cité, p. 305. A la page précédente, en note, nous lisons : « Les Sœurs qu'on appelle dans les colonies *Sœurs de Charité* sont de l'Ordre de Saint-Paul de Chartres. Elles ne sont pas moins sublimes de dévouement que les célèbres Sœurs de Saint-Vincent de Paul. »

« Mon Dieu ! mon Dieu ! O Marie, sainte Marie ! »

Vers 4 heures du matin, elle demanda l'Extrême-Onction.

« Je serai plus tranquille, voyez-vous, mes Sœurs. Priez pour que je reçoive le sacrement avec toutes les dispositions nécessaires. »

Après la Messe, Sœur Macarie lui demanda, au nom de toutes les religieuses, pardon de leurs fautes ou manquements envers elle. Et voici qu'à son tour, humblement, la supérieure voulut faire sa coulpe. Le P. Led'huy (des missionnaires du Saint-Cœur), qui l'avait administrée, approcha de ses lèvres les reliques de saint Paul, de sainte Rose, l'une de ses patronnes au baptême, et de saint Félix. Mgr Dossat l'exhorta à la plus entière confiance et au plus grand amour de Dieu. Vers 8 h. 1/2, toutes les Sœurs sont là qui lui demandent sa bénédiction. Elle les bénit avec une vive effusion de tendresse, leur disant :

« Je vous recommande, mes bien chères Sœurs, l'amour de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, et l'union et la divine paix dans la charité la plus fraternelle. A toutes nos Sœurs de la Guyane, vous direz mes regrets de les quitter, mais avec l'espérance de les revoir, de nous revoir, pour toujours. »

Puis, la mourante leva sa main pour la bénédiction suprême. Lisons les notes de Sœur Macarie.

« Les yeux, longtemps fixés sur le Crucifix, se fermèrent, pendant que toutes nous entourions son lit. J'avais les coudes appuyés et la tête dans mes mains, lorsque, tout à coup, la malade ayant rouvert ses yeux me regarda et m'appela. Je m'approchai. Je glissai mon bras sous son oreiller. Sa tête se pencha

aussitôt sur mon épaule. Au même instant, son cœur parut suffoqué. Le bon P. Led'huy commença les prières des agonisants. A peine étaient-elles achevées que notre Mère exhala son âme dans un soupir qui me couvrit toute la face. »

La Sœur ajoute :

« A chaque fois que je me représente cette scène touchante et douloureuse, il me semble encore sentir ce dernier souffle plein de douceur et de suavité. »

La nouvelle du trépasement de la chère supérieure se répandit bientôt dans toute la ville.

« Les pauvres, disait-on, les malades, les orphelins ont perdu leur mère. »

L'affluence des visites à la chapelle mortuaire ne diminua que la nuit tombée, et l'on constata souvent que des visages étaient en pleurs. Le lendemain, 4 juillet, à 4 heures de l'après-midi, le convoi sortit de l'hôpital précédé de tout le clergé. Le silence funèbre n'était troublé que par les éclats de plus d'un cœur brisé. Immense concours. Mgr le Préfet apostolique, l'ordonnateur, tous les hauts fonctionnaires, les états-majors des divers services, témoignaient par leur présence du respect que leur avait inspiré cette grande âme qui se faisait aussi petite qu'elle pouvait, cette âme pure qui pacifiait ceux qui l'approchaient, et cette constante sagesse déployée dans une administration particulièrement difficile... et quelle régularité ! quel ordre ! Venaient ensuite les religieuses de Saint-Joseph, dont les élèves portaient de riches bannières, les Frères des écoles. Aux détachements des corps de l'artillerie, de l'infanterie de marine et des équipages de la station navale, avait été réservé l'honneur de

porter alternativement le cercueil couvert de blanc. Les poêles du drap mortuaire étaient soutenus par quatre officiers des corps de la marine, de l'administration et du service de santé. Quadruple hommage que méritait Sœur Félix, dont la sollicitude, en tous temps, principalement au temps des épidémies, était égale pour tous. Enfin, sur deux rangs, marchaient les infirmiers et les employés de l'hôpital, dont les visages attestaient la douleur d'avoir perdu « Sœur Supérieure » qui recherchait et jamais ne manquait les occasions de prouver la bonté de son cœur. En quittant le cimetière, chacun disait :

« Voilà pour sûr une âme qui est au ciel (1) ! »

Mère Félix était âgée de quarante-huit ans.

Marie-Rose-Adélaïde Peluche, née à Goussainville (Eure-et-Loir) le 21 février 1809, professe le 2 février 1833, avait sollicité la grâce des missions. En 1834, elle abordait à Cayenne. Onze ans après, ayant accompagné à Chartres une Sœur malade, respiré un instant l'air natal, elle rentra à la Guyane avec le titre de Supérieure principale. Elle se révéla bientôt très prudente, très ferme et très bonne. Une maladie de poitrine la réduisit à une maigreur extrême. Ses Sœurs l'ont pleurée comme des filles pleurent une mère, après l'avoir vénérée comme une sainte.

Le bruit de cette mort bienheureuse retentit jusqu'aux Antilles. A Fort-de-France, un ancien ordonnateur de la Guyane, M. Reïsser, qui avait vu de près

(1) Le 9, un service fut chanté à 4 h. 1/2 du matin, à l'île Royale. Le commandant avait donné l'ordre unique de ne sonner la cloche des travaux qu'après l'office; aucune convocation n'avait été faite, et l'église était comble.

et admiré et décoré Mère Félix, se souvenait d'elle et du camp Saint-Denys. Le 6 août, dans le *Moniteur de la Martinique*, paraissait sous sa signature un article d'une éloquence émue où il rapprochait des Filles de la Charité qui avaient affronté, à la guerre de Crimée, les champs de bataille, les Filles de Saint-Paul, qui, en Guyane, 1850-1851-1855, avaient affronté en champ clos la plus terrible des épidémies. A côté des lauriers glorieux que le sang arrose, il y a dans les salles désolées d'un hôpital, des branches de cyprès qui deviennent vite les palmes du martyre.

« Sœur Félix, femme aussi grande par le cœur que par les vertus ! Son nom ne se prononce qu'avec un saint respect... Sainte femme ! Elle est bien digne de ce titre, car Dieu semblait l'avoir créée afin de perpétuer les inépuisables trésors de sa divine charité sur la terre et glorifier dans sa personne l'Ordre religieux que sa mission toute providentielle rend partout l'objet d'une si légitime vénération ! Créature angélique par sa bonté, femme au corps frêle, à la constitution débile, pendant vingt-deux ans, elle s'est prodiguée aux malheureux, et elle a succombé emportant avec elle l'admiration d'un peuple entier et les poignants regrets de ses compagnes. »

Qu'elle repose dans la paix du Seigneur ! Et, comme si, en cette sorte d'oraison funèbre, l'ancien ordonnateur craignait d'avoir dépassé la mesure dans la mesure dans la louange, il termine en disant :

« Ce juste tribut d'hommages, digne Sœur Saint-Félix, ne saurait blesser votre modestie par delà le tombeau : c'est un encens pur qui s'exhale du cœur ; il sera pour la Congrégation, à laquelle vous rappor-



Mère Félix Peluche sur son lit de mort.

tiez tout pendant votre sainte vie, un témoignage de vénération haute et profonde, en même temps qu'un souvenir ! »

Il semble bien que, dans tous ces récits que nous empruntons aux archives de Cayenne et de Chartres, les transportés ont été oubliés. Mais eux se sont souvenus. L'un demanda l'autorisation, et il l'obtint, de faire le portait de la défunte, exposée sur son lit de parade. On en tira une lithographie qui a sa place au noviciat et dans la chambre commune de la maison-mère. Un autre demanda la faveur, et elle lui fut accordée, d'élever une croix sur la tombe. Il y fit apposer une plaque de cuivre avec, en relief, l'image de saint Paul et ces mots choisis : « Vivre, pour moi, c'est le Christ, et mourir m'est un gain (1). » Mère Félix par sa mort, avait gagné tout, en effet, puisqu'elle avait gagné le ciel.

Le jour même du décès, Mgr Dossat avait écrit à la Supérieure générale, « sous l'impression de la douleur la plus profonde ». Il la prévint qu'un vapeur avait été envoyé aux îles du Salut pour ramener à Cayenne Sœur Cyprienne Legoux, la supérieure de l'île Royale, qu'il nommait provisoirement Sœur principale. Ce qu'ayant fait, il est retourné à l'hôpital, à seule fin de savoir si la défunte n'avait pas exprimé quelques volontés dernières. On se souvint que, l'avant-veille de sa mort, elle avait écrit et fait déposer un papier dans son armoire. On le trouva. On le remit au prélat, qui lut ces mots :

« Aussitôt après ma mort, ma Sœur Macarie Tou-

(1) *Ép. aux Phil.*, I, 21.

zet me remplacera en qualité de Supérieure principale, jusqu'à ce que nos Supérieurs généraux en aient ordonné autrement. »

A l'arrivée de Sœur Cyprienne, tout s'est arrangé. Immédiatement, elle s'est rendue à la préfecture apostolique, où elle a supplié Mgr Dossat de respecter les volontés nettement exprimées de la vénérée défunte.

« Je me serais donné de garde, écrit à Chartres le préfet, de refuser, car on ne peut qu'applaudir au choix de la bonne Sœur Felix. Déjà, et bien des fois, il avait été question entre elle et moi de la Sœur Macarie, qui mérite toute confiance. C'est donc elle qui remplit aujourd'hui les fonctions de Supérieure de toutes les Sœurs de Saint-Paul. Vous me permettez, ma Révérende Mère, de vous exprimer le désir qu'elle soit conservée. C'est le vœu des Sœurs, de toutes, surtout celui de la Sœur Cyprienne et le mien. Seule, la nouvelle élue n'est pas satisfaite, craignant de n'être pas à la hauteur de sa mission. Mais c'est modeste. Elle est très capable. Et nous serons là, s'il le faut, pour l'aider de nos conseils et lui prêter notre appui. »

La nouvelle Mère nous est bien connue (1). Nous l'avons vue au camp Saint-Denys, lors de la brusque émancipation des esclaves, surchargée d'orphelins, de vieillards, de malades abandonnés, frappant à toutes les portes, y compris celles du ciel, pour leur trouver le pain quotidien. Nous avons entendu M. Reïsser,

(1) *Histoire générale de la communauté des Filles de Saint-Paul de Chartres*, t. II, p. 144.

à l'instant où il attachait la médaille d'or sur sa poitrine, lui dire aux applaudissements de tous :

« Le camp Saint-Denys, c'est votre gloire. »

Relisez dans le tome second quelques-unes de ses prouesses. Vous y retrouverez Sœur Macarie plus humble encore qu'elle n'est dévouée, médaillée d'or en compagnie de Sœur Félix, sa supérieure. Le choix de Mère Félix fut ratifié par les supérieurs de Chartres. Ainsi, en ces régions lointaines, les mains que la maladie ou la mort rendaient défaillantes passaient à d'autres mains le flambeau du courage, du dévouement sans relâche, de la charité sans limite.

Le commandant Jusselain avait dit :

« Cette région (de Sainte-Marie et de Saint-Augustin) est trop malsaine. Je ne suis pas de ceux qui croient aux villes futures de la Comté. Nous ne bâtissons que des nécropoles. Bientôt on abandonnera ces établissements. »

Et il ajoutait avec mélancolie :

« Nos éphémères constructions auront vite disparu. Mais ces palmiers que nous avons plantés formeront longtemps encore comme une gracieuse couronne qui dominera toute la forêt. Nous aurons laissé notre signature dans ces déserts. »

En 1859, le supérieur des Jésuites, voyant qu'à son tour le P. Gaudré, qui avait pris la place du P. Bertrand, succombait à la tâche, déclara, non sans tristesse, au gouverneur, qu'il abandonnait les deux postes de la Comté. A la fin de décembre, les pénitenciers de Sainte Marie et de Saint-Augustin étaient évacués.

Les Filles de Saint-Paul, avant de s'en aller, firent

un dernier pèlerinage, entre Sainte-Marie et Saint-Augustin, dans une vaste clairière formée par un ancien abatis, sur le versant d'un coteau à pente douce. C'est le cimetière. Douze cents victimes y dorment. Un balata séculaire que la flamme a noirci forme avec le tronc et deux branches étendues une croix émouvante. Elles se sont agenouillées. Elles ont prié pour tant de pécheurs que leur commisération dévouée et leur charité jamais rebutée ont contribué à ramener au Christ, ce Christ crucifié qui pardonnait à ses bourreaux et promettait à un voleur de grand chemin le paradis. Puis, se relevant, elles se disaient l'une à l'autre :

« Courage, ma Sœur ! nous trouverons sur un autre point de la Guyane des corps à soulager, des âmes à sauver. »

CHAPITRE IV

Sur les bords du Maroni.

Le 16 mars 1858, environ neuf mois après le décès de Mère Félix, Mère Macarie, la nouvelle supérieure principale, était partie pour le Maroni en compagnie de Sœur Cyprienne, qu'elle avait prise aux îles du Salut. Elle voulait se rendre compte sur place d'un pénitencier agricole que l'on installait, d'un autre aussi, destiné aux femmes, dont il était question déjà depuis longtemps, et pour lequel on avait demandé des hospitalières de Chartres. Le voyage fut très dur, le ciel étant pluvieux et la mer mauvaise. Une fois entrées dans le cours du fleuve, elles oublièrent peu à peu leur fatigue en contemplant les villages indiens de la rive hollandaise et les îles dont le Maroni est parsemé. Puis, à la vue soudaine, au travers du feuillage, d'un clocher surmonté d'une croix, ce fut une émotion très vive : Dieu n'est pas loin. Un groupe de petites cases couvertes en paille dont l'ensemble forme un village apparaît bientôt : c'est le pénitencier. Le commandant, M. Mélinon, était au débarcadère.

« Il nous reçut, raconte Mère Macarie, avec toutes les démonstrations du respect et de la joie, puis nous conduisit à sa maison, où nous fûmes parfaitement accueillies par sa femme, laquelle, quoique souffrante,

d'une forte névralgie, s'était levée pour nous saluer et nous conduire à la chambre qu'elle nous avait préparée chez elle. »

Le lendemain, après la messe, c'est l'aumônier qui leur fait visiter l'hôpital.

« Nous eûmes un instant de peine en voyant les premiers malades, six blessés, trois fiévreux, si mal installés. »

De là, elles se rendirent sur le terrain des concessions, où elles retrouvèrent au milieu des travailleurs le commandant, toujours plein d'attentions pour elles et de bonté pour ses hommes.

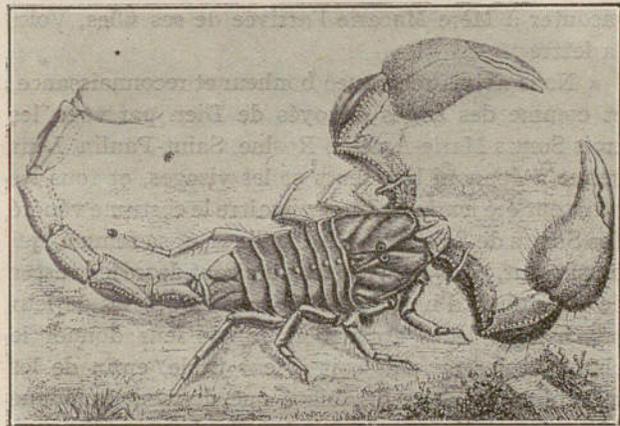
« Ce qui nous parut admirable, écrit encore la Mère, c'était de voir ces transportés travaillant, comme des journaliers consciencieux, sans surveillance et en silence. Nous n'entendions que les coups de hache au loin, les coups de pioche auprès, les coups de marteau des ouvriers, ici et là le bruit des scieurs de long. L'ordre règne partout. L'on sent que ces hommes sont confiants en celui qui les dirige. Tous ont paru heureux de voir des religieuses. »

Les jours suivants, les Sœurs se sont entretenues avec le commandant de tout ce qui regardait l'hôpital et leur service, les divers règlements, les constructions et installations nécessaires pour le pénitencier nouveau, celui des femmes condamnées auquel l'on travaille. Ces « conseils », remarque la Mère, commençaient toujours par la prière. M. Mélinon faisait tout haut le portrait idéal de la Fille de Saint-Paul qui serait à la tête de ce pénitencier féminin :

« Elle saura, disait-il, allier la plus exquise douceur à la plus grande fermeté. »

Et, dans ses prières intérieures, Mère Macarie disait à Dieu :

« Seigneur, choisissez-la vous-même, façonnez-la pour cette œuvre qui sera grande puisqu'elle sera l'œuvre de votre miséricorde en ce monde et du salut



Scorpion géant.

de ces pauvres âmes pour lesquelles vous avez daigné souffrir et mourir. »

Cette page résume un assez long manuscrit où la Mère a raconté d'une plume courante son voyage et son séjour au Maroni. La prière qui avait jailli de son âme en entendant M. Mélinon est textuelle.

Vers la mi-septembre 1858, les trois Filles de Saint-Paul, choisies par la Mère principale, remontaient sur un vapeur ce même fleuve du Maroni. Elles descendirent à la Pointe Bonaparte, à sept kilomètres de

l'embouchure, à l'endroit qui, depuis un an, s'appelait, du nom de baptême de l'amiral Baudin, Saint-Laurent. C'est un pénitencier agricole auquel préside le chrétien fervent que nous venons d'entrevoir, le commandant Mélinon. Le P. Jardinier, douceur vivante et souriante, en est l'aumônier. Il vient de raconter à Mère Macarie l'arrivée de ses filles. Voici sa lettre :

« Nous avons reçu avec bonheur et reconnaissance, et comme des anges envoyés de Dieu par vous, les trois Sœurs Marie-Amélie, Rosine, Saint-Paulin. Leur venue a épanoui les cœurs et les visages, et tous les yeux ont été heureux de reconnaître le costume vénéré des Sœurs de Saint-Paul. M. Mélinon et sa femme, qui pratiquent, vous le savez, au plus haut degré les vertus de charité et d'hospitalité, se sont empressés de leur ouvrir tous leurs appartements, de leur donner le choix, de les faire asseoir à leur table, enfin de les recevoir avec cette amabilité que donnent la bonne éducation et l'esprit de foi. Inutile de vous dire, ma Révérende Mère, combien était dénué de vraisemblance le bruit qui était venu à vos oreilles de la demande de Sœurs d'un autre Ordre. C'était tout simplement une calomnie qui doit rentrer dans le silence d'où elle n'aurait pas dû sortir. Pour moi, j'ai accueilli les Sœurs comme les épouses de Jésus-Christ, qui viennent soigner nos corps, prier pour nous, nous édifier, nous aider pour la sanctification des âmes. Jusqu'à présent, elles ont fait tout cela et se sont bravement mises à l'œuvre.

« Un ménage qui se monte manque de tout. Les Sœurs manqueront non du nécessaire, mais de l'ac-

cessoire; je vois déjà avec plaisir qu'elles savent vivre « à la guerre comme à la guerre ». La Sœur Marie-Amélie, connue d'un très grand nombre, fera très bien par sa charité. Le dimanche, personnes libres et transportés ont dit un *Pater* et un *Ave* pour les Sœurs. Vous me les recommandez, ma Révérende Mère, mais elles se recommandent d'elles-mêmes, et c'est mon devoir. Que Dieu, Marie et saint Paul les bénissent et l'œuvre si belle qu'ils nous confient ! »

Lettre aussi aimable que charitable. Cependant, il ne faut pas prendre au pied de la lettre chacune des expressions dont se sert le Père aumônier pour traduire la joie de son âme, en particulier sur les appartements que, tout au grand, leur ouvre le bon M. Mélinon. Le commandant, sa femme et leurs deux enfants avaient assez longtemps logé dans un grenier. Le P. Jardinier, lui, n'avait point de presbytère. Il a occupé d'abord un compartiment d'une des pièces affectées aux officiers. Il est à présent chez lui, c'est-à-dire dans une toute petite case couverte en feuilles. C'est assez pour son trousseau et son hamac roulé dans un coin. Heureuses et reconnaissantes d'avoir un abri dans la modeste « commanderie », des Filles de Saint-Paul auraient-elles pu se plaindre? C'est donc en grande patience qu'elles attendront six mois leur logement particulier. Sur les bruits qui couraient à mi-voix, relatifs à l'entrée d'une autre communauté dans les œuvres charitatives, on sera bientôt fixé.

* * *

Tout en vaquant à leurs fonctions d'hospitalières, et l'on verra que l'ouvrage ne manquait pas, les Sœurs

apprirent avec édification les commencements de cette œuvre. Dès le début de la transportation, M. Mélinon avait songé au Maroni pour un établissement pénitentiaire. C'est un savant botaniste, ci-devant commissaire commandant du quartier de Mana et aujourd'hui commandant supérieur du Maroni. Du temps de Sarda-Garriga, il avait deviné que cette région était favorable pour une exploitation agricole et forestière. Il fut autorisé à y préparer le berceau d'une ville future. Il n'y avait alors que deux ou trois carbets d'Indiens. Avec quarante noirs choisis à Mana, il se mit à l'œuvre. Mais le contre-amiral Fourichon, puis Bonard abandonnèrent son idée. En 1857, l'amiral Baudin, gouverneur de la Guyane, l'a reprise. L'œuvre va donc commencer. Lorsque les premiers travaux d'installation sur cette plage solitaire furent amorcés et que déjà s'ouvrait dans la forêt une large brèche, l'amiral, à l'improviste, arriva avec le P. Beigner, supérieur des aumôniers. Le lendemain, qui était un dimanche, le premier Saint Sacrifice dans le Maroni fut offert à Dieu sous un carbet de feuillage, en présence du gouverneur, du commandant, de tout le personnel et d'une dizaine de transportés. Le P. Beigner promit un aumônier. En l'attendant, matin et soir, M. Mélinon groupait ses hommes et récitait lui-même la prière. Les dimanches, à voix haute, il lisait l'ordinaire de la messe, et d'un tel accent que tous en étaient pénétrés. Le P. Jardinier arriva le 19 octobre, amené par Mgr Dossat, qui avait voulu le présenter à ses nouveaux paroissiens. Il eut bientôt gagné tout le monde. Enfin va s'accomplir l'œuvre tant rêvée qui a pour

but de réaliser l'idée généreuse de Napoléon III, à savoir : le transporté devenu colon, relevé de sa chute à ses propres yeux d'abord, puis au regard de la société, avec laquelle il se réconcilie, attaché au sol qui, par son labeur, devient sa propriété et sur lequel il pourra, s'il le veut, allumer un foyer, fonder une famille. Le gouverneur et le commandant ne cachent à personne que cette œuvre de réhabilitation et de moralisation n'est possible qu'avec le secours de Dieu et le concours de l'Église.

Solennellement, le 21 février 1858, l'inauguration de l'établissement eut lieu. Le P. Beigner bénit la chapelle encore inachevée. Le lendemain, le P. Jardinier bénit les terrains qui formaient l'ensemble de la concession (vingt-quatre concessionnaires étaient présents), le sol d'alentour et la vaste forêt.

« Voilà votre domaine, dit l'amiral d'une forte voix et d'un geste large; tout cela est à vous. Défrichez, cultivez, bâtissez, pour vous et votre future famille. Le Maroni devient votre patrie. »

L'élan était donné. Les arbres tombent. Les chemins s'ouvrent. Les maisons s'élèvent. Peu à peu les concessionnaires augmentent. De vingt-quatre les voici soixante-douze, à la tête chacun de deux hectares. Ils sont contents et l'on est content d'eux. D'autre part, la santé générale est bonne. Le P. Beigner écrivait le 10 octobre :

« La plupart des hommes qui sont ici remplissent leurs devoirs religieux. Sur quatre cent trente-trois transportés, il n'y en a que douze qui n'aient pas fait leur jubilé. Le commandant, tous les surveillants, la majeure partie des gendarmes, des sol-

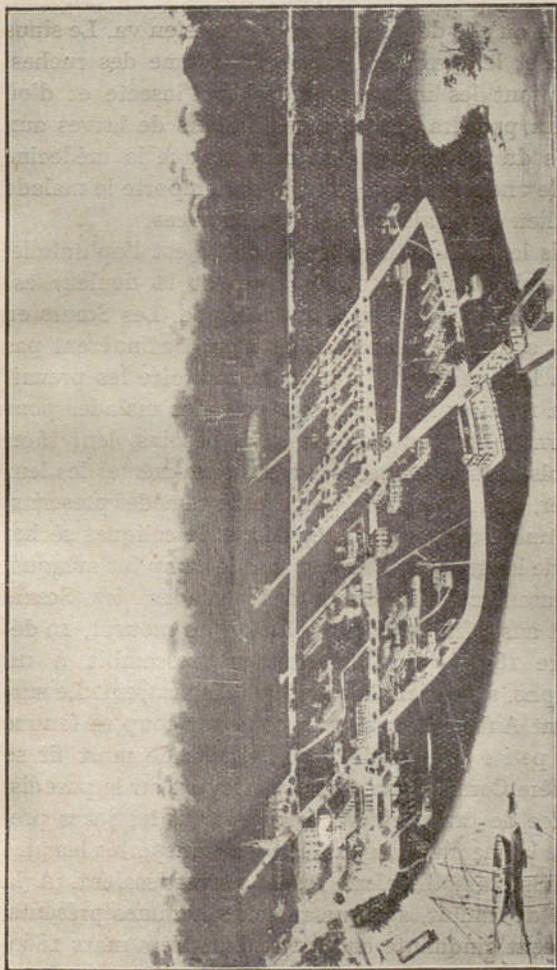
datés ont pris place à la sainte Table avec les condamnés. »

* * *

Tel, avant l'arrivée des Sœurs, l'état physique et moral de l'établissement agricole de Saint-Laurent. Il va changer, car, des pénitenciers que l'on évacue pour peupler le Maroni, au lieu d'envoyer des hommes valides et bien portants, il semble que l'on choisisse à dessein des malades, des invalides, des vieillards, des fiévreux, si bien que déjà les Sœurs sont débordées. Ajoutons que, visiblement, l'on se débarrassait des ivrognes, des paresseux, des pires tarés. Et quels surveillants ! des malheureux dont la tenue, les propos, la conduite privée, scandalisaient les transportés eux-mêmes. M. Mélinon, qui s'était flatté de supprimer les punitions corporelles et les cachots, fut obligé d'installer un blockhaus à l'entrée du camp. Le P. Beigner, attristé, écrira :

« Voilà le Maroni devenu un pénitencier comme les autres ! N'importe : il y a des âmes, on tâchera de les sauver. »

Il y a aussi de singulières maladies qui se révèlent. Ainsi, un transporté est mort dévoré par des vers. On lui a ouvert le crâne : il en était rongé. De l'épaule d'un autre, on a extrait un insecte qu'on appelle *macqua* : c'est aussi une sorte de ver ; il fait un trou assez profond dans la chair et y dépose des œufs. Celui dont nous parlons était long de quatorze centimètres sur quatre de circonférence. Plusieurs malades ont succombé à l'action meurtrière d'une petite mouche sans aiguillon ni bourdonnement qui s'in-



Pénitencier de Saint-Laurent-du-Maroni. Vue d'ensemble en 1865.
Dans la savane, au-dessus du pénitencier, le cimetière, où s'élève une colonne qui est la tombe de Sœur Saint-Denis.

roduit dans le nez ou les oreilles de l'homme endormi. C'est là qu'elle dépose ses œufs, puis s'en va. Le sinus du nez et le tympan deviennent comme des ruches, où se font les métamorphoses de l'insecte et d'où l'essaim prendra son vol. Ces milliers de larves aux abords du cerveau déterminent ce que la médecine appelle une méningo-céphalite qui emporte le malade au milieu d'in vraisemblables souffrances.

Mais la maladie la plus fréquente est l'ophtalmie. Les yeux s'enflent tout à coup et la douleur est cruelle. Presque personne n'y échappe. Les Sœurs en furent atteintes bientôt. Elles n'en continuèrent pas moins leur service. Un planton militaire les prenait par la main et les conduisait près des malades pour s'informer de leur état, de leurs besoins, leur tâter le pouls et, si elles ne pouvaient elles-mêmes les leur donner, pour leur faire prendre les remèdes prescrits.

L'année suivante, une épidémie de coliques sèches dura de longs mois. Presque tout le camp fut attaqué. Constamment au chevet des malades, les Sœurs furent aussi frappées. Sœur Denys en mourut, 19 décembre 1859. « Son enterrement ressembla à un triomphe. » Des familles entières disparurent. Le surveillant Auber a vu mourir coup sur coup sa femme et sa petite fille. Celle-ci sur son lit de mort fit sa première Communion. Beau viatique pour le paradis. En face de tant de cercueils, qui tous les jours prenaient le chemin du cimetière, les transportés les plus endurcis s'amollissaient et se convertissaient. A la messe de minuit, sur quatre cents hommes présents, trois cent cinquante communièrent. Vers mars 1860, le fléau diminuera et, peu à peu, cessera. En attendant,

maladies et fatigues contraignent Sœur Marie-Amélie Granet à rentrer en France. Sœur Claudine Echalier la remplacera et se dévouera jusqu'à ce qu'elle-même, et pour des mêmes causes, se réfugie à la maison-mère. Lorsqu'elle y arriva, Sœur Amélie, revigorée, avait repris son poste à Saint-Laurent, juin 1861.

Au cours de l'année 1858, le gouvernement de Paris avait décidé qu'au Maroni l'on allait ouvrir un pénitencier pour les femmes condamnées. Informé du projet, le gouverneur de la Guyane écrivit au ministre pour s'assurer du concours des Sœurs de Chartres. Un premier transport était attendu dans les premiers jours de 1859. Mère Macarie, de concert avec l'amiral Baudin et le commandant Mélinon, avait tout préparé et tout disposé pour les recevoir; nous les avons vus à l'œuvre, lorsque l'amiral fut avisé que l'établissement devait être confié aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Le 12 novembre, l'amiral écrivit au prince Napoléon, alors chargé du ministère, la lettre qu'on va lire :

« MONSEIGNEUR,

« Par une dépêche du 16 dernier, Votre Altesse Impériale me fait l'honneur de me prévenir que des engagements étaient déjà pris avec M^{me} la Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph pour charger les religieuses de cet Ordre de la direction d'un pénitencier de femmes qui doit être prochainement établi à la Guyane, lorsque ma lettre du 7 juin qui demandait des Sœurs de Saint-Paul de Chartres est parvenue à votre département.

« Je prie Votre Altesse de me permettre de lui faire respectueusement observer que ce n'est pas seulement par la lettre du 7 juin que j'avais demandé de confier aux Sœurs, déjà employées dans les hôpitaux des établissements pénitentiaires, la direction d'un pénitencier de femmes; dès le 15 mars de la même année, dans ma lettre qui contenait le projet de ce pénitencier, je m'exprimais ainsi : L'introduction des femmes est une partie très difficile de la mission qui nous est confiée; j'espère que personne ne sera au-dessous de sa tâche. Quatre Sœurs hospitalières seront nécessaires pour le premier établissement, et je prie en conséquence Votre Excellence de vouloir bien augmenter de quatre le personnel de ces religieuses attachées à la colonie. La Sœur que nous destinons à être Supérieure de ce pénitencier ira se rendre dans le Maroni, afin de s'entendre avec M. Mélinon et régler avec lui les premières installations.

« Ainsi que je l'annonçais dans cette lettre, la Supérieure se rendit sur le nouvel établissement du Maroni, où elle fit un assez long séjour, pendant lequel les détails des bâtiments à construire et les différentes installations intérieures furent convenus entre cette dame et M. Mélinon.

« Pendant que ces constructions se poursuivaient avec activité, la correspondance ministérielle vint, à notre grand étonnement, nous faire connaître qu'on allait prendre des engagements avec un Ordre étranger au lieu de choisir, comme je l'avais proposé, les religieuses qui devaient diriger ce pénitencier de femmes parmi les Sœurs hospitalières dont le zèle infatigable et le dévouement excitent

depuis six ans l'admiration sur tous nos pénitenciers.

« Ce fut alors que j'écrivis la lettre du 6 qui, dans ma pensée, devait suffire pour prévenir les suites d'une interprétation erronée de ma demande du 15 mars.

« Dans cette conviction, j'ai laissé nos Sœurs hospitalières présider aux soins d'une première installation du pénitencier où elles sont rendues déjà depuis un mois et demi, et aux préparatifs de la réception des femmes, et c'est sur ces entrefaites que m'est parvenue la dépêche déjà citée du 16 juillet, dans laquelle Votre Altesse Impériale annonce que ma lettre du 7 juin n'est parvenue au département qu'après les engagements pris avec M^{me} la Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph.

« J'ai dû en donner connaissance à M^{me} la Supérieure des Sœurs hospitalières, qui s'est montrée consternée d'une mesure qu'elle considère comme exclusivement humiliante, en ce qu'elle semble placer l'Ordre auquel elle a l'honneur d'appartenir sous la fâcheuse présomption d'un défaut d'aptitude ou d'un dévouement insuffisant. Elle me prie d'écrire de nouveau à votre Altesse Impériale pour la supplier de revenir sur une décision qui va porter la douleur et le découragement dans toute la communauté. Elle me prévient que, de son côté, elle allait s'adresser à M^{me} la Supérieure générale pour aller porter aux pieds de Votre Altesse Impériale l'expression de leur profonde affliction et de leur légitime plainte.

« En présence de la douloureuse impression que paraît avoir produite l'annonce de l'arrivée de reli-

gieuses étrangères à leur Ordre qui vont les faire renvoyer d'un établissement où elles sont déjà installées et les faire exclure d'une mission pour laquelle, à mon avis, elles réunissent tous les genres d'aptitudes, j'ai cru devoir, par reconnaissance pour le courageux dévouement dont elles ne cessent de donner des preuves depuis le commencement de la transportation aussi bien que dans l'intérêt de l'œuvre nouvelle tentée dans le Maroni, me faire l'interprète de nos bonnes Sœurs de Charité près de Votre Altesse Impériale... »

A la Maison-Mère, la Supérieure générale, Mère Maria, très affectée elle-même, écrivit au prince Napoléon :

« MONSEIGNEUR,

« Depuis plus d'un an, j'ai été entretenue, par une correspondance de Cayenne assez suivie, d'un projet formé pour l'établissement d'un pénitencier de femmes au Maroni. A mesure que ce projet prenait de la consistance, l'autorité du lieu me le faisait savoir pour que j'eusse à me tenir en mesure de donner des Sœurs propres à cette mission, aussitôt que Votre Altesse Impériale en ferait l'appel.

« L'époque à laquelle les Sœurs devaient être demandées était indiquée pour le mois de juillet; j'en avais alors réservé quatre de bon choix pour la direction de cette œuvre difficile, mais devant laquelle nous ne reculons pas dans l'espérance du bien moral qui doit en résulter pour cette classe infortunée.

Les Sœurs n'arrivèrent pas au temps où elles étaient attendues. M. le gouverneur amiral en fit détacher quatre autres des pénitenciers d'hommes déjà existant dans la colonie, qui furent conduites par son ordre au Maroni pour y prendre possession de cet établissement naissant.

« La Supérieure principale fut chargée par l'autorité locale de les accompagner pour les installer dans leurs nouvelles fonctions.

« Aujourd'hui, je reçois de cette même Supérieure une lettre en date du 12 novembre qui me dit que, par une dépêche ministérielle, Votre Altesse annonce l'arrivée de quatre Sœurs de Saint-Joseph pour la direction du nouveau pénitencier du Maroni.

« Cette bonne Supérieure, atterrée par ce coup, exprime, en outre, sa crainte de voir peser sur elle et ses compagnes mon mécontentement à la suite d'une décision aussi inexplicable et en même temps si disgracieuse à notre endroit, ce dont je n'aurais garde, sachant que, de toute part, on les proclame admirables de courage, de dévouement et de zèle parmi les populations au milieu desquelles elles sont placées pour en adoucir et soulager les misères dans les hôpitaux qu'elles desservent.

« Mais je viens respectueusement et avec confiance, Monseigneur, faire appel à la justice de Votre Altesse sur les conséquences d'une mesure qui tendrait à nous couvrir d'ignominie, si nous étions forcées d'abandonner une mission déjà remplie par nous depuis plusieurs mois et avec succès... Serait-ce donc là le prix du dévouement et des sacrifices de la Congrégation pour le service des hôpitaux de votre département!

qui, pour la Guyane, date de 1722 (1) sans interruption? Oh non! Votre Altesse ne nous payera pas ainsi, ce serait nous couvrir d'un affront qui blesserait au cœur la communauté.

« Je crois utile, Monseigneur, de faire connaître à Votre Altesse une mesure prise par son département en 1835, je crois, dans le but de fixer les attributions de chaque Congrégation religieuse attachée à son service, par une démarcation spéciale pour obvier à toutes les difficultés et tous les conflits.

« Il fut décidé alors que les dames de Saint-Joseph seraient exclusivement chargées de l'instruction et que les Sœurs de Saint-Paul desserviraient tous les hôpitaux.

« J'ose vous supplier, Monseigneur, de faire revivre cet arrêté et j'espère que Votre Altesse voudra bien le rendre applicable au cas dont il s'agit, pour adoucir la peine bien vive de nos chères Sœurs de la Guyane et la mienne à la vue de l'humiliation qui nous menace.

« Si Votre Altesse daignait m'accorder une audience, j'aurais l'honneur de me rendre auprès d'elle au jour et à l'heure indiqués.

« SŒUR MARIA ROUYRRE,
« Supérieure générale. »

A ces lettres, le ministre répondit le 30 décembre :

« Si la Congrégation de Saint-Joseph a été choisie, c'est qu'elle s'est présentée la première en rappelant comme un titre que les Sœurs de cette communauté

(1) En réalité, 1727.

avaient pris part aux premières tentatives de la colonisation faite à la Mana. Tel a été le principal motif de ma décision, et je ne pense pas que M^{me} la Supérieure des Sœurs de Saint-Paul puisse y voir rien de blessant pour sa communauté. Elle sait comme nous que le zèle intelligent et l'abnégation des Sœurs hospitalières n'ont été jamais mis en doute. L'administration à la tête de laquelle je suis placé n'a laissé échapper aucune occasion de rendre justice à ces dignes Sœurs, et le service des hôpitaux offre à leur dévouement un champ assez vaste pour que ma détermination ne laisse en elles aucun regret... »

Cependant, c'était à Cayenne une rumeur publique que, non seulement le pénitencier des femmes ne serait pas desservi par les hospitalières, mais que l'hôpital lui-même du Maroni leur serait enlevé. Et les personnes renseignées s'appuyaient sur une autre lettre du ministre de la Marine, contradictoire à celle que nous venons de résumer. De cette lettre, Mère Macarie ne fut jamais officiellement informée, mais elle en eut le soupçon. L'amiral était si peiné qu'il n'avait pas eu le courage de la prévenir. Lorsqu'il vit qu'elle allait partir pour le Maroni, que même elle était déjà aux îles du Salut, il chargea son officier d'ordonnance, M. Loubère, de l'arrêter en l'instruisant. M. Loubère, pas plus que le gouverneur, n'eut le cœur de l'informer. Elle continua donc son voyage, et ce fut en compagnie des Sœurs de Saint-Joseph elles-mêmes qu'elle l'effectua, se maintenant d'ailleurs avec elles dans les relations les plus affables. Arrivées à Saint-Laurent, la Supérieure principale en personne présenta au commandant les religieuses de Cluny et, pendant

huit jours, elles les reçut à la table de sa communauté. Plus d'une fois, la question de l'hôpital fut agitée. Mère Macarie ne dissimula point sa manière de voir, elle la défendit même avec fermeté et se montra résolue à persister jusqu'au bout.

De retour à Cayenne, elle prit connaissance de la lettre ministérielle que l'amiral venait de recevoir :

« Monsieur le gouverneur, disait le prince Napoléon, en me rendant compte le 10 février dernier de l'installation des Sœurs de Saint-Joseph chargées de la direction et de la surveillance du pénitencier de femmes établi au Maroni, vous me priez de faire connaître si le service des hôpitaux de cet établissement devait être retiré aux Sœurs de Saint-Paul pour être confié aux Sœurs de Saint-Joseph. Je ne vois aucun inconvénient à ce que le service des hôpitaux du Maroni continue à être confié aux Sœurs de Saint-Paul de Chartres, qui, ainsi que vous le faites remarquer, s'acquittent de ce service sur tous les pénitenciers avec zèle et dévouement. Je vous invite même à faire examiner si le service des hôpitaux de la Mana qui est confié à deux Sœurs de Saint-Joseph ne pourrait être également confié aux Sœurs de Saint-Paul. »

Et la question fut ainsi résolue : Les Sœurs de Saint-Joseph auront la garde des femmes transportées, plus tard la crèche et l'école. Les Sœurs Chartraines dirigeront et l'hôpital des hommes et l'hôpital des femmes. De sa lointaine résidence généralice, Mère Maria pouvait remercier la divine Providence.

* * *

Le lecteur se souvient sans doute qu'à l'installation du Saint-Laurent, l'amiral Baudin avait dit aux concessionnaires :

« Vous avez retrouvé la propriété, vous pourrez aussi retrouver la famille, soit que, mariés, vous fassiez venir de France votre femme et vos enfants, soit que, célibataires, vous contractiez mariage au Maroni. »

Les femmes qui viennent d'aborder sont venues dans l'intention d'entrer en ménage. Ce sont des condamnées ayant sollicité leur transportation. On les a choisies dans les maisons centrales parmi celles qui semblaient offrir quelques garanties de relèvement moral, jeunes filles pour la plupart, une seule fois condamnées. A Saint-Laurent, elles ont leur maison dans un jardin clos qui les sépare complètement du pénitencier des hommes. Lorsqu'un jeune homme exprime le désir de se marier, le commandant lui permet d'aller les voir. La visite se fait dans la galerie des Sœurs de Saint-Joseph et sous leurs yeux. Si les partis se conviennent et que le prétendant ait une case préparée d'avance et suffisamment pourvue de tout le nécessaire, le mariage se fait. Mgr Dossat voulut bénir le premier. Le gouverneur était là dans la personne de son aide de camp, le commandant aussi et tous les officiers. Le Père aumônier avait offert aux nouveaux époux une croix, un bénitier, des images et gravures de piété pour orner les murs de leur habitation. C'était le 23 octobre 1859.

Le premier-ne de la colonie viendra au monde et sera baptisé le 22 avril 1862. Le parrain sera le commandant Mélinon et la marraine une femme d'officier. L'enfant recevra le nom de Laurent-Théodore. Ce fut

dans la paroisse une allégresse générale. Le père nous est bien connu, ce brave Choisy de la Montagne d'Argent, un jour emprisonné pour avoir défendu le tabernacle de l'église dont il était le sacristain, et qui avait été digne d'être transféré au Maroni comme colon. Disons qu'il aura cinq enfants et qu'il les verra mourir tous, trois en bas âge, le quatrième à dix ans et l'aîné à vingt et un. La malheureuse mère, qui les aimait éperdument, se lamentait :

« C'est Dieu qui me punit. C'est la juste rançon de mes meurtres d'enfants. »

De ces familles naquirent nombre de petites créatures qui, pour la plupart, du baptistère ou du berceau, s'en allèrent peupler le ciel.

Un jour vint où le recrutement de ces femmes destinées à fonder des foyers se fit parmi les pires créatures, filles de joie et de proie, ainsi que les appelaient nos pères, presque impossibles à tirer de la fange du vice, toujours prêtes à toutes les sensualités et toutes les cruautés. Les Filles de Saint-Paul, grâce à des prodiges de dévouement et de charité, réussirent quelquefois. Ne citons qu'un fait.

Il y avait là deux créatures, entre toutes misérables, la Chartier, comme l'on disait, et la Rousselle. Un jour, dans une salle, elles ont voulu amener les malades. Sœur Saint-Paulin, qui est la bonté même et la douceur persuasive, a fait échouer l'émeute.

« Nous la tuons, dirent les deux mégères, cette nuit, quand elle fera sa ronde. »

Deux des femmes malades ont surpris le complot; elles le révèlent à la Supérieure, laquelle prévient le médecin, qui le dénonce au commandant. Celui-ci

escorté de deux surveillants le revolver au poing, fait marcher devant lui les scélérates et les conduit au cachot. La Rousselle, sa peine purgée, tuera son mari. Sœur Saint-Paulin, bouleversée par la bagarre du matin, fut prise de fièvre. Le mal s'aggrava. Elle reçut les derniers sacrements. Survint une amélioration sensible. Elle rentra en France, s'y reposa, se rétablit, puis demanda à reprendre son poste au pénitencier des condamnées. C'était après la Commune de Paris. Elle y trouva des pétroleuses, nommément cette Joséphine Marchau qui se vantait d'avoir piétiné la tête de Mgr Darboy, fusillé en haine de la religion, et d'avoir rempli sa bouche d'ordures. Était-ce vrai? Des monstres n'ont pas manqué qui mettaient une sorte d'orgueil satanique à se faire comme une auréole monstrueuse de vices réels et tout ensemble de crimes imaginaires. Quoi qu'il en soit, Joséphine Marchau mourut d'une attaque de fièvre pernicieuse. Un confrère du P. Olivaint, autre martyr de la commune, fut près d'elle l'instrument des divines miséricordes.

Parmi ces déportées, une se rencontra qui ne voulut pas se marier. Elle sortait d'une famille noble, mais sans fortune. Elle était institutrice et fort distinguée. Un jour, l'aveugle jalousie l'avait entraînée à une tentative d'empoisonnement. Vingt ans de travaux forcés. A Saint-Laurent, la grâce miséricordieuse du Christ l'a ressaisie. Elle a confessé sa faute. Elle a pleuré. Elle prie. Elle expie. Les Sœurs de Saint-Joseph n'ont pas tardé à l'apprécier, et elles lui ont confié une part de l'éducation des enfants. Elle s'en acquitta avec un très grand succès naturel et surnaturel. Ses

compagnes du pénitencier, à cause de son grand air, sans doute, l'appellent « la comtesse ». Ne la désignons pas autrement que par son nom de baptême : Clémentine. Sa peine achevée, elle a voulu rester à son poste



Une Cayennaise.

de sous-maitresse, grandissant de plus en plus aux yeux des hommes et davantage encore sans doute aux yeux de Dieu.

Des hommes aussi, et non pas seulement des enfants, et des femmes vivaient au bagne et mou-

raient comme des saints. Dans une lettre datée du 12 juin 1860, le P. Nicou, aumônier cette année-là du pénitencier Saint-Laurent, raconte la vie et les derniers jours d'un transporté concessionnaire, du nom de Mugnier, que sa femme devait prochainement rejoindre pour refaire avec lui le commun foyer. Tous ses instants étaient remplis par le travail, la pénitence, la prière.

« Railleries des camarades, corvées rebutantes imposées par les chefs, privations de toutes sortes, il supportait tout en silence, sans jamais faire entendre la moindre plainte. Sa conversation avec Dieu était pour ainsi dire continuelle. »

Il fut chargé plus tard d'aller tenir un magasin dans un endroit tellement insalubre qu'en deux ans il avait fait plus de trente victimes.

« Vous devriez, lui dit le Père, qui le voyait dépérir, demander votre changement. »

Mugnier répondit :

« C'est Dieu qui m'a placé là. Il me placera ailleurs quand il voudra. Je sens que cette place va me conduire promptement à la mort : mais puisqu'il faut un homme pour l'occuper, autant moi qu'un autre. Du reste, mon Père, vous savez combien je désire mourir. C'est là une belle occasion, laissez-moi en profiter et faire à Dieu le sacrifice de ma vie. »

Une semaine après cet entretien, Mugnier entra à l'hôpital. Ce fut le tour des Sœurs de s'édifier à ses paroles, à sa patience, à sa douceur. Il leur apparaissait comme une victime plus encore chargée des péchés de ses frères que des siens propres. Chaque dimanche, il communiait. Sa lecture habituelle se

faisait dans *l'Imitation*. Quand il ne lisait pas, il était absorbé en des entretiens avec l'Invisible. A le regarder, on était porté au recueillement et à l'oraison. Vint un jour où sans grande souffrance, sans agonie, en parfaite connaissance, les regards comme fixés sur un spectacle qui n'était pas de la terre, Mugnier, du bagne, s'en allait au ciel.

* * *

Nous pourrions raconter bien d'autres merveilles de la grâce dans les âmes des transportés. Les aumôniers et les hospitalières les ont vues de leurs yeux, et pour ainsi dire touchées de leurs mains.

Jules, ancien élève des Pères à Montmorillon, vit en intimité, si l'on peut dire, avec son ange gardien. En songe, il voit l'Enfant-Jésus, se jette à ses genoux, baise les pieds divins qui lui ont apporté le pardon. A une grande confusion de ses péchés se mêle en son âme une onction très douce et une joie très vive. Il est si chaste que sa vue seule arrête les mauvais propos sur les lèvres impures. Il pourrait solliciter une place vacante où le travail serait proportionné à sa santé chétive.

« Non, non, dit-il, j'aime mieux mourir, je l'ai bien mérité. »

Au cimetière, le P. Gaudré dit aux transportés :

« Regardez cette tombe. La mémoire de ce juste ne périra pas. Elle nous servira devant Dieu. »

Timothée a noué avec Jules une amitié sainte. Tous les deux résignés, tous les deux rassérénés. Ce que Dieu voudra et comme il le voudra. Tous les

jours, il assistait à la messe. Père de famille, il va mourir au moment où il pouvait espérer la venue de sa femme et de ses enfants sur une des concessions de Saint-Laurent. Le crucifix ne quitte pas ses mains et, pendant que le prêtre récite les dernières prières, il ne cesse de le baiser. Près de lui un autre malade comme lui proche de la mort, Joseph, chrétien, lui aussi, mais d'une foi sans vigueur, et qui ne voudrait pas quitter la terre, fût-elle la terre du bagne. Joseph recule devant la confession nécessaire pour les pâques.

« Priez pour lui, dit-on à Timothée.

— Il fera ses pâques, répondit celui-ci. N'en doutez pas. »

Et il se met en prière. Le soir même, Joseph demanda l'aumônier. Le lendemain, il communia. Puis, à la tombée du jour, presque ensemble, à quelques heures de distance, Timothée et Joseph s'en allaient rejoindre Jules par les chemins qui aboutissent à la maison du Père de toutes miséricordes.

Ici l'on pourrait redire, mais dans un autre sens, la parole de Sœur Éléonore :

« Voilà des roses de la Guyane. »

En septembre 1859, en amont du Maroni, à quatre kilomètres de Saint-Laurent, le gouverneur Baudin jeta les fondements d'un autre pénitencier auquel il donna le nom de Saint-Louis, patron de l'amiral Tardy de Montravel, qui devait être, dans quelques semaines, son successeur. Quatre hospitalières y furent envoyées, janvier 1860. Elles avaient pour Supérieure cette sympathique Sœur Sainte-Soline, que les prières et

les cierges bénits des transportés avaient, aux îles du Salut, arrachée à la mort. Il s'agissait à Saint-Louis de continuer l'évacuation des établissements de la Comté pour recevoir non plus des concessionnaires en voie de réhabilitation, mais des condamnés qui purgeraient là leur peine. Le commandant général Mélinon s'inquiéta fort de ce voisinage, d'autant plus que le commandant particulier n'avait confiance que dans la force d'un régime militaire, fût-elle brutale. En peu de temps, il fallut constater que les appétits pervers ne se domptaient pas de la sorte. La démoralisation la plus complète aboutit aux plus graves désordres et s'abîma dans le crime. Le gouverneur de Montravail, homme droit et loyal, mais qui n'avait pas applaudi tout de suite à l'action religieuse des aumôniers soutenus et encouragés par M. Mélinon, comprit alors que, seuls, ils étaient dans le vrai. Il y eut bientôt à Saint-Louis trois cent cinquante condamnés. Il y en avait presque le double à Saint-Laurent. Une épidémie sévira dans les deux endroits. En attendant, suivons les Sœurs de Saint-Laurent et de Saint-Louis dans une expédition apostolique le long de la rive hollandaise du Maroni.

* * *

De temps à autre, les Pères Jésuites s'en allaient explorer les villages indiens des bords du fleuve, ainsi qu'autrefois leurs courageux devanciers, et çà et là, ils administraient le sacrement de baptême. D'eux-mêmes, des Indiens étaient venus à Saint-Laurent pour faire baptiser leurs enfants, et des relations

de bon voisinage s'étaient peu à peu établies entre les rives. Un jour donc, le P. Beigner demanda à Mère Macarie de bien vouloir l'accompagner ainsi que le P. Gaudré et le Fr. Gross dans un de leurs voyages : elle servira dans les cases indiennes d'interprète et de catéchiste. Elle accepta. Voyage sans encombre. Réception excellente. Mère Macarie prépara une Indienne en danger de mort au passage d'outre-tombe. Plusieurs enfants furent baptisés. L'un d'eux mourut, le front, pour ainsi dire, encore humide de l'eau régénératrice. On l'invoquera tout à l'heure au moment du péril.

Au retour, en effet, un accident faillit coûter la vie aux missionnaires. Le canot mal dirigé heurta contre un tronc d'arbre flottant et chavira. Mère Macarie s'accroche à des branches d'arbres qui penchaient sur le fleuve. On assure qu'elle cria vers l'ange à qui l'on venait d'ouvrir le ciel. Mais déjà ses forces défaillaient. Sa respiration devenait haletante et courte. Elle glissait dans l'abîme, lorsque, tout à coup, elle se sentit légèrement soutenue par les pieds. C'était le P. Gaudré, surnageant comme il pouvait, qui était là et dont les épaules servaient d'appui à la religieuse en péril. Il ne cessait de l'encourager, encore bien que sa position à lui n'était non plus rien moins que rassurante. Ce ne pouvait être qu'un moment de répit. L'un et l'autre allaient être engloutis. Le P. Beigner, tout en luttant contre le fleuve, se disposait à absoudre les naufragés lorsque, sur une pirogue, des noirs surgirent. Les Pères avaient rapporté des cases indiennes des calebasses en terre qu'on appelle en Guyane gargoulettes. Le flot les avait reportées jusqu'à leur

rive. En les apercevant, des Indiens s'écrièrent :
« Voici nos gargoulettes. Les blancs ont fait naufrage. »

Et ils s'élancent sur leurs pirogues et, à force de rames, ils arrivent, rattrapent la barque partie à la dérive et sauvent tout le monde. Il nous semble voir les quatre « noyés » à genoux sur la berge, remerciant le Dieu des missionnaires, qui, trois fois, avait retiré saint Paul de l'abîme.

Une Fille de l'Apôtre ne se décourage pas pour si peu. Nous en verrons bien d'autres sur les fleuves de l'Indo-Chine.

* * *

De temps à autre, dans les notes que nous avons sous les yeux, passe et repasse le nom d'un prêtre, que l'on appelle « l'abbé Puech ». Une fois, nous le voyons, dans la chapelle de l'hôpital de Cayenne, où il prêche la retraite des Sœurs. Une autre fois, c'est à la Montagne d'Argent, où il descend de la goélette l'*Abeille*; c'est à Saint-Georges, où il ne fait qu'une apparition rapide. Cet homme a, pourrait-on dire, la nostalgie des âmes, surtout de celles qui, n'ayant pas entendu parler de Dieu ni de son Christ ni de son Église, sont abandonnées à elles-mêmes, végétant comme des plantes ou vivant presque à la manière des animaux. Il sait que, sur les rives de l'Oyapock et dans les profondeurs inconnues des forêts, il y a des tribus indiennes qu'au dernier siècle des Jésuites de France, les PP. Grillet et Béchamel, avaient, çà et là, évangélisées, que même ils avaient, en dépit de leur esprit nomade, arrêtées, fixées et déjà organisées

en chrétientés d'avenir, mais que, depuis leur expulsion aussi antifranaïaise qu'antichrétienne, ces malheureuses attendaient de nouveaux apôtres (1). Il voudrait être l'un d'eux. Et il s'en va, seul, sans provisions, sans bagages, dans une pirogue, explorant le fleuve, ses affluents et ses rivages. Après deux ou trois mois, il rentre à Cayenne, fatigué, amaigri, fiévreux. Il n'est plus seul. Des Indiens lui ont confié quelques enfants, riches trésors, des diamants peut-être. A son tour, il les confiera aux Filles du grand missionnaire auquel il voudrait tant ressembler, et celles-ci, les ayant dégagées de leur gangue, les tailleront, les poliront, les feront resplendir peut-être. En 1863, la Mère Élie Jarret, Supérieure générale, recevait une lettre signée de son nom où lui-même parle de son œuvre. Lisons-la :

Cayenne, le 14 janvier 1863.

« TRÈS VÉNÉRABLE MÈRE SUPÉRIEURE,

« Je viens vous remercier très humblement d'avoir autorisé la pieuse et très capable Mère Maçarie de prendre la part la plus active à l'apostolat de la mission des Indiens, en recevant dans ses différentes maisons des jeunes filles prises chez des sauvages, afin de les préparer à la première Communion. Votre honorable lettre était à peine reçue que le bon Dieu nous adressait quatre petites Indiennes de l'âge de douze à treize ans. Elles doivent se préparer durant

(1) Voir le tome I^{er} de notre histoire, p. 213-214.

six mois à la première Communion, être renvoyées ensuite à leurs parents et remplacées par quatre ou cinq autres seulement, car la sainte œuvre sera limitée quelque temps par l'insuffisance de fonds. Celles-ci viennent de la tribu la moins sauvage. Lorsque le bon Dieu nous enverra des ressources plus considérables, nous y mêlerons des jeunes Oyampy, des Roucouyennes, des Émérillonnes et autres tribus de l'intérieur qui, hélas! vivent dans une ignorance absolue de Dieu et à la manière des brutes, entièrement nues jusqu'à l'âge de douze, treize ans, c'est-à-dire jusqu'au jour où elles sont livrées à l'union polygame, où elles n'ont en perspective, tout le reste de leur vie, que la mort ou les plus mauvais traitements. Puisque le bon Dieu daigne associer votre maison à cette œuvre, je dois, vénérable Mère supérieure, vous faire connaître que la mission est si périlleuse et accompagnée de tant de privations des choses les plus nécessaires à la vie que je n'ai pu m'associer un seul prêtre... Priez et faites prier le bon Dieu pour qu'il éclaire le dernier de ses missionnaires, qu'il n'a choisi que parce qu'il était plus pauvre et plus rapproché que nul autre de ces sauvages par son peu de capacité... »

Et il rêvait, ce bon prêtre, de gagner à sa cause une communauté de Trappistes. Il leur remettrait une belle habitation qu'il possède en Guyane. Un Père et deux Frères suffiraient à la besogne, car, à la transportation, on leur procurerait des bras pour les aider. Ils recevraient de jeunes sujets de quinze à seize ans qu'on lui a proposés dans ses voyages et qu'il a dû refuser à cause de leur âge. Il aurait un asile

pour les garçons comme il en a un et même plusieurs, grâce à Saint-Paul, pour les filles. Qui connaît d'ailleurs les mystérieux desseins de la Providence? Un Ordre se fondera peut-être qui ne sera pas seulement agriculteur, mais missionnaire, lequel ainsi pourrait servir Dieu sur la terre et sur l'eau. Les Frères matelots! Sait-on ce que l'avenir nous réserve? En attendant, il lui serait plus loisible de vaquer à son apostolat chez les Indiens.

Heureux d'avoir trouvé pour ses filles adoptives des religieuses qui leur seront des mères, il se repose quelques semaines, se guérit, se refait, puis repart. L'abbé Puech aurait pu dire ce que le P. Alet, grand explorateur comme lui, écrivait de Cayenne, en 1855, à l'un de ses confrères :

« Que d'autres étudient l'histoire naturelle, la botanique ou la minéralogie : ce sujet d'observation est vaste et digne d'intérêt sur ces terres vierges; (pour moi) mon attrait me portera à ranger sur mes tablettes les fleurs de sainteté que le sang de Jésus-Christ a fait éclore dans ces déserts. »

Et l'admirable compagnon de Jésus ajoutait :

« Certes, si le moindre mouvement des ailes éclatantes et délicates de chaque papillon guyanais atteste la puissance et la sagesse du Créateur, *chaque pas d'un homme de Dieu*, marqué sur ces parages, rend un témoignage plus solennel encore à la bonté infinie du Dieu rédempteur (1). »

Un jour de l'année 1863, l'apôtre des Indiens errants ne put repartir. La maladie l'arrêta, et bientôt il

(1) *Mission de Cayenne et de la Guyane française*, p. 108.

décéda près de ces Filles du plus grand des apôtres, qu'il avait tant édifiées par son amour des âmes et ses infinis voyages à leur recherche à travers les forêts souvent inextricables ou le long des fleuves souvent périlleux. Il ne marchera plus. Il est arrivé.

De leur côté, les Sœurs de la Montagne d'Argent voient venir à Saint-Laurent, à Saint-Louis, même à Cayenne, des Indiens qui font quelque trafic avec elles. Comment une Fille de Saint-Paul ne s'intéresserait-elle pas à la double misère matérielle et morale de ces pauvres gens? Ils traversent le fleuve dans un tronc d'arbre creusé et vidé, ou même à la nage. Dès sa toute petite enfance, l'Indien, garçon et fille, exercé par ses parents, apprend à nager, et c'est bien le cas d'appliquer le dicton populaire : il nage comme un poisson, de même qu'il grimpe à la plus haute branche des arbres tout comme le singe ou l'écureuil. Et ils viennent vendre aux Sœurs leur pêche, leur chasse, les merveilleux plumages des oiseaux qu'ils ont dénichés ou tués. Pour tout costume, ils ont un morceau de linge autour des reins. En plus, les femmes se revêtent de colliers, de bracelets, de jarrettières. Mère Macarie avait envoyé aux Sœurs du Maroni des étoffes à grands ramages et vives couleurs pour leurs enfants. Quand ces petits se virent ainsi accoutrés, ils s'admirent quelques instants; puis, bientôt, se sentant gênés dans leurs entourures, ils n'allèrent pas, ainsi vêtus, plus loin que leurs pirogues, se débarrassèrent de ce luxe inutile et reprirent, pour sauter dans leurs embarcations, le costume des forêts natales.

Un Indien Peau-Rouge baptisé se rendait assez fréquemment avec sa jeune fille, baptisée comme lui,

à l'hôpital de Cayenne, où il vendait son gibier. Les Sœurs s'attachèrent vite à l'enfant, qui était douce comme une colombe. Lorsqu'elle eut huit ans, son père lui dit :

« Si vous le voulez, je vous laisserai Cécilia; vous l'instruirez et la préparerez à sa première Communion. »

La petite fille sut bientôt ses prières. Elle comprenait et goûtait le catéchisme. D'être à la chapelle le plus longtemps possible, c'était sa plus grande joie, plus grande même que de suivre partout les Sœurs et pas à pas. Elle s'y tenait comme un séraphin, ne tournant point la tête au moindre bruit comme font les enfants de son âge, et les yeux fixés sur le tabernacle, où elle savait que résidait Jésus, le Seigneur et Sauveur. Ni cette attitude ni ce regard n'avaient échappé au P. Demangin :

« Il se passe, dit-il un jour aux religieuses, quelque chose de surnaturel entre le Tabernacle et cette enfant. »

Cécilia tombe malade. Deux mois durant elle fut alitée. Jamais une plainte ni sur ses souffrances, ni sur les remèdes qu'il fallait prendre. Elle désirait mourir, mais pas avant, disait-elle, sa première Communion. Les Sœurs et l'aumônier la préparèrent à cette fête, qui fut pour elle comme une extase de bonheur. A présent, elle peut mourir. Se souvenant que ses parents lui avaient dit : « Tu reviendras avec nous aussitôt après ta communion », elle suppliait le Cœur du Christ, qu'elle nommait son Dieu d'amour, de l'appeler tout de suite au paradis, car, dans les bois, elle le servirait mal sans doute et l'offenserait peut-

être. Huit jours après l'inoubliable matin, elle sent que l'heure est proche du grand départ, non pas pour la forêt, mais pour le ciel.

« Adieu à toutes, dit-elle. Je vais au paradis. Mon Dieu d'amour, à vous mon cœur. »

Contons l'histoire d'une autre enfant prédestinée, et même de toute sa famille.

Son père est un Indien Hindou amené à Cayenne sur un bateau comme immigrant. Il s'appelle Karsivadou. Mère Macarie, alors Supérieure au camp Saint-Denys, avait besoin d'un cuisinier. Les administrateurs lui adressèrent le nouveau venu. Il s'avéra tout de suite comme un brave homme, mais aussi le plus primitif des hommes : il n'avait jamais fait autre chose que d'abattre des arbres dans les bois. Patience et charité furent mises à l'épreuve pour le garder et l'utiliser. Pendant longtemps, la Sœur du poste ne se fit comprendre que par signes. Puis, peu à peu, quelques mots français sortirent des lèvres du coolie.

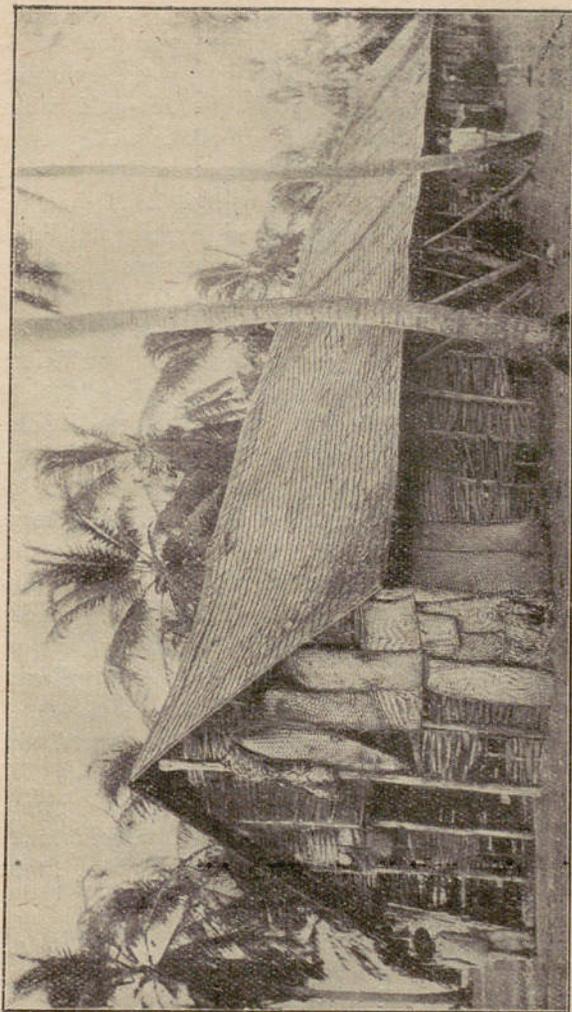
« Dieu soit béni ! se dirent l'une à l'autre les Filles de Saint-Paul. Nous allons l'instruire. »

L'instruction élémentaire et nécessaire dura sept ans.

« Il désire le baptême, déclara un jour Mgr Dossat, je vais le baptiser. »

On lui donna le nom de la Mère principale, Félix.

Félix n'est pas seulement devenu un bon cuisinier. Il parle français assez couramment. Il a fait sa première Communion. Il a été confirmé. Il a épousé une des orphelines de la maison, élevée par les Sœurs depuis sa naissance. Tous les deux sont restés au service de l'hôpital du camp Saint-Denys. Deux



Cases de condamnés aux Hattes.

petites filles sont nées de ce mariage : Marguerite et Esther. Lorsque Sœur Sainte-Soline, pour lors Supérieure du camp, fut envoyée en cette même qualité à Saint-Laurent, tant pleura Marguerite, qu'il fallut qu'elle s'en allât à Saint-Laurent, elle aussi. La petite Esther, ayant atteint sa sixième année, demanda à rejoindre Marguerite et Mère Soline. Et, là-bas, les deux sœurs ont grandi dans l'ombre douce des Filles de Saint-Paul. Marguerite épousa un sous-officier et mit au monde une petite Thérèse que sa tante Esther aimait beaucoup. De cet humble jardin d'âmes chrétiennes s'exhalaient des parfums qui purifiaient l'atmosphère et embaumaient les Sœurs.

Esther a grandi. Elle a douze ans. Comme la Sulamite du Cantique, elle est noire et elle est belle. Son pur visage attire les regards, non pas seulement les regards des hommes, mais ceux de Dieu et de la Vierge immaculée. Un matin, elle s'est réveillée avec une péritonite que ne conjureront pas les soins les plus pressés. Cette douloureuse maladie la tiendra trois semaines entre la vie et la mort, et, pendant ces trois semaines, Esther ne se lassera pas de prier ni d'entendre prier :

« Venez près de moi, disait-elle aux Sœurs, dire votre office. C'est si bon de prier avec vous ! »

Un moment qu'elle se trouvait seule, survient Sœur Sainte-Soline. Dès l'abord, la Supérieure a été frappée par la fixité du regard dans le visage tout rayonnant.

« Que regardes-tu, Esther ? demande-t-elle.

— Plus rien, ma Mère... Elle est partie.

— Qui donc est partie ?

— La Sainte Vierge... Oh ! quelle est belle !

— Tu dormais, petite, et tu rêvais.

— Non, je ne dormais pas... Elle me tendait les bras. Elle m'a parlé.

— Que t'a-t-elle dit ?

— Elle m'a dit : « Viens avec moi. » Et elle souriait. J'étais si contente ! Je lui ai dit : « Je veux bien, mais « avec ma petite nièce Thérèse et ma sœur Marguerite... »

— Alors, lui dit la Supérieure, tu veux emmener tout le monde avec toi au paradis... Et que t'a répondu la Sainte Vierge ?

— Rien. Elle a baissé la tête, en souriant toujours, puis elle est partie. »

Une autre fois, Sœur Sainte-Soline se retrouve près d'elle. De nouveau, et tout à coup, les yeux de la malade se fixent sur le même point :

« Oh ! la voilà ! s'écria-t-elle. Qu'elle est donc belle !... Elle me tend les bras... Regardez donc, ma Sœur... La voyez-vous ? »

Et la petite fille, souriant d'un sourire céleste, tendait aussi ses bras vers la mystérieuse apparition qu'elle était seule à contempler.

Huit jours après, Esther, de ses yeux glorifiés, contemplait face à face la Vierge, Mère de Dieu. Quinze jours plus tard, sa petite nièce Thérèse fut emportée par une fièvre qui n'avait duré que quelques heures. Dix mois sont à peine écoulés que Marguerite, après avoir rendu pieusement son dernier soupir entre les bras des Sœurs qui l'avaient élevée, rejoignit au ciel et sa fille et sa sœur.

Voilà des joies d'âme qui sont exquises. Elles con-

solent de bien des tristesses et elles aident à traverser vaillamment les tribulations inséparables de la vie missionnaire.

Des tribulations, nous en avons narré plus d'une, et celles qui viennent du climat, des intempéries, des voyages, des fatigues extrêmes, de la maladie, et celles qui naissent des contradictions, des oppositions, des persécutions. Il s'en faut que nous ayons tout dit. Pouvons-nous tout dire? A quoi les hospitalières ne s'exposent-elles pas pour faire connaître en tous les milieux d'ici-bas, même les pires — tels les bagnes, — le Dieu qui par dessus tout est pitié et charité?

*
* *
*

Le 18 juin 1860, Sœur Romaine Réveillac, âgée seulement de vingt-neuf ans, mourait à l'Îlet-la-Mère, laissant après elle une mémoire bénie. Le Supérieur des aumôniers écrivait à Mère Macarie :

« Ma Révérende Mère, je vous conseillais de butiner, de collectionner les traits édifiants accomplis par vos bonnes Sœurs. Pour joindre l'exemple aux paroles et apporter une pierre à l'édifice que l'on construira plus tard, permettez-moi de vous citer en passant les traits ou bonnes paroles suivants; tout l'honneur et l'édification en reviennent de droit à votre pieuse Congrégation. En juin dernier, le P. Gaudré se trouvait à l'Îlet-la-Mère. Voici ce qu'il m'écrivit alors :

« La plus grande et la plus triste nouvelle à vous donner de ce mois, c'est la mort de Sœur Romaine. C'était une bonne Sœur. Elle excitait partout de vives sympathies. Ce n'était pas sans péril. La bon-

« té de Dieu l'en a retirée. Rien de plus touchant que le spectacle donné par la population le jour de sa mort. Ce fut une procession continuelle à son petit lit de parade. Personne n'y manquait : transportés, soldats, gendarmes, employés, surveillants, officiers, je les vis tous passer devant ma porte; c'était comme une procession en France, un jour de fête, où toutes les conditions se confondent. »

Une Sœur avait crayonné dans son journal une note qui confirme sur deux points ce que l'on vient de lire. Elle vaut d'être intercalée ici :

« C'était comme un pèlerinage où l'on venait contempler l'ange de la charité. Elle semblait dormir dans l'auréole d'une beauté céleste. Toute la nuit, un piquet de soldats monta la garde. »

Le P. Gaudré continue :

« Le commandant avait décidé que les militaires porteraient le cercueil. Les transportés réclamèrent : Cette Sœur, disaient-ils, était à notre service; c'est à nous qu'il appartient de lui rendre les derniers devoirs. Le commandant eut le bon esprit de donner satisfaction à ce sentiment de reconnaissance, et les transportés portèrent le corps pendant une partie du trajet, les militaires pendant l'autre partie. J'en ai vu plusieurs pleurer et s'écrier :

« Quand j'ai été malade, elle a eu si grand soin de moi ! Ma mère ne m'aurait pas mieux soigné... »

« Ce fut une excellente prédication que cette mort; les Sœurs avaient été pour ainsi dire à l'unisson. Les transportés étaient pleins de bonnes dispositions et ils avaient regagné un peu de cette estime dont ils ont si grand besoin pour prendre confiance et se relever... »

Ayant transcrit cette lettre, le Supérieur ajoute :
 « J'ai lu ces détails avec admiration. Bien des traits que je savais de Sœur Romaine m'ont persuadé que, dans le concours qui s'est fait à son tombeau, il y a eu quelque chose de surnaturel. »

De son côté, le P. Valentin Garnier écrivait :

« Je crois que Sœur Romaine est au ciel. Il y a environ un mois, en disant la messe, je la recommandais à Dieu, suivant mon habitude, et il s'est passé en moi quelque chose de surprenant : il m'a été impossible de prier pour elle; je sentais qu'elle n'avait pas besoin de prières; depuis lors, j'ai cessé de prier. Sans nul doute, pour moi, elle est au ciel. »

Le petit pénitencier de l'Ilet-la-Mère deviendra un jour le lieu de repos des vétérans de la transportation et des invalides inaptes aux grosses besognes. Les corvées du port seront faites en ce temps-là par des condamnés restés robustes. Chaque dimanche soir, les hospitalières s'accorderont une promenade qui consistera à faire le tour de l'île, accompagnées par le planton militaire. S'arrêtant toujours à un même endroit qui fait en quelque sorte face à la France, elles se mettent à chanter, souvent les lèvres plus ou moins tremblantes et les yeux plus ou moins humides, le beau cantique : *Quand te verrai-je, ô ma belle patrie!*

* * *

En 1861, la Mère générale des Filles de Saint-Paul recevait de la Guyane une lettre signée Le Pelletier de Saint-Rémy, président de la Compagnie aurifère et agricole de l'Approuague. Depuis quelques années

déjà (1853), des gisements d'or avaient été découverts dans la région du Haut-Approuague et sur les rives de ses affluents. Des habitations, des domaines, même des villages ont été construits. Des Européens, des Africains, des immigrants de l'Inde sont enrôlés dans cette Compagnie que l'État patronne et surveille. Qu'il y ait de l'or à la Guyane, c'est un fait avéré; mais l'or, s'il attire le monde, n'écarte point la maladie. Jusqu'à présent, le service infirmier a été rudimentaire, peut-on dire, et tout à fait insuffisant. Le ministre de la Marine a conseillé à la Compagnie de s'adresser à la communauté de Saint-Paul connue à Cayenne et fort appréciée de tous pour un service hospitalier près des militaires et des civils, plus que centenaire. C'est donc au dévouement des Sœurs Chartraines que fait appel le président.

Nous savons, lui écrit-il, que l'existence d'un service religieux est, avec raison, la première des conditions. Aussi, nous avons résolu d'en constituer un, régulier et à demeure, sur notre établissement. Mais en attendant, nous prendrions l'engagement de nous entendre avec le prêtre qui dessert le bourg de l'Approuague, pour qu'il vienne deux fois par semaine dire la messe, et nous avons déjà donné des instructions pour qu'on élève une chapelle à cette fin. Nous voudrions avoir quatre Sœurs à demeure...

Sept mois s'écoulèrent; puis, au moment où le projet était sur le point de se réaliser, on écrit de nouveau à Chartres que la Compagnie avait compté sur une immigration importante de Chinois négociée avec une Société de Changhaï, et que le recrutement ayant rencontré des obstacles inattendus, l'opération

n'aura pas lieu. Or, c'était principalement en vue de ces immigrants qu'on avait eu le désir d'organiser sur le domaine « la Jamaïque » un service hospitalier complet. Il s'agit donc pour l'instant, non pas de renoncer, mais de surseoir à cette idée. On le regrette d'autant plus que le président s'était rendu à Cayenne, et que la Sœur principale lui avait fait le meilleur accueil, toute disposée qu'elle était à favoriser l'entreprise par son dévouement et celui de ses compagnes.

A cet établissement des chercheurs d'or se rattachent deux épisodes, dont l'un est horrible et l'autre consolant. Un immigrant africain nommé D'Chimbo, plus communément appelé le Rongou, du nom de sa tribu, arrivé à la Guyane en septembre 1858, fut employé à l'exploitation aurifère de l'Approuague. Bientôt sa méchante et malfaisante nature se trahit. En décembre 1859, le tribunal de Cayenne le condamna à trois mois de prison. Il parvint à s'évader et il se réfugia dans les bois, non pas dans les lointaines profondeurs de la forêt vierge, mais, avec une invraisemblable audace, à quelques centaines de mètres de la ville. Pendant dix-sept mois, il défiera et bravera les habitants, les soldats, les gendarmes. Dans toute la cité et aux environs, son nom seul répandra l'épouvante. Plusieurs l'ont aperçu, nu jusqu'à la ceinture, armé d'un sabre d'abatis à large lame et portant sur l'épaule une barre de fer. Il s'est construit des carbeta, çà et là, dans des coins impénétrables, quoique à proximité des habitations isolées et des chemins fréquentés. Il passe son temps à voler, tantôt des hardes, tantôt des volailles, tantôt de l'argent. Deux travailleurs, dont le vieux nègre Napo, se sont trouvés sur

son passage; il les a assommés. Il a entraîné des femmes au fond des bois. Un dimanche, sur le chemin de l'église paroissiale de Remire, il aperçoit une jeune fille de vingt-deux ans, Julienne Cabassou, qui s'en allait à la messe :

« Tais-toi, lui dit-il, ou tu es morte. »

Et il l'emporte à l'un de ses carbeta.

« Tu seras ma femme. »

Ce soir même, il veut l'emmener au travail.

« Je n'en puis plus », dit-elle.

Et il y va seul. Elle s'enfuit. En quelques bonds, le tigre l'a ressaisie. Il la renverse à terre, puis avec des cordes il la garotte par les pieds et par les mains; dans la bouche il lui met un bâillon. Tout entravée qu'elle est par ses liens, elle a pu les relâcher. Elle se sauve, rencontre deux cultivateurs qui la délivrent, et courageusement, quoique toute tremblante, elle les conduit à la tanière du bandit. La tanière était vide.

Le lendemain, épuisée, désespérée, la pauvre Julienne avait perdu la raison. On l'a remise à l'hôpital aux mains des Sœurs. Partout elle voit le Rongou. Partout elle entend le Rongou. Toujours elle sent l'odeur sauvage du monstre. Et elle poussait des cris de terreur. On devine la compatissante bonté des Filles de Saint-Paul pour la malheureuse martyre affolée et les supplications qu'elles adressaient à Dieu pour que Julienne recouvrât sa connaissance. Une grande commotion physique la sauva : elle mit au monde un enfant. Difforme, l'enfant mourut presque aussitôt.

Pendant, D'Chimbo avait recommencé ses vols

et ses assassinats. En un seul jour, non loin de l'habitation du Grand-Beaugard, on trouva trois cadavres; une négresse, Marceline, ses deux enfants, dont l'un encore à la mamelle, et l'autre âgé de quatre ans. La mère chargée de son nourrisson, avait été frappée à coups de sabre. Quant à la petite de quatre ans, le misérable lui avait cogné la tête sur une pierre si brutalement que le pauvre visage avait perdu toute forme humaine. Assez d'horreurs. Disons que, le 26 juin 1861, traquée à 2 heures du matin dans l'habitation « La Folie », où ils étaient employés, par deux Noirs, Tranquille et Anguilay, au moment où le Rongou s'emparait d'un tison en feu, sans doute pour allumer un incendie, la bête féroce fut enfin saisie, renversée, enchaînée, livrée à la justice.

« Dans ta tribu, demanda le président du tribunal à D'Chimbo, que fait-on de l'homme qui a tué?

— On le tue », répondit l'accusé.

Et le Rongou fut condamné à mort.

Le prêtre qui le visita dans sa geôle assura qu'un rayon de repentir avait traversé sans doute cette âme ténébreuse et peut-être ému ce cœur de tigre.

Pas une religieuse n'est allée à la Guyane qui n'ait entendu raconter cette horrible histoire. Dans les écrits du temps et les notes des Sœurs, l'écho, aujourd'hui atténué, nous en est revenu encore tremblant et comme épouvanté (1).

De ce même quartier de l'Approuague, un officier de la mine d'or, malade, frappa un jour à la porte de

(1) La tête de D'Chimbo est conservée à l'amphithéâtre de l'hôpital de Cayenne.

l'hôpital de Saint-Laurent. Peu à peu, Sœur Adéodat Cadot, qui le soignait, reçut ses confidences, et tout de suite et vivement s'intéressa à son âme.

« Non, ma Sœur, ne me parlez pas du prêtre. Je ne veux avoir avec lui aucun rapport. J'ai rompu avec l'Église. Je suis franc-maçon. »

Cependant, la guérison du corps se faisait attendre, et Sœur Adéodat ne cessait pas, en de ferventes et obstinées prières, d'implorer le divin Médecin des âmes. Il lui paraît que son malade est en danger.

« Seigneur, vous qui avez rendu la vue à tant d'aveugles, éclairez le nôtre. Vous qui avez attendri tant d'endurcis, touchez le cœur de ce pauvre homme. »

Or, de lui-même, le malade a demandé l'aumônier. Il s'est confessé. Il a remis au Père, pour être jetés au feu, ses papiers maudits, comme il les appelait. Il a reçu le saint Viatique, les saintes onctions, et, par surcroît, un retour à la vie, sinon à la santé pleine.

Lorsque les forces furent revenues et que les médecins eurent assuré qu'il pouvait reprendre le chemin de la France, l'officier voulut se confesser de nouveau et communier.

« Cette communion, dit-il, sera mon action de grâces au Christ qui a guéri mon aveuglement, pardonné mon apostasie, et qui m'a rendu mon cœur. »

Puis, après avoir fait à la chapelle de l'hôpital une offrande généreuse, il partit pour Cayenne. A peine arrivé, il retomba malade. Le voici de nouveau entre les mains des Filles de Saint-Paul, auxquelles il raconte son abjuration de Saint-Laurent. Les francs-maçons de la ville ne manquent pas de le visiter. Sans forfanterie, mais avec une ferme franchise, il

ne fait point mystère de son évasion de la secte anti-chrétienne et qu'il entend mourir en catholique rentré au sein de la Mère Église. Il mourut bientôt, dans les clartés de la foi, les consolations qu'apporte à l'âme un repentir sincère et la paix que donne au cœur la certitude des infinies miséricordes.

A propos de cette Sœur Adéodat Cadot, nous lisons dans une note venue de Saint-Laurent :

« Parmi les mécréants et les infidèles soignés à l'hôpital, Chinois, Sénégalais, Arabes, combien, pendant les quarante ans qu'elle y fut au service des malades, lui ont dû le baptême *in extremis* ! Sur leur désir de mourir chrétiens, la bonne Sœur, qu'ils appelaient « maman », pour déjouer la surveillance de leurs mauvais compagnons et n'être pas dénoncée elle-même à l'officier interprète, trempait d'eau une éponge, la passait ensuite, comme pour les rafraîchir, sur les têtes, en prononçant les paroles sacramentelles.

A Cayenne encore, 1862, après six années d'expiation, est mort, comme meurent les saints, H..., jeune notaire condamné pour faux à la peine des travaux forcés. Un Jésuite, alors supérieur à Strasbourg, le P. Bertrand, avait écrit au P. Stumpf :

« Je remets ce billet à un jeune homme que la justice humaine a frappé de ses rigueurs, que le monde poursuivrait de sa haine et de ses malédictions, mais que le Père céleste s'est empressé d'accueillir dans le sein de sa miséricorde. Le malheur l'a changé. Il trouvera dans les prisons le chemin du ciel, j'en ai la pleine confiance. Je le recommande instamment à votre charité. Vous ne tarderez pas à reconnaître qu'il en est digne. »

Non seulement, du premier au dernier jour, ce transporté remplit correctement tous les devoirs de la religion, mais il monta de vertus en vertus jusqu'aux plus hauts sommets.

« Tâche, mon cher enfant, lui avait écrit sa mère, de devenir par la conduite et la piété le condamné modèle. C'est le vœu que je forme pour toi tous les jours devant Dieu. »

Condamné modèle. Il le fut. On pourrait dire cent fois davantage : il a vécu au bagne comme un religieux modèle. Placé tout d'abord dans un bureau comme écrivain, bientôt apprécié par ses chefs et ses compagnons, il fut appelé un jour par le gouverneur Baudin, lequel n'hésita pas à le donner à son fils comme précepteur et à le traiter comme un membre de sa famille. De cet emploi aussi délicat que brillant, le transporté s'acquitta à la grande satisfaction de l'amiral et à l'édification de tous. Après un an, le gouverneur quitta la colonie pour d'autres fonctions sur un autre rivage. Le pauvre précepteur va-t-il être contraint à rentrer au pénitencier ? Les Sœurs de l'hôpital militaire avaient besoin d'un écrivain. L'ont-elles demandé ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que le voici à leur service. Il a bientôt gagné leur confiance. Sans négliger en quoi que ce soit les devoirs de sa charge, il vit en union étroite avec Dieu : oraison matinale, assistance au Saint Sacrifice, examen de conscience, pieuses lectures, visites au Saint Sacrement, récitation du chapelet, confessions et communions fréquentes ; et quelle humilité, quelle affabilité, obéissance, patience et douceur ! Lors de son entrée à l'hôpital, il fut le seul autorisé à porter

l'habit civil, puis, peu à peu, cette faveur s'étendit aux autres employés. Dans la suite, elle fut retirée. Ordre à tous de reprendre le vêtement des galériens. Aussitôt, et de toutes parts, des murmures éclatent. Seul, et sur-le-champ, et en silence, H... a repris la livrée infamante. Son exemple arrête net les colères, et chacun obéit. Seul, plus tard, il sera invité à reprendre l'habit bourgeois; aucun de ses camarades ne protestera contre ce privilège.

Quelle douceur! disions-nous. L'un des administrateurs faisait un jour à Mère Macarie cette confidence :

« H..., par son égalité d'âme et sa mansuétude, me désarme, quand je suis dans un moment d'humeur. Jamais je n'oserais me fâcher en sa présence. »

Son humilité n'était pas moindre. Un mot de louange le rendait malheureux. A sa mère et à sa sœur, il envoyait des lettres toutes pleines d'une foi forte et d'une piété tendre.

« Mon cher fils, lui disait sa mère, je suis plus heureuse de te voir dans l'exil avec la foi et la piété qui t'anime que dans un poste brillant où les mondanités et l'irréligion seraient ton partage.

« Mon cher frère, disait à son tour sa sœur, bénissons Dieu qui nous aime et nous protège; un jour, il nous réunira dans son paradis. »

Le voici malade. La maladie fut longue. Jamais de plaintes. Résignation parfaite. Calme imperturbable. Un peu de mélancolie à la pensée qu'il ne pouvait plus balayer la chapelle et comme un regret de n'allumer plus les cierges de l'autel ou les bougies qui brûlaient devant la statue de la Vierge. En pleine connais-

sance, il reçut les derniers sacrements. Douze religieuses étaient présentes et plus de cent personnes de l'établissement qui avaient voulu unir leurs prières à ses prières. Vers minuit, à la Sœur de garde il dit sa joie d'aller voir Dieu. Dans ses oraisons, il n'oubliait pas ses compagnons d'infortune, et il demandait au ciel de verser ses bénédictions et consolations sur sa mère et sur sa sœur. Puis, au matin, sans souffrance ni agonie, il expira. Les administrateurs de l'hôpital décidèrent contre tout usage que l'on ferait au défunt un service solennel. Cinquante transportés se cotisèrent pour illuminer de flambeaux le cercueil de cet homme qui leur avait donné le spectacle quotidien de sa charité et de tant d'autres vertus, et tous demandèrent d'accompagner le corps jusqu'au cimetière. En revenant, chacun disait :

« En voilà un qui est heureux! Je voudrais bien être à sa place! »

En 1863, aux îles du Salut, dans la salle de Sœur Philéas Bordier, il y avait un transporté au tempérament irascible et violent, au caractère soupçonneux et jaloux nommé Hubert. Étant très adroit, il était précieux pour toutes sortes de services parmi les plus délicats. Aussi les hospitalières l'employaient-elles souvent, si souvent qu'il finit par se croire « le roi de la salle ». Mais voici qu'un jour il s'imagine que Sœur Philéas ne prend plus garde à lui, et qu'elle l'a mis de côté. Aussitôt il entre en fureur. Dès qu'il l'aperçoit, il la vise et lui lance, d'une main exaspérée, à trois mètres de distance, une pierre à la tête.

« C'est aujourd'hui que je t'écrase. »

Une seconde pierre la frappe encore. Puis il bondit sur elle comme pour l'achever. Au même instant, le malheureux est saisi par un autre transporté, puis par un autre encore, un troisième, un dixième, qui vont l'écharper. La pauvre Sœur, quoique étourdie, par les coups qu'elle a reçus, criait et suppliait :

« Ne le tuez pas ! »

Ses camarades l'ont traîné eux-mêmes en prison. L'indignation dans le camp est générale et à son comble. Cependant, Sœur Philéas s'était réfugiée dans l'atelier du tailleur, s'abritant derrière lui et disant :

« Sauvez-moi ! Sauvez-moi ! »

C'est là que la supérieure et ses compagnes la découvrirent, la tête ruisselante de sang et comme troublée dans sa raison. Ce trouble dura deux heures. Le misérable avait subi trois condamnations pour trois assassinats. L'une de ses victimes était sa tante. Il lui avait arraché les yeux avec les dents d'une fourchette. Hubert passa en jugement à Cayenne, et il fut condamné à mort.

Mère Macarie, informée de la décision du tribunal, rédigea sur-le-champ, de concert avec ses Sœurs, la supplique suivante :

Cayenne, le 9 juillet 1863.

« MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

« La justice humaine vient de prononcer l'arrêt de mort contre le malheureux Hubert reconnu coupable !... Sa tête va tomber !... Oh ! Monsieur le gou-

verneur, que cette pensée est terrible pour nous ! Ce jugement est-il sans appel?... Interprète des sentiments de toutes mes compagnes, permettez-moi, au nom de toutes les Sœurs de Saint-Paul vouées à la mission hospitalière de la Guyane, de venir vous conjurer et solliciter de votre bonté grâce et miséricorde en faveur de ce malheureux. Sœurs de Charité, nous ne pouvons pas vouloir la mort du pécheur, et nous ne nous consolerions jamais à la pensée d'avoir vu tomber une tête sous le fer du bourreau, quelle que fût la gravité du crime, à cause de nous. Daignez donc, Monsieur le gouverneur, avoir égard à nos supplications... »

Le Conseil privé décida que la supplique des Filles de Saint-Paul serait envoyée à Napoléon III et qu'il serait sursis à l'exécution capitale du monstre jusqu'au reçu de la réponse impériale.

Hubert, visité dans son cachot par le Père chargé des condamnés à mort, était en proie aux convulsions d'une colère enragée, refusant d'écouter le prêtre et blasphémant Dieu. Plus calme, le lendemain, il disait :

« Si je pouvais voir ma Sœur Philéas, je lui demanderais pardon, car toutes elles sont si bonnes ! et il leur faut un grand dévouement pour rester avec nous, pour soigner des misérables comme nous ! »

Le surlendemain, il se confessa et se résigna à monter à l'échafaud. Cependant, l'empereur agréa la supplication des hospitalières. La peine de mort fut commuée en détention à la Maison-Rouge de l'île Royale. Là, il porte la double chaîne, ne sort jamais de son cachot, si ce n'est pour les corvées les plus

pénibles et les plus dangereuses, comme le débarquement des bœufs sauvages que l'on a pu prendre en des filets à travers les forêts de la Guyane.

Parmi les transportés s'opéraient des réveils de conscience, des résurrections d'âmes, fruits surnaturels de ces dévouements, de ces immolations, de ces morts. Tels et tels que l'on croyait peut-être absorbés en des pensées de colère, en des désirs d'atroce vengeance ou d'inexpiables haines irrégieuses, regardaient, observaient, réfléchissaient.

« Vous ne croyez donc à rien, demandait un aumônier à un condamné, que vous ne faites rien pour votre âme ? »

— Pardon, mon Père, je crois à la religion catholique.

— Eh ! pourquoi y croyez-vous ?

— A cause des actes de charité qu'elle produit ... Tenez, il y a quelques mois, telle Sœur posait des ventouses à un malade. C'était le soir. La lumière attirait les moustiques. La salle en était remplie. J'étais avec les infirmiers. Nous n'étions occupés qu'à les chasser, à écraser ceux qui nous dévoraient. Eh bien ! la Sœur en était couverte comme nous et elle ne paraissait pas les sentir ! Pourtant, ils lui mangeaient les mains et la figure. Savez-vous ce qu'elle faisait ? Elle chassait les moustiques de son malade ; les siens, elle les gardait. Et cependant, vous savez, mon Père, si elle est nerveuse, si elle est impressionnable ! Elle ne se doutait guère que je la regardais... Voilà ce qui me fait croire à une religion qui inspire un tel courage à une femme... »

Ajoutons :

« Et pour quels malheureux ! »

A la Montagne d'Argent, se distingue par ses défauts de toutes sortes, par ses vices, un nommé Petit qui n'a jamais communiqué et qui a passé sa vie dans les prisons. C'est un être entre tous repoussant et par sa *hargne*, pour ainsi dire continuelle, ses propos insolents, ses blasphèmes et ses méchancetés réfléchies. Il en veut à tout le monde et s'acharne après chacun, médecins et infirmiers, aumôniers et religieuses, ses voisins et lui-même. Le médecin n'a pas trouvé d'autre moyen d'arrêter ses grossièretés furieuses qu'en rognant sur ses vivres, ce laid nabot étant d'une invraisemblable gourmandise et glotonnerie. Alors, c'est la rage, et à tel point qu'on est obligé de le lier solidement sur son lit, non pas pour un jour, mais pour des semaines.

Disons, pour sa décharge, que ce malheureux scorbutique souffre horriblement. Ulcères et gangrène. Les doigts de ses pieds s'en vont en purulence et en exhalaisons fétides. Son lit, que pourtant souventes fois l'on renouvelle, ressemble à une couche de fumier. L'aumônier de l'hôpital l'a vu de près pendant neuf mois, et il a vu aussi les Sœurs. Voici ce qu'il a écrit, non sans quelque solennité, à son supérieur :

« Saint Paul, le patron de nos hospitalières, a dit : « Que votre modestie soit connue de tous les hommes », et Notre-Seigneur, avant saint Paul, avait ainsi prêché : « Que votre lumière brille aux yeux des hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils louent votre Père céleste. » Suivant ce précepte, je n'ai point voulu laisser la lumière sous le boisseau,

pour l'édification commune, dût l'humilité des Sœurs de Saint-Paul en souffrir, ces bonnes Sœurs qui, depuis le commencement de la transportation, aident si efficacement notre ministère. »

Puis, ayant tracé la physionomie physique et morale du transporté, il s'exclame à juste titre :

« O prodige de la charité et de la patience ! Après Dieu et Marie, ce petit monstre doit tout, son ciel même, à la charité des Sœurs de la Montagne d'Argent. De cette hyène, elles ont su faire un chrétien. Je restai neuf mois à l'hôpital. Plusieurs religieuses se succédèrent dans le service de la salle. Ce fut à qui lutterait de charité pour soigner ce pauvre malheureux. Elles l'ont dégrossi, civilisé, humanisé en le pansant, en nettoyant le fumier de ses plaies, et cela sans mot dire. Tant de charité apprivoisa le sauvage. Il se tut. Puis il remercia. Un jour, il me dit :

« Jamais ma mère n'aurait soigné mes pieds comme la Sœur Sainte-Éléonore l'a fait. »

« Dès lors, je pus lui parler de la première Communion, il m'écouta. Il apprit ses prières. Je le confessai. Je le préparai à recevoir l'Eucharistie, lorsque, tout à coup, il perdit la parole et la connaissance. Le lendemain (fév. 1861), après avoir reçu l'Extrême-Onction, doucement, il rendit son âme à Dieu. »

Un médecin disait :

« Ce que j'admire en telle Sœur, c'est qu'elle ne se lasse jamais de faire les mêmes choses, et l'on dirait qu'elle les fait aussi volontiers que si elle les faisait pour la première fois. Nous autres, avec le temps, nous finissons par devenir insensibles aux maux que nous avons sous les yeux. Mais telle Sœur qui roule

dans les hôpitaux depuis quinze ou vingt ans paraît toujours souffrir avec ses malades et elle les soigne comme ferait une mère. »

L'hospitalière de Saint-Paul aurait pu répondre au docteur :

« Nous nous efforçons d'avoir en nous, suivant le conseil de notre bienheureux Père, les mêmes sentiments que le Christ en face des malades sur lesquels il s'attendrissait toujours et même pleurait. Saint Paul de son côté ne disait-il pas : « Qui donc est souffrant sans que je souffre avec lui? (1) »

* * *

Le 15 avril 1865, au matin de Pâques, après quelques jours seulement de maladie, Mère Macarie remettait son âme confiante entre les mains du Christ ressuscité. Pendant ses vingt-six ans de Guyane, héritière, pour ainsi dire, de l'âme de Mère Félix, elle avait, comme elle, beaucoup travaillé, beaucoup enduré, beaucoup aimé, or donc, beaucoup souffert. Comme elle, elle était passée au travers des épidémies comme au travers du feu, souvent brûlée elle-même par la fièvre. Elle avait installé ses Sœurs à des postes périlleux, visité bien des fois les pénitenciers, prévenant les abus, relevant les courages, s'exaltant à l'héroïsme de ses compagnes. Elle les avait vues traversant de boueux marécages, ainsi que font les cygnes, sans tacher la blancheur de leurs ailes, et elle bénissait Dieu. Ses occupations extérieures ne lui faisaient pas

(1) II^e Ép. aux Corinthiens, XI, 29.

oublier la chère communauté qui vivait près d'elle, de ses exemples, de ses paroles, de toute son âme. Femme idéaliste à la fois et pratique, en même temps que l'apostolat sur le bord des grands fleuves semblait la posséder tout entière, elle organisait ou développait à Cayenne un atelier de couture pour les jeunes filles, aux applaudissements des chefs de la cité, à la joie aussi des habitants, et un asile pour les petits. Le préfet apostolique, les Pères Jésuites, les missionnaires du Saint-Cœur, appréciaient en elle ses qualités d'ordre, de ferme douceur, de virile bonté pour tous et pour toutes, plus encore la grande religion de l'Apôtre dont elle était vraiment la fille. Quant aux chefs de la colonie, ils l'entouraient d'une admiration respectueuse. Aux obsèques, nous allons les entendre.

Elles eurent lieu dans la soirée du même jour. Aux carillons des joies pascals, il fallut bien mêler quelques glas. Au moment où le corps de la défunte descendait dans la tombe du cimetière où, depuis plus d'un siècle, reposaient tant d'hospitalières chartraines, M. Noyer, l'ordonnateur, s'exprima en ces termes :

« A voir ce flot de population, et ce cortège imposant à la tête duquel a voulu se trouver le chef de la colonie, on croirait assister aux funérailles d'un haut fonctionnaire. Non, Messieurs, celle que nous accompagnons, celle que les marins de la station et les soldats de la garnison ont portée sur leurs épaules, est une simple religieuse, une sainte femme qui a succombé dans l'accomplissement de sa tâche de charité et d'humanité, tâche qui, pour être humble et sans

éclat, n'en a pas moins ses périls—et aussi ses palmes... Noble cœur, esprit d'ordre et de conciliation, affabilité, abnégation sans bornes, courage éprouvé, intelligence supérieure, rien ne manquait à la Sœur Macarie. Aussi fallait-il la voir à l'œuvre, aujourd'hui, au chef-lieu, demain sur nos établissements pénitentiaires,



Araignée-crabe.

d'un point de la colonie à l'autre, entretenant, stimulant au besoin le zèle et le dévouement de ses dignes compagnes sur lesquelles elle exerçait cet ascendant irrésistible que seuls peuvent donner sur les autres l'exemple et le sentiment du devoir. O vénérée et regrettée Sœur Macarie, n'allez pas prendre pour une oraison funèbre les quelques paroles d'adieu que je prononce. Votre modestie chrétienne n'en demandait

pas tant. Mais, mieux placé que tout autre pour connaître et apprécier vos mérites, je devais, au nom de l'Administration entière, vous payer le juste tribut de notre reconnaissance. Dieu, sans doute, vous a déjà ouvert les portes du ciel où vous allez jouir de l'éternelle félicité qu'il vous réserve dans sa miséricorde ! »

Il y a lieu, en effet, d'espérer qu'après une telle vie de charité, l'humble Sœur hospitalière a été bientôt saluée par les anges et les vierges que l'Église, en ses dernières oraisons, appelait à sa rencontre, par son beau nom de religion : *Macarie*, lequel veut dire : Bienheureuse !

CHAPITRE V

A travers les Pénitenciers.

Sœur Eulalie Poulvé, Supérieure au camp Saint-Denys, fut choisie pour remplacer Mère Macarie. Mgr Dossat applaudit à ce choix, et les religieuses le désiraient.

Peu après son installation, un nouvel attentat à la vie de l'une de ses infirmières se passa, pour ainsi dire, sous ses yeux. Sœur Saint-Placide Mossang est chargée des officiers malades. Dans son poste, elle a pour auxiliaires deux transportés, dont l'un, tel ce malheureux Hubert, — qui assomma, aux îles du Salut, Sœur Philéas, — est d'une jalousie invraisemblable au regard de ses compagnons de travail. Il s'appelait Leblond. Il avait été condamné comme parricide. Persuadé que Sœur Saint-Placide avait des préférences pour son camarade, il résolut un jour « d'en finir ». Ce jour-là, ayant servi le déjeuner de ses malades et partagé, selon son habitude, ce qui restait entre les deux infirmiers, la Sœur s'en alla à ses occupations habituelles. Dans une chambre par où elle devait nécessairement passer, Leblond a jeté à terre un matelas afin d'amortir le bruit que sa chute allait produire, puis, une barre de fer à la main, il se tient derrière la porte, qu'il laisse entr'ouverte. Bientôt Sœur Placide passe dans le corridor. Voyant cette porte et ce désordre, elle avance. Au même instant,

le misérable, d'un coup de sa barre, l'assomme. Puis, la croyant morte, il saute du deuxième étage pour se tuer lui-même. Il se casse seulement la jambe. Croyant à un accident, on courut vers lui. Pendant ce temps-là, des officiers, qui avaient entendu comme un cri de détresse, aperçurent la victime de l'assassin étendue sur le matelas, tout rouge de son sang, et ils appelèrent au secours. Sœurs et médecins, en toute hâte, montèrent. Elle respirait encore, mais sans connaissance. Peu à peu, on la rappela à la vie; dans quel état! le cou penché, la bouche de travers, un œil à moitié sorti de son orbite, et tout le visage déchiré. Lorsqu'elle fut en convalescence et capable de voyager, le médecin signa son congé. Lors, la pauvre Sœur, sorte d'*Ecce Homo* victime de la plus sublime des vertus, la charité, qui non seulement donne tout ce qu'elle a, mais se donne elle-même, reprit le chemin de France et rentra à la maison maternelle. Elle y trouva le voile de Véronique, les bras du bon Cyrénéen, la pitié agissante des saintes femmes ses sœurs, si bien que les dernières stations du Calvaire lui furent adoucies. Elle aussi pardonna, suppliant le Christ en croix d'ouvrir au bourreau repentant et à sa victime le paradis.

Le bourreau repentant... On apprit à Chartres, en effet, que, cette fois, les supplices en sa faveur ne furent pas agréées. Mis sous les verrous, gardé à vue, on l'expédia après la guérison de sa jambe, aux îles du Salut, pour y être exécuté. Chrétiennement, il se prépara à la mort, et, publiquement, du haut de l'échafaud, où l'assistait le P. Demangin, demanda pardon à Dieu et aux hommes.

« Je suis heureux de mourir, déclara-t-il; ma mort est la juste rançon et l'expiation de mon crime. »

A l'île Royale, en 1870, le 19 septembre, Sœur Floride Ginabat, après trois mois de souffrances endurées avec une angélique douceur, ayant appuyé plus fortement que de coutume le crucifix sur ses lèvres, exhala son âme en disant à l'époux céleste :

« Mon Jésus, venez me chercher! »

Aux funérailles de cette vierge chrétienne, qui avait usé ses forces au chevet des mourants, assistèrent tous les transportés et tout le personnel de l'établissement, le commandant en tête. Voici la description qu'en a faite un aumônier présent :

« Comme le cimetière se trouvait dans l'île Saint-Joseph pour les deux pénitenciers, le cortège religieux dut traverser en canot le bras de mer qui sépare les deux îles. Une série d'embarcations reçut les différents groupes dont se composait cette funèbre procession. Le canot portant le clergé et la croix était suivi de la chaloupe sur laquelle reposait le cercueil tout orné de blanches draperies et de couronnes de fleurs; immédiatement derrière, venait la barque chargée du groupe des religieuses en deuil; puis la baleinière du commandant avec son état-major; une série d'autres canots fermaient le cortège. On eût dit un cortège triomphal conduisant jusqu'aux rivages de l'éternité l'humble religieuse délivrée des maux de ce lieu d'exil : c'était un spectacle digne des regards du ciel autant que des yeux attristés de la foule massée sur les quais et sur les ponts de l'île Royale! Le clergé de Saint-Joseph reçut le cercueil à son débar-

quement, puis se joignit au cortège pour se rendre jusqu'au cimetière. »

Au moment de s'embarquer à Saint-Nazaire, le 29 janvier 1865, Sœur Floride avait écrit :

« Je pars contente et disposée à tout ce que le bon Dieu voudra. Je vous embrasse pour la dernière fois peut-être. Mais si j'entre au ciel avant vous, oh ! comme je prierai pour vous. »

Sœur Floride pouvait tenir sa promesse.

Retournons au Maroni. En avril 1864, le gouverneur Tardy de Montravel, dont la santé se délabrait de jour en jour, avait demandé son rappel en France. Il ne tarda pas à mourir. Les regrets causés par ce départ et cette mort furent grands dans la colonie. On aimait à le voir, chaque dimanche, avec son brillant état-major, à la messe. Son successeur, héritier de ses sentiments religieux et de sa bienveillance, fut le général Hennique, janvier 1865.

Les établissements de Saint-Laurent et de Saint-Louis étant devenus insuffisants, il a fallu en ouvrir de nouveaux le long du fleuve. A la Pointe Française, près de l'embouchure, des repris de justice sont employés à la garde de nombreux troupeaux pâturant dans les savanes. Plus rapprochés, voici Saint-Pierre, Saint-Maurice, où travaillent des concessionnaires, Sainte-Marguerite et Saint-Ange, où l'on essaye en grand des exploitations forestières. L'année suivante, 1860, au loin, sur les bords d'une crique, la Sparwine, d'autres chantiers se formeront dans le même but, pour le compte de la marine. Les transportés se verront visités souvent par quatre ou cinq aumôniers qui coucheront comme eux en des carbet

de branchage, puis dresseront en quelque coin d'ombre ensoleillée par le jour naissant le rustique autel où ils diront la messe, catéchiseront, confesseront, consoleront, en attendant qu'à Saint-Pierre, aux Hattes, à Saint-Maurice et, beaucoup plus tard, à Saint-Jean, on ait pu élever chapelles et presbytères (1).

L'été de 1867 fut très dur à tous, particulièrement aux concessionnaires. Outre le feu des tropiques qui les cuisait, les vapeurs qui montaient des terres récemment défrichées les empoisonnaient. C'est par convois de vingt ou de trente que la baleinière portait les malades à l'hôpital de Saint-Laurent. Mais la plupart n'arrivaient là que pour mourir; la plupart aussi, grâce aux Filles de Saint-Paul, mouraient le crucifix entre leurs mains ou sur leurs lèvres. Faute d'ouvriers valides, les travaux cessèrent dans les chantiers. Le gouvernement de Paris, informé, décida que désormais l'on n'enverrait plus à la Guyane de condamnés, mais à la Nouvelle-Calédonie, climat plus salubre et moins propice aux évasions, ne fût-ce qu'en raison de son extrême éloignement de la mère-patrie.

Cependant, le bien continuait de se faire au Maroni

(1) Ce spectacle de l'aumônier célébrant le divin sacrifice à l'orée des grands bois ne manquait pas de remuer les âmes, non seulement des transportés, mais des personnes libres. « Nous éprouvions, a écrit le commandant Jusselain, une émotion douce et triste à la fois à voir, au sein de ces forêts tropicales dont la sombre verdure nous enveloppait de tous côtés, au milieu de ces hommes prosternés qui, bien que coupables, rappelaient à notre pensée toutes les provinces de la patrie, ce prêtre monter à l'autel avec les mêmes ornements, les mêmes gestes, les mêmes prières qu'au pays natal. Pour moi, je sentais le souffle de la France me passer sur le cœur. » (*Un déporté à Cayenne*, p. 229-230.)

sous l'action concertée de M. Hennique, de M. Mélinon, des aumôniers et des religieuses. Il eût été plus considérable encore si un trop grand nombre de fonctionnaires n'avaient entravé derechef l'œuvre régénératrice par leur mauvaise conduite et leurs propos publiquement scandaleux, plus encore si, par tous les moyens, y compris les moins avouables, la franc-maçonnerie, puissante à Cayenne, n'avait juré de substituer à l'Église du Christ une autre Église, la sienne, en contrecarrant en tout et toujours et le gouverneur et M. Mélinon, qui finirait bien par se décourager puis lâcher prise, cependant que le clérical Hennique aux yeux malades n'apercevrait pas même la trame ourdie dans l'ombre. Or, voici qu'un capitaine de l'infanterie de marine, un certain Godebert, a été nommé directeur des pénitenciers. Avec son agrément et son appui, le pénitencier de Kourou, en face des îles du Salut, reçut, en promiscuité complète, des concessionnaires des deux sexes. Là ce sera, en dehors de toute religion, sans le moindre culte, en absolue liberté, chacun étant à soi-même sa propre loi et se faisant sa propre morale, la vie de pure nature, celle que déjà là-bas l'on décorait du nom de laïque. Le commandant local de ce pénitencier, l'un des plus influents sectaires de la ville, l'ami de Godebert et son âme damnée, fit tant et si bien que le général Hennique, prétendument aveugle, y vit bientôt trop clair dans cette entreprise d'immoralité qui était en même temps une machine de guerre contre les meilleurs serviteurs de la France. Ce pénitencier sans Dieu disparut de l'horizon.

Peu à peu aussi disparaîtront les établissements de

Saint-Laurent. L'État ayant retiré aux concessionnaires les vivres que jusqu'alors il leur octroyait, ce fut la misère, on peut dire générale. Les condamnés, non plus par unités, mais par bandes, s'évadèrent. Les uns parvinrent à gagner la Guyane hollandaise; les autres, plus nombreux, périrent dans les forêts.

En 1870, en avril, mourut le général Hennique, regretté, lui aussi, comme l'avait été le contre-amiral de Montravel. Le 30 du même mois, le colonel Loubère était nommé gouverneur intérimaire de la Guyane; en 1871, il sera titulaire. Mgr Dossat étant décédé en 1868, le P. Hervé fut nommé préfet apostolique. L'année 1870, qui fut un désastre pour la France, tourna en désolation pour les apôtres de la Guyane. Les transportés catholiques n'atteignaient même plus le chiffre de cent cinquante. Deux cents Arabes ou noirs de nos colonies comblaient en partie les vides.

Dans une année, dix-huit mariages, vingt-cinq baptêmes, cent quarante morts. Les Sœurs voient mourir les uns après les autres ou partir pour la France les aumôniers. Le P. Gaudré, mort à Saint-Pierre, a été rapporté à Saint-Laurent, où il était vénéré. Le P. De Mangin, qui venait de prêcher la retraite aux religieuses de l'hôpital, est décédé. On l'enterra à côté du P. Gaudré. On a pu dire que les funérailles de ces deux Jésuites furent, en quelque sorte, les funérailles de la mission elle-même. Le Supérieur général de la Compagnie, pensant que la présence de ses religieux à la Guyane n'avait plus d'utilité appréciable, mit fin à l'œuvre de l'aumônerie : deux mille catholiques au plus, répartis en six pénitenciers

pour sept ou huit prêtres ! Aussi, le 3 janvier 1873, le Supérieur de Cayenne reçut-il l'ordre de quitter, au moment opportun, la Guyane française avec les autres compagnons de Jésus, après avoir remis l'œuvre missionnaire entre les mains des Pères du Saint-Esprit. Le P. de Pontlevoy, provincial, avait écrit au Supérieur général des Spiritains :

« C'est avec une vraie confiance que nous laissons entre vos mains une œuvre d'abnégation et de dévouement qui nous fut chère. »

Le dernier aumônier partit le 18 avril 1874. Pas n'est besoin d'assurer que les Sœurs de Saint-Paul furent désolées par cet exode et consolées à la nouvelle qu'elles devenaient les filles du P. Emonet, récemment nommé préfet apostolique.

* * *

Notons ici qu'en 1872, la Supérieure principale, Mère Eulalie, est rentrée en France. Elle a été remplacée par Sœur Norbert Delisle, qui va lutter contre les épidémies de 1873, 1877, 1885, 1886, 1888, et qui décédera en 1889; quelle éloquence dans ces chiffres ! Mais l'heure n'est pas venue de son oraison funèbre.

L'année suivante, 1873, la fièvre jaune avait sévi à Cayenne. On avait dû consigner l'hôpital militaire, où dix des Sœurs étaient malades. En juin, le P. Emonet écrivait :

« Le fléau sévit avec plus d'intensité. C'est sans doute un châtement du ciel accompagné de miséricorde. »

Parmi les hauts fonctionnaires, l'action de la grâce

miséricordieuse ne fut pas stérile. Le président de la cour, M. Bernède, demanda les derniers sacrements. Le procureur de la République et le contrôleur se sont chargés de tout préparer pour la cérémonie; celui-ci la table, les flambeaux, l'eau bénite; celui-là le coton nécessaire pour les onctions saintes. Le gouverneur Loubère était présent; sa première parole fut celle-ci :

« Le président s'est-il confessé? »

A la réponse affirmative, son visage s'épanouit : « Oh ! tant mieux ! » dit-il.

Et le P. Emonet administra le malade.

L'une des premières pensées du préfet apostolique fut pour les pénitenciers. Le nombre en a été réduit à six : trois au Maroni pour Saint-Laurent, Saint-Maurice et Saint-Pierre; un à l'Ilet-la-Mère; un aux îles du Salut; un à Cayenne. On eut un instant l'idée de supprimer l'aumônerie de l'hôpital militaire. La franc-maçonnerie locale, très puissante, n'était pas étrangère à ces agissements irréguliers.

D'après une lettre du P. Emonet, 1^{er} mars 1873, le Gouvernement songait à envoyer à Cayenne des marabouts et des femmes arabes; il y ferait construire des mosquées.

Politique absurde, disait le Père, et dont les conséquences seraient désastreuses. Les Arabes, si on les favorise, ne tarderont pas à surpasser en nombre la population mâle de la Guyane, et ils pourront, quand ils voudront, ayant un langage que personne ne comprend, former et exécuter le complot de s'emparer de la colonie, en égorgeant les Français, qu'ils détestent au suprême degré ! Il n'y a qu'une caté-

gorie de personnes parmi les Français qu'ils estiment et qu'ils aiment, ce sont les prêtres. Or, viennent des marabouts, l'action du prêtre sera finie.

Le Père ajoute :

« Depuis que je suis ici, on baptise plus de la moitié des Arabes au lit de mort... Cela n'a pas été toujours ainsi; ce qui prouve que le respect et l'amour du déporté arabe pour le prêtre s'accroissent chaque jour. Donc, ni mosquées ni marabouts, Le bruit avait réellement couru que l'on allait élever des mosquées en Guyane, attendu que, parmi les transportés, il y avait un certain nombre d'Arabes envoyés d'Algérie. Le projet n'a pas eu de suite. Assurément, c'eût été chose à tout le moins étrange que de voir une nation chrétienne, au moment où, sous prétexte d'économies, l'on diminue les services religieux, prodiguer des sommes considérables pour implanter officiellement l'islamisme dans une colonie française. »

En 1876, le vénérable abbé Mahé ayant renoncé, après trente années de service, à la cure de Cayenne, la paroisse fut confiée au P. Guyodo. Ce religieux n'était pas seulement vénéré des Filles de Saint-Paul pour les reflets de sainteté dont brillait son visage, il était populaire dans toute la ville et les environs. Durant l'épidémie de la variole, en 1870, qui ravagea la population noire, ne l'avait-on pas vu « dans l'atmosphère pestilentielle des cases, par les rues brûlantes, à travers les sentiers fangeux des quartiers », passant et repassant de son pas allongé, infatigable, sous le soleil de plomb?

« C'est mon Père bois qu'a passé », disaient les nègres.

Pour son endurance, ils l'avaient surnommé « le Père en bois ou de bois, le Père bois ». Et, tout en cheminant, il faisait son chemin de croix ou il priait avec ces gémissements ineffables de l'Esprit-Saint que l'apôtre Paul a entendus au fond des âmes prédestinées (1). On ignorait sans doute qu'il portait continuellement « une chaîne de fer avec les pointes en dedans » et que, voyant l'inutilité de ses efforts auprès de certains hommes, d'une part, et « ne pouvant, d'autre part, rester sans émoi devant un si grand malheur », il se levait chaque nuit pour prier une demi-heure à leur intention. On ignorait cela, mais personne n'ignorait que le P. Guyodo était un saint. Aussi, quoi qu'il en pensât, quelle action, la sienne ! Pendant que seize de ses confrères, échelonnés depuis l'Oyapock et le Terrain Contesté jusqu'au Maroni, évangélisaient les transportés, les nègres Boschs, et Bonis, et aussi des Indiens encore sauvages, lui, remplissait, chaque dimanche, son église de fidèles et de communians — plusieurs centaines de communians et jusqu'à deux mille à certaines fêtes.

A-t-on vu souvent plus beau spectacle en France? Les Filles de Saint-Paul n'en revenaient pas d'admiration et d'actions de grâces.

Cette même année, à Saint-Laurent du Maroni, les Sœurs ont vu mourir le P. Finot, et ç'a été dans tout le pénitencier une tristesse profonde. La Supérieure, qui est au Maroni depuis dix-huit ans, écrit à la Mère Norbert :

« Jamais nous n'avions encore constaté chose

(1) Le Père avait été nommé protonotaire apostolique.

semblable. Le regret d'un chacun est pour ainsi dire personnel, comme si l'aumônier était son bien propre, sa chose à lui seul, son père. Il est mort le 30 décembre. La veille de Noël, trente militaires étaient venus exprès de la caserne pour l'entendre au Salut, et tous se sont confessés. »

Il avait été l'objet, a écrit de son côté un religieux du Saint-Esprit, des soins les plus assidus et dévoués des Sœurs. Il n'a fait que passer au Maroni, mais il l'a embaumé.

Le commandant supérieur, M. Mélinon, écrit au P. Emonet :

« Sa mort a fait verser plus de larmes et fait éprouver plus de chagrin que je n'en avais encore vu se manifester à Saint-Laurent. Il était si bon ! On a vu pendant les fêtes de Noël les effets merveilleux de la grâce dont Dieu comblait son serviteur dans l'œuvre du saint ministère. Il faut être un privilégié du ciel pour toucher et entraîner, comme l'a fait ce Père, toute notre population et nous-mêmes. »

En 1877, la fièvre jaune réapparaît à Cayenne, non moins terrible que par le passé. La première victime fut un jeune homme de vingt ans, le comte de Gontaut-Biron, propre neveu du gouverneur, M. Loubère.

« Allons-nous-en, mon oncle, aux îles du Salut », dit-il dès la première atteinte.

Et ils partent. Sur le bateau se rencontre Mgr Emonet qui s'en allait prêcher la retraite des Sœurs. A peine débarqué, le jeune homme se trouve plus mal. Il demande le préfet apostolique, qui, l'ayant confessé, ne le quittera plus. A 6 heures du soir, on l'administre. Il répond à tout avec foi, résignation et grand amour

de Dieu. A 10 heures, il était mort. Au cimetière, M. Loubère, navré de douleur, et comme écroulé sous un poids trop lourd, faillit tomber dans la fosse :

« Adieu, cher et pauvre ami !... Tu m'avais été confié par ta mère !... Mon Dieu, que lui dirai-je ! »

Il fallut l'arracher du cimetière.

Ce premier cas foudroyant avait consterné la population de Cayenne. Le même soir, entraient à l'hôpital deux officiers amis. L'un dit à l'autre :

« Crois-moi, préparons-nous à mourir.

— Tu as raison, n'attendons pas à n'avoir plus nos idées... Ma Sœur, allez chercher le Père. »

Et pendant qu'ils se confessaient, la Sœur préparait son petit autel. Les deux jeunes gens communiaient en offrant à l'Hostie le sacrifice de leur vie. Le lendemain, l'un et l'autre n'étaient plus de la terre. Quarante soldats les suivirent dans la mort et dans l'autre vie.

« Écoute, camarade, dit l'un d'eux à son voisin, si je meurs le premier, écris à ma mère, *Paris, rue Saint-Denys, 12*. Tu la consoleras par ce seul mot : « Votre fils est mort chrétiennement. »

« Oui, camarade, je te le promets. Si je meurs avant toi, rends-moi le même service. »

Au lendemain de cette conversation, presque en même temps, ces deux jeunes gens trépassèrent.

Quant aux condamnés, qui étaient plus nombreux que les soldats, ce fut par centaines qu'ils furent emportés. Tous accueillirent les Pères avec reconnaissance. On n'a pas oublié que leur cimetière, aux îles du Salut, c'est la mer. Nous avons lu dans les récits des Sœurs et autre part que les requins rassasiés de

cadavres n'en voulaient plus. Certains corps, dit-on, restaient accrochés aux rochers, et il fallait des corvées d'hommes pour les en détacher.

Dans tous les pénitenciers, la mortalité était grande, et dans le personnel tant militaire que civil et parmi les transportés. L'un de ces derniers, un vieux pêcheur à qui la Sœur présentait le crucifix en lui disant d'en approcher ses lèvres, répondit :

« Vous n'y pensez pas, ma Sœur, un misérable comme moi ne mérite pas de baiser le bon Dieu ! De tout mon cœur j'implore mon pardon. »

A un jeune homme que la fièvre compliquée d'un rhumatisme aigu torturait, l'aumônier demanda :

« Que devenez-vous pendant vos longues nuits ? Ne perdez-vous pas courage ?

— Mon Père, je sais où trouver le courage dont j'ai besoin. »

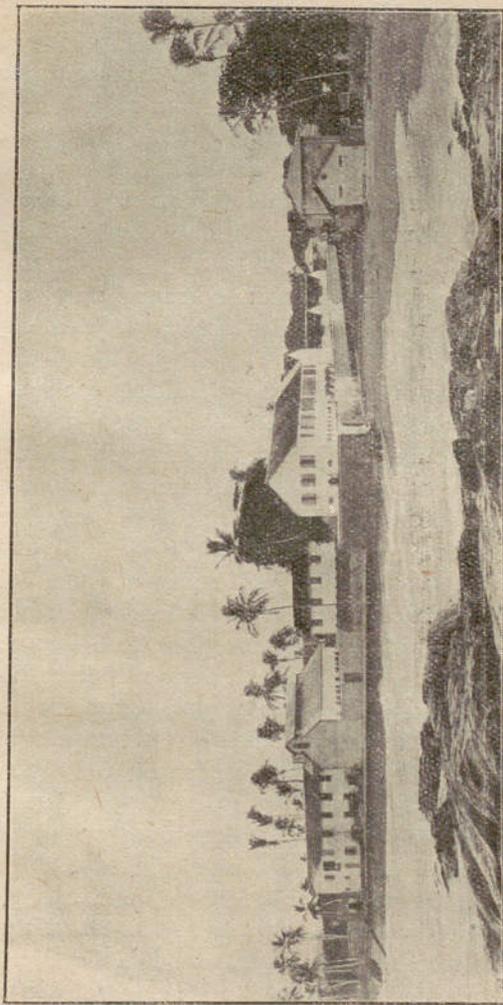
Et lui montrant le crucifix suspendu à son cou :

« On le baise et tout est dit. »

L'ayant confessé une dernière fois, le Père l'exhorte à solliciter de l'infinie miséricorde la remise de tous ses péchés passés et présents :

« Oui, mon Père, assurément de tous..., mais non pas pourtant de celui pour lequel j'ai été condamné, car j'en suis innocent ! »

Le 12 octobre 1880, à Cayenne, à l'hôpital militaire, dans la salle des sous-officiers dont elle était chargée, dans l'exercice même de ses fonctions, succombait à une attaque foudroyante d'apoplexie cérébrale Sœur Sainte-Éléonore Chauvet. Elle avait déjà échappé à la mort, son heure n'étant pas venue. Un jour, l'un de ses malades du pénitencier refusa gros-



Pénitencier de Cayenne. Vue du côté nord.

sièrement le médicament qu'elle lui avait préparé. Hors de soi, et pareil à un fauve que le dompteur aurait muselé, le malheureux, qui vient de cacher un couteau dans son lit, grognait à mi-voix :

« Va ! ce soir, je te tuerai. »

Un autre malade, du nom de Vialla, a entendu. Il sauvera la Sœur. Cinq minutes avant l'heure de ronde, il commence à se plaindre de douleurs violentes. Il dit à l'infirmier :

« Je t'en prie, appelle-moi la bonne Sœur, car ça me torpille dans les entrailles, si fort que je crois que je vais mourir.

— Mais non, patiente, lui répond l'autre, elle est à souper, ne la dérange pas. »

Dès que Vialla eut aperçu le fanal de Sœur Éléonore, il se leva, marchant à sa rencontre et simulant d'atroces contorsions. La Sœur s'apitoie, entre dans son cabinet :

« Je vais vous préparer un calmant. »

Il entre avec elle, et il lui révèle les desseins homicides de son triste compagnon. Comme il importait de ne rien faire comprendre à personne, Sœur Éléonore fit quand même, non sans quelque tremblement, le tour de la salle, mais elle ne s'arrêta pas près de la couche où le forçat à la chaîne faisait semblant de dormir. Le lendemain, la Sœur partait pour Cayenne, cependant que, pour le soustraire aux soupçons, Vialla était dirigé vers un autre pénitencier. Nous venons de dire la mort subite de la Sœur. L'impression que cet événement a produite tant en ville que parmi les membres des divers corps civils et militaires, à tous les degrés de la hiérarchie, fut des plus

profondes. Le Dr Gourrier, médecin en chef de la marine, salua d'un adieu touchant la Sœur hospitalière, « douce image de la Patrie et de la famille absentes ».

Les médecins, disait-il, sont placés mieux que personne pour connaître l'étendue et la valeur des services rendus par les Sœurs de Saint-Paul dans les hôpitaux civils et militaires de la plupart de nos colonies, et ils se sont toujours fait un devoir et un honneur d'en proclamer les bienfaits inappréciables. Pas encore cinquante ans d'âge et déjà vingt-cinq ans de service à la Guyane jusqu'à l'épuisement de ses forces par un labeur excessif ! Et elle est tombée au milieu même de ses malades qui lui ont porté les premiers secours ! N'est-ce pas là tomber au champ d'honneur !...

A Saint-Laurent, un officier du génie a été porté à l'hôpital, séparé, par conséquent, de sa femme. Le médecin, tous les jours, donnait à celle-ci des nouvelles de son malade. Il fut sauvé. Mais bientôt la femme, à son tour, tomba malade. L'officier dut se résigner à la même séparation. Bientôt, il parut évident que la femme allait mourir. Elle-même ne se trompa point sur sa fin prochaine. Et c'étaient des larmes, des cris de désolation, d'épouvante :

« Si jeune, disait-elle, et mourir ! Mourir pour être damnée !... Oui, damnée, ma Sœur ! Et j'ai été Enfant de Marie !... »

La Sœur, qui était loin de soupçonner l'état irrégulier de ce jeune ménage, exhortait la pauvre désespérée à la confiance en Dieu qui est un père et en son Fils béni le Christ qui est un Sauveur, lorsque, n'en

pouvant plus, la mourante lui avoua qu'elle n'était pas mariée.

« Mais, n'est-il pas vrai que vous avez le désir de régulariser toutes choses ! »

— Oh ! oui, ma Sœur, je le veux. »

Et l'enfant égarée rentra au bercail, en grâce avec Dieu et avec l'Église. Après le mariage, ce fut le saint Viatique. Ce fut l'Extrême-Onction. Ce fut le chemin qui mène à la maison d'éternité.

« Quel coup de miséricorde ! » disait la Sœur heureuse.

Deux Filles de Saint-Paul, elles aussi, furent victimes à Saint-Laurent, et du fléau et de leur dévouement : Sœurs Hyacinthe-Joseph Chrétien et Marie-des-Anges Huart. Sœur Hyacinthe, de la Guadeloupe où elle était, avait entendu l'appel de ses compagnes de la Guyane, trop peu nombreuses pour de pareilles fatigues, et elle était accourue. Dès le cinquième jour, le ciel s'ouvrait pour elle, à vingt-six ans d'âge. A quarante-quatre ans, ce fut le même triomphe pour Sœur Marie-des-Anges. Depuis longtemps déjà, praticienne de la charité, elle avait l'expérience de la vie hospitalière dans les pénitenciers. Dans la salle Saint-Louis où était son service, les malades difficiles à contenter ne manquaient pas. Le matin, la Sœur de la pharmacie remettait aux infirmiers les tisanes prescrites par les médecins; chaque malade en recevait un litre dans une pinte d'étain.

« Je ne veux pas de cette drogue, dit l'un d'eux à son infirmier; qu'on aille m'en chercher une autre.

— Cela ne se peut, répond doucement la Sœur, qui a entendu : l'infirmier serait puni, s'il vous obéissait.

Attendez la visite du médecin; réclamez, et peut-être vous donnera-t-il une autre potion. »

Le forçat prend la pinte et, d'un geste furieux, il la lança à la tête de la Sœur :

« Ah ! c'est ça ! La voilà ta tisane; bois-la si tu veux. »

L'infirmier, qui avait vu le geste, para le coup généreusement, en recevant lui-même le dur projectile; il fut blessé à l'épaule... Entre le médecin, qui fait saisir par deux infirmiers l'individu, on le porta à l'infirmerie du camp, où la tisane n'était autre que l'eau du fleuve. Sœur Marie avait échappé à un grave péril; elle n'échappera pas à l'épidémie. Quelques minutes avant de rendre à Dieu son âme, elle regarda chacune des personnes présentes : sa supérieure, ses compagnes, l'aumônier, le médecin; puis, profondément, elle se recueillit. Elle ne sortit de son silence que pour dire :

« Priez pour moi, car, dans quelques instants, je vais être au tribunal de Dieu. »

Ces simples paroles furent prononcées avec un calme, une sérénité, un accent tel que le docteur s'enfuit dans la galerie pour pleurer. Ensuite, elle pria que l'on arrangeât un peu son oreiller.

« Merci. »

Elle y posa sa tête en disant : « Jésus ! » et ce fut dans un dernier soupir son dernier mot d'ici-bas, et son premier, peut-être, là-haut, en apercevant le Christ !

Le fléau finit par disparaître une fois encore. Quatre médailles d'or furent décernées aux Sœurs Norbert, Supérieure principale, Anselme Charleux, Saint-Rémy Chaussard et Saint-Vincent Doron.

* * *

Pendant une nuit de l'été 1880, trois prisonniers de la geôle de Chartres s'évadèrent et, au moyen de draps de lits, escaladèrent le mur mitoyen qui s'élève d'une hauteur de dix mètres entre la prison et le jardin de la maison-mère de Saint-Paul. L'un d'eux, Hervé, condamné au bagne et reconnu malade, fut admis à l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni. Bientôt, se sentant mortellement atteint, il demanda l'aumônier. Le Père était absent. On alla chercher celui de l'établissement hollandais d'Albina, qui, de l'autre côté du fleuve, se trouve en face. Le Père le confessa, puis, croyant pouvoir retarder les derniers sacrements, il se retira au presbytère. A midi, Hervé fait appeler la Sœur, qui était à table :

« Je vais mourir. Je voudrais l'Extrême-Onction. »

Le prêtre vint. Hervé, dont le sang-froid était parfait et parfaite la lucidité, chercha lui-même dans le rituel les pages relatives au sacrement, il les présenta au prêtre, et il répondit à toutes les prières. L'aumônier s'en est allé. La Sœur aussi s'est retirée pour achever son repas. Bientôt accourt l'infirmier :

« Ma Sœur, Hervé désire vous voir. »

La Sœur se précipite vers le moribond. Celui-ci, d'aussi loin qu'il l'aperçoit, lui fait signe de se hâter. Quand elle fut proche, il lui tendit la main :

« Adieu, ma Sœur ! Je voulais vous revoir avant de mourir. Adieu ! »

Et le pécheur repenté exhala, avec ce geste de reconnaissance et un soupir, son âme.

Dans la salle de Sœur Claudine, deux infirmiers en

sont venus aux mains. Un troisième se précipite sur eux un couteau à la main :

« Je vais bien les séparer, moi », criait-il.

Épouvantée, la Sœur se jette au milieu de ces trois forçats. A la vue de cette femme intrépide qui s'exposait elle-même à la mort, celui qui tenait le couteau est pris de tremblement et le couteau s'échappe de ses mains. Stupéfaits, eux aussi, les deux autres lâchent prise. La Sœur les saisit chacun par un bras et les mène à leur lit :

« Couchez-vous, mes enfants, et demeurez tranquilles. »

Et les enfants de Sœur Claudine lui obéissent, tranquilisés par cette pensée que, grâce à la bonté maternelle de la religieuse, leur triste affaire en resterait là.

Hervais a vingt-cinq ans. Il est aussi violent que robuste. Or, il a résolu de se venger d'un camarade en le tuant. Cependant, le tuer de sang-froid lui répugne. Il s'est procuré une bouteille d'eau-de-vie, il l'absorbe; puis, vivement, il aiguise un couteau et cherche son ennemi. Ne l'ayant pas trouvé, il rentre dans la salle des malades vociférant et brandissant son arme :

« Il a beau se cacher, dit-il, il faut qu'il y passe, il y passera comme un pourceau entre les mains du charcutier. »

Les malades eux-mêmes avaient peur. Sœur Vincent, ayant entendu du bruit, sort de son cabinet, sans avoir été aperçue; puis, épouvantée, elle rentre, s'agenouille et demande à Dieu des lumières. Que faire pour éviter un malheur? De nouveau, elle sort, glissant plutôt que marchant, derrière Hervais,

qui agitait toujours son couteau tranchant. Vivement et adroitement, elle l'arrache de sa main et s'enfuit, redoutant pour elle-même la fureur du forcené. Hervais n'en croit pas ses yeux. Il resta là, bouche bée. Après un temps, et la surexcitation tombée, il reconnut le service que Sœur Vincent venait de lui rendre et la remercia; puis, sur son conseil et par son entremise, se réconcilia avec son compagnon. Lorsque, plus tard, la Sœur quitta son poste, il en fut inconsolable; il disait :

« J'ai perdu ma mère. »

Sœur Sainte-Perpétue Roy a été envoyée à Saint-Laurent pour suppléer à la cuisine Sœur Françoise Milliérat souffrante. Il y a là, comme premier cuisinier, un transporté italien, Frambolini, auquel la pensée n'était jamais venue qu'une autre religieuse pourrait un jour remplacer la titulaire. Tout de suite, il regarda la nouvelle venue comme une intruse :

« C'est donc vous, lui dit-il, qui voulez renvoyer notre Sœur ? »

— Mais non, je viens pour lui aider : elle a grand besoin de repos, voyez vous-même. Je sais que vous êtes bon garçon, habitué au service et habile, tout ira bien.

— Oh ! oh ! je ne sais pas si ça ira bien. »

Et ce disant, il ramassa tous les couteaux, grands et petits, pour, ensuite, dans un couloir voisin, les repasser. Là, il choisit le plus grand, et il se met à le faire tourner au-dessus de sa tête tout en regardant la Sœur et croyant bien que celle-ci ne le voyait pas, et il disait à mi-voix :

« Tu y passeras, par celui-là, et avant longtemps. »

Les deux Sœurs échangèrent un regard. Elles avaient compris le danger. Que faire ? Le dénoncer serait le perdre, car il était sur le point d'être libéré et renvoyé dans son pays. On prendra des précautions. En effet, Sœur Perpétue n'allait jamais à la cuisine sans Sœur Françoise, et, affectant de la regarder comme une Sœur première, elle lui témoignait toutes sortes de déférence et obéissance. Frambolini trouvait cela très bien; mais les deux religieuses, devenues en quelque sorte ses esclaves, trouvèrent mieux encore, lisons-nous dans les notes de l'une d'entre elles, lorsque, gracié, il s'en alla de Saint-Laurent.

A Frambolini succéda Raymond, ivrogne et parricide. Chaque semaine, avec une régularité jamais démentie, il s'enivrait, et alors, pour un rien, devenait dangereux. Malheur à qui s'approcherait de son fourneau ! Sœur Perpétue, sans en avoir l'air, faisait ce jour-là son travail, tandis que l'ivrogne vomissait contre elle toutes sortes d'injures qu'elle semblait ne pas entendre. Le lendemain, la Supérieure l'admonestait, et Raymond pleurait comme un enfant. Un jour, il se prit de querelle avec un nommé Versailles, chargé de la basse-cour. Versailles était entré à la cuisine pour y prendre des pâtées pour ses bêtes. Raymond le saisit par le cou, le renversa en arrière sur le fourneau et il étranglait le malheureux qui ne pouvait pas même crier. Sœur Perpétue était seule, les autres cuisiniers apeurés s'étaient enfuis ou cachés. Elle ne peut pourtant pas voir étouffer un homme sous ses yeux sans essayer de lui porter secours ! Par ses cheveux qui étaient longs, elle saisit le scélé-

rat et, à deux mains, elle tire tant qu'elle peut, si bien que l'assassin fut obligé de lâcher sa victime. Le pauvre basse-courrier jeta comme un grand râle, mais il n'était pas mort. La Sœur le pousse dehors et ferme la porte. Versailles veut rentrer pour se venger de son bourreau. Celui-ci veut sortir pour achever sa victime. Cependant, Sœur Perpétue, gardée par son bon ange, ne restait maîtresse de la porte que parce que les deux forçats, tout en voulant s'entretuer, avaient peur de la bousculer. A la fin, les surveillants, avertis, la délivrèrent de son poste héroïque et ils infligèrent à chacun des deux forçats six nuits de prison. Raymond resta encore sept ans en compagnie de Sœur Perpétue. Il ne la quitta que pour devenir concessionnaire et se marier. Oublieux sans doute des misères qu'il lui avait faites, il allait de temps en temps avec sa femme revoir et remercier la généreuse Fille de Saint-Paul, qui tant de fois lui avait pardonné.

*
*
*

En 1882, arrive à la Guyane le P. Hyacinthe Jalabert. Le P. Guyodo, son supérieur, lui confie l'aumônerie du camp Saint-Denis. Il voit là des yeux du corps, du cœur et de l'âme, des malades de toute nationalité, chinois, arabes, coolies, forçats. Il dit la messe. Il catéchise petits enfants et grandes personnes. Il baptise. En outre, les dimanches, il s'en va au Canal-Torcy en pleine forêt et il s'en donne à cœur joie. En 1883, malade des fièvres, il goûte pendant deux mois l'exquise saveur de la charité paulinienne. Une fois guéri, le voici, à deux cent cin-

quante kilomètres de Cayenne, au pénitencier de Saint-Laurent où il remplace près du P. Friederich le P. Holder. L'an d'après, en écho de la persécution religieuse qui sévissait en France, et qui va faire tant de mal à la mère-patrie dans toutes nos colonies, le directeur du pénitencier enlève de l'hôpital du Maroni les crucifix, les statues, les images. L'hôpital des déportés resta cependant aux Filles de Saint-Paul; mais que d'entraves à l'action missionnaire des prêtres et des religieuses! Le nombre des aumôniers ayant été réduit, les forçats eux-mêmes réclamèrent au directeur en disant :

« Plus de trente d'entre nous sont morts en demandant en vain les secours de la religion. »

De son côté, le P. Jalabert écrivait à Paris :

« Ces malheureux forçats, ces misérables rebuts de la société, souvent sont plus dignes d'intérêt que leurs propres gardiens. »

Pas un n'a refusé, au moment de mourir, son ministère. Dans une autre lettre il ouvre, pour ainsi parler, le demi-cloître des Sœurs :

« Elles sont onze. La Supérieure est une Bourguignonne franche, loyale, bonne à l'excès. Il y a la Mère Saint-Rémy qui dut un jour quitter son poste en pleurant. Toutes sont gaies. »

Dans ses notes particulières, nous lisons :

« La paix et la joie règnent dans cette maison... Que de joies j'ai goûtées dans ce lieu béni! Que de consolations sont venues à mon pauvre cœur du Cœur adorable de Jésus durant mes années d'apostolat au Maroni, dans cette chapelle pleine d'une douce et suave paix faite de solitude, auprès du Taber-

nacle ! On y prie avec bonheur, car on se sent près de Jésus vivant au milieu des malheureux, consolant par sa présence et ces âmes avilies par l'inconduite et ces autres âmes grandes par le dévouement, la charité, la pureté, qui viennent au secours des premières. »

En 1886, c'est derechef la fièvre jaune. A ce souvenir, le P. Jalabert écrira :

« Les religieuses firent des prodiges de dévouement. Plusieurs moururent. La première victime fut Sœur Julie, la plus jeune d'entre elles. Les décès se succédèrent rapidement. C'était l'heure où l'on venait de décider le remplacement des Pères du Saint-Esprit par des séculiers. L'épidémie arrêta net cette transformation. »

Le P. Jalabert ajoute ce détail piquant :

« M. Armand, directeur du pénitencier, refusa de laisser partir en congé ses subordonnés, sous prétexte qu'ils ne pouvaient quitter leur poste au moment du péril; mais lui-même s'empressa de prendre le premier courrier pour la France ! Naturellement, lui parti, les autres fonctionnaires l'imitèrent. »

Le P. Guyodo, ayant mis à l'abri, comme il put, ses missionnaires les plus jeunes, se multiplia pour assister partout les mourants. Partout aussi les Filles de Saint-Paul, en danger de mort, restèrent au poste de la charité.

En quelle année le P. Jalabert rentrera-t-il en France pour un temps ? Vers 1894, croyons-nous. Nous savons que ses supérieurs l'envoyèrent respirer l'air natal à Montagnole, en Savoie, pour y refaire sa santé délabrée. Là, près des siens, près surtout de Berthe, sa plus jeune sœur, il passa des journées

reposantes et charmantes. Il ne craindra pas de l'attirer peu à peu vers le Christ, l'Époux sanglant des vierges. Lisons une page de sa vie récemment écrite :

« Sur les routes ensoleillées de cette admirable campagne, le frère et la sœur devisent ensemble. Le missionnaire raconte la vie des Sœurs de Saint-Paul qu'il a vues en Guyane au chevet des lépreux, près des forçats malades. Il évoque la ferveur ressentie dans cette petite chapelle de l'hospice du Maroni où le Cœur de Jésus semble plus près des hommes, entre les réprouvés de la vie et les âmes pures qui les soutiennent. La jeune fille écoute. Dans son cœur, les paroles du missionnaire ont un profond retentissement. Ils vont ensemble en pèlerinage à Notre-Dame de Myans; ils prient avec ferveur l'un pour l'autre. Le frère a triomphé : sa sœur est gagnée à l'amour unique du Christ (1). »

Ainsi conversaient ensemble saint Ambroise et sa jeune sœur sainte Marceline, saint Benoît sur les pentes du Mont-Cassin et sainte Scholastique, et, plus rapprochés de nous, Mgr Forcade, des Missions étrangères, et sa chère sœur Alphonsine, Fille de Saint-Paul. Environ un an après la rencontre fraternelle, Berthe Jalabert entra à la communauté chartraine le 23 janvier 1895 et faisait profession le 28 août 1898, sous le beau nom de Sœur Véronique de Jésus.

Le P. Jalabert passa deux ans au collège de Cellule. Souventes fois, son âme s'en allait vers la Guyane.

(1) Mgr Hyacinthe Jalabert, *vicaire apostolique de Sénégambie*, 1859-1920, par Marthe PONET-BORDEAUX, p. 106-107. Paris, Beauchesne, 1924.

« Pauvre Guyane, puis-je croire que nous ne reverrons jamais ces plages arrosées des sueurs de tant de généreux apôtres? Les lettres que je reçois de là-bas rouvrent en moi une plaie à peine fermée, car il m'est impossible d'oublier cette mission et toutes les chères et saintes âmes que j'y ai laissées. »

En 1895, il part pour le Sénégal, où l'obéissance l'envoie. La pensée de sa sœur le suit partout. En 1899, ayant appris que Sœur Véronique avait été désignée pour la Chine, il écrit dans son journal :

« Je ne puis rien raconter ce soir : mon émotion est trop profonde; il y a trop d'agitation dans mon pauvre cœur. Ma bonne petite Sœur Véronique m'annonce qu'elle part pour la Chine. Nous ne nous verrons plus ici-bas, mais nous nous retrouverons dans votre sein, ô mon Dieu, vous notre amour et l'unique bien de nos âmes! »

Ne dirait-on pas la voix de saint Augustin résonnant dans ses *Confessions*?

« O Jésus, je vous offre ce sacrifice par les mains de votre Mère bien-aimée, et je vous prie de le bénir et de bénir celle qui en est l'occasion. Bénissez, ô Jésus, cette chère enfant qui vous aime et qui part joyeuse. *Consummatum est.* »

Le 17 décembre 1899, Sœur Véronique partait non pas pour la Chine, mais pour le Japon. Elle rentrera en France pour quelques mois, le 6 juin 1911. Le frère, devenu en 1909 vicaire apostolique de Sénégambie et devant séjourner en France assez longtemps, reverra cette même année 1911 Sœur Véronique de Jésus. Il vint à Chartres, et elle put l'accompagner en quelques pèlerinages, Paray-le-Monial, La Salette,

Einsiedeln, et en Savoie. Le 11 décembre 1911, ce fut le second départ pour le Japon. Ce même jour, le frère écrit :

« Ma petite sœur a dû partir tantôt de Marseille. Nous nous sommes vus pour la dernière fois à la gare de Lyon, le 13. O Jésus, nous avons accepté tous deux cette douloureuse et suprême séparation. Vous nous gardez unis dans votre cœur ici-bas, et là-haut nous nous retrouverons avec vous. »

Au matin, l'évêque avait offert le Saint Sacrifice pour la chère partante et ses quinze compagnes. Il leur avait aussi envoyé par télégramme sa bénédiction. En 1914, la jeune religieuse tombe malade. Le 8 février, l'évêque écrit :

« Il y a des heures tristes dans la vie... J'ai connu une de ces heures aujourd'hui. Ma bonne petite sœur missionnaire est très malade. O Jésus, elle vous a aimé et servi. Je vous la donne. Prenez-la dans votre ciel et laissez-moi seul expier mes misères, vous faire aimer et mourir dans votre amour. »

Le 14 décembre de cette année, Sœur Véronique de Jésus mourait, non pas au Japon, comme l'a écrit par erreur le biographe de Mgr Jalabert, mais à Chartres, à la maison-mère, où elle avait dû rentrer le 5 décembre 1913. A cette nouvelle, l'évêque écrit :

« Que votre sainte volonté soit faite, ô mon Dieu ! Réunissez-nous un jour tous les deux dans la sainte patrie pour vous bénir de toutes vos bontés! »

Et il relit les lettres reçues d'elle depuis 1912; cette lecture l'a remué jusqu'à fond d'âme. Deux ans après, il l'évoque encore et fréquemment. Le 29 janvier 1916, cheminant en plein désert, à travers la

brousse, en la fête de saint François de Sales si cher à la Savoie, il s'arrête un instant pour écrire :

« En 1911, en compagnie de ma sœur tendrement aimée, je parcourais mon pays, visitant tour à tour quelques parents qui nous restaient et les tombes de nos chers disparus. Où sont les jours heureux et doux passés à Montagnole avec ma bien-aimée Sœur Véronique?... »

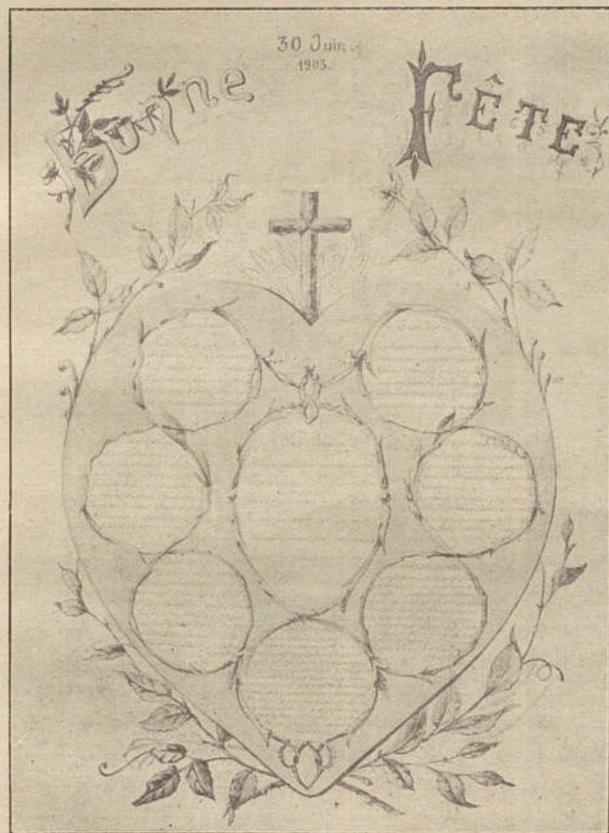
Détachons enfin de ce pieux et, pour nous, précieux journal, ces dernières lignes :

« Il y a trente-cinq ans, je voguais sur l'océan, en route pour la Guyane. A cette époque, vivaient encore mon père, mes sœurs, mes frères. Tous sont morts. Je reste seul sur la terre d'exil... O Jésus, je vous ai aimé, j'ai travaillé pour vous. Réunissez-nous dans votre saint paradis, où il n'y a plus de larmes, plus de misères, où règne votre paix en tout et pour tous! »

Un jour du mois de mai de l'an du Christ 1919, l'évêque de Dakar, revenu en France pour les besoins de sa mission, se rendra à la maison-mère de Saint-Paul, où il ne parlera et n'entendra parler que de Sœur Véronique de Jésus, de la Guyane et du Japon. Il n'avait rien oublié du passé ni personne. Voici que, s'entretenant avec toutes les religieuses réunies dans la salle de communauté, il s'interrompt tout à coup, disant d'une voix émue :

« Quoi, ma chère Sœur Perpétue! Vous êtes donc ici!... Que je suis heureux de vous revoir après notre vie commune au pénitencier de Saint-Laurent! O chère et inoubliée Guyane! »

Puis le cimetière de Chartres vit l'évêque à genoux



Ce compliment original est signé :
Un déporté de l'île Royale, plus habile dessinateur que poète.

sur la tombe de sa sœur, priant et bénissant. Du cimetière, il s'en alla au navire qui devait le ramener dans son lointain diocèse, et personne n'ignore dans quel terrible naufrage il a fait à Dieu, une dernière fois, pour l'Église, pour la France, pour sa chère chrétienté de Dakar, pour toutes les âmes, le sacrifice de sa vie, le 12 janvier 1920.

* * *

En 1888, sur le Maroni, à l'embouchure de l'Amazone, à dix kilomètres de Saint-Laurent, va se rouvrir ou plutôt s'improviser un nouveau pénitencier, abandonné depuis une vingtaine d'années, Saint-Jean, pour les relégués. Quatre hospitalières ont été demandées à Chartres. Elles sont arrivées à Cayenne au moment où se déclarait une fois encore une épidémie de fièvre jaune. Deux furent prises si violemment qu'on les crut perdues. Mère Norbert, voulant préserver les deux autres ; Sœur Florine Cerisier et Sœur Thérésine Roddier, les envoya à Saint-Laurent, où elles attendront la réouverture du pénitencier voisin. La fièvre les y poursuivit et les atteignit. Sœur Florine Cerisier, la première, le 20 février, a senti que l'heure de son immolation était proche, et, le sourire aux lèvres, elle s'est abandonnée à la volonté de Dieu. Jusqu'à la fin elle soupira. Elle demandera elle-même les derniers sacrements. Elle communiera en viatique. Elle renouvellera ses vœux en grande allégresse. Elle s'unira, en toute clarté et tranquillité d'âme, aux prières de la recommandation suprême, et le 28, au matin, un souffle très doux avertira le prêtre et les Sœurs que sur l'humble couche il ne

restait que l'enveloppe mortelle d'un corps virginal. C'était un mardi, « jour consacré aux saints apôtres », remarquait dans la lettre qu'il écrivait à Chartres, le 1^{er} mars suivant, l'aumônier de Saint-Laurent, le P. Fiederich, du Saint-Cœur de Marie.

Le 13 du même mois, le même Père reprendra la plume pour annoncer le trépas de Sœur Thérésine. « Sœur Florine était âgée de trente-neuf ans. Sœur Thérésine était encore à l'aube de sa jeunesse : vingt-trois ans. Elle venait d'être témoin de la belle mort de sa regrettée compagne venue de France avec elle il y avait à peine trois mois. Tout de suite, elle a compris son état. Tout de suite, à qui l'exhortait à la résignation, elle a répondu :

« Ce que le bon Dieu voudra sera le mieux. »

« Elle aussi, elle eut le bonheur de prononcer ses vœux perpétuels sur son lit de souffrances, souffrances aiguës, parfois terribles, vomissements noirs, prostration générale des forces, de temps en temps demi-délire. A ses Sœurs impuissantes qui la regardaient avec tendresse et le cœur brisé, à l'aumônier qui, malgré lui, pleurait, elle dit :

« A défaut du saint viatique que je ne puis recevoir, donnez-moi l'Extrême-Onction, le bon Dieu m'aidera à souffrir. »

« Le 12, pendant que le prêtre à l'autel célébrait la messe à son intention, la mort détachait de la croix la pauvre victime immolée. »

Au mois d'août arrivèrent à Saint-Jean les autres Sœurs.

« Comment nous sommes dans notre Saint-Jean, écrit Sœur Saint-Bertin Antony, il vous tarde de le

savoir. Nous n'avons trouvé que les quatre murs de notre habitation, mais beaucoup de bienveillance de la part du commandant et un empressement touchant pour nous procurer le nécessaire. L'hôpital est dépourvu de tout : ni draps, ni traversins, ni chemises. Tout est à faire. Nous nous récréons en travaillant. Une cabane couverte de vieux chaume sert d'église. Le P. Buisson est arrivé quelques jours avant nous. Nous tâcherons de le pourvoir du linge d'autel et des ornements nécessaires. Ce qui nous manque à nous, entre autres objets utiles, c'est une horloge ou du moins une montre. Dans le jour, on tinte les heures sur une cloche; mais la nuit?... Il advient que nous nous levons à des heures impossibles : à 3 heures deux fois cette semaine. Nos Sœurs me demandent si je les prends pour des Carmélites ou des Trappistines. Ce dernier vendredi, Sœur Laurentine Méric m'éveilla en disant :

« Je crois qu'il est temps de nous lever. »

« Je me lève; il était 2 heures. Le bon P. Buisson, ayant appris nos aventures, nous a prêté sa montre... »

A l'hôpital, ce fut une grande pitié pour elles que de voir tant de malades couchés on ne sait comment et qui leur disaient la parole des sœurs de Lazare à Jésus :

« Ah! si vous aviez été ici, tant de nos compagnons ne seraient pas morts! »

Et c'était vrai, apparemment : si peu ou si mal soignés! Mais à Saint-Jean, comme à Saint-Laurent, comme dans tous les pénitenciers, va s'écrire le livre d'or de la charité corporelle et spirituelle. Rappelons ce qu'est un relégué.

Le relégué diffère du transporté en ce qu'il n'a pas

commis de grands crimes. C'est le récidiviste des escroqueries et du vol, l'habitué des maisons centrales et des prisons. Il a subi tant de condamnations, dix, douze ou quinze, qu'il est regardé comme incorrigible. Le Code le différencie du transporté par le vêtement. Le transporté est habillé de grosse toile jaune, et chaque semaine sa figure et sa tête sont rasés. Le relégué, vêtu de toile bleue, porte sa barbe et sa chevelure. Le dimanche soir, après leur arrivée, le commandant a conduit les Sœurs à la relégation pour qu'elles se rendissent compte de leurs installations et travaux. Ils doivent se suffire à eux-mêmes. L'un fait du café. L'autre de la limonade. Celui-ci tient une épicerie. Celui-là, qui est menuisier, fabrique et vend des meubles. Tout récidiviste qui a passé six mois sans punition peut s'établir de même. Parfois, ils s'associent entre eux, à deux, à trois, et ils s'en vont chercher dans les bois ce qui leur convient. On annonce un convoi de trois cents récidivistes pour la fin de septembre et un pareil pour la fin de novembre.

Un jour, la Sœur, traversant la salle des malades, est arrêtée par l'un de ces malheureux :

« Ma Sœur, faites-moi la grâce d'appeler l'aumônier. »

Le voici :

« Mon Père, je suis un grand pécheur, un scélérat. Je vais bientôt paraître devant Dieu. Auparavant, je dois et je veux lui demander pardon. Mais puisque j'ai eu l'audace de pécher publiquement, j'aurai le courage de m'accuser en public. Mon Père, confessez-moi. »

L'aumônier eut toutes les peines du monde à le résigner au tête-à-tête de la confession. Le lendemain, ce converti mourait.

Un autre malheureux, que l'on aurait cru possédé, tant il faisait près de ses camarades l'office des démons, devint si malade que Sœur Sainte-Amélie osa lui parler de Dieu et même lui proposa un entretien avec le Père. Paroles et proposition furent assez mal accueillies. Plus d'une fois, mais sans insistance trop marquée, la Sœur revint près de la pauvre âme.

« Je ne vous dis ni oui ni non. D'ailleurs, je ne suis pas plus malade. »

Ceci se passait au cours du mois de Marie.

« Ma Sœur, dit le médecin, cet homme n'en a pas pour longtemps. »

La Sœur redoubla de prières devant Dieu et devant la Mère de Dieu, refuge des pécheurs.

« Mon ami, dit-elle à son client, pensez-vous à votre âme et à l'autre vie? »

— Laissez-moi tranquille. Lorsque le moment sera venu, je vous le dirai. »

Le médecin déclare qu'il n'a plus que quelques instants à vivre.

« Laissez-le, ma Sœur, disaient les autres malades : il a fait trop de mal dans sa vie, et il mérite de mourir comme ça. »

Mais une Fille de l'Apôtre ne parle point de la sorte : elle sait le prix du sang du Christ et le prix des âmes. Elle prie avec plus de ferveur et de confiance que jamais, et voici qu'au dernier jour du mois de mai, avec autant de bonheur que d'actions de grâces, elle entend ces mots sortir de la bouche du converti :

« Ma Sœur, envoyez-moi le Père ! »

En voilà un troisième qui, avant d'entrer à l'hôpital, avait écrit et signé ses dernières volontés, celles-ci entre les autres :

« Je veux mourir sans prêtre, ni sacrements ni prières. »

Et il avait remis ce papier au commissaire. La Sœur fut dès lors prévenue qu'elle n'avait qu'à se tenir dans la réserve la plus absolue, sans un mot, sans un geste. Or, la nuit où il allait mourir, cet homme dit à son voisin :

« Va me chercher la Sœur. »

— Non, répond le voisin. Ne compte pas sur moi, je n'irai pas.

— Je t'en prie, riposte le malade, va me chercher la Sœur ou l'aumônier.

— Je t'ai dit que je ne voulais pas. Tu dois te souvenir de l'écrit que tu as signé... Meurs donc comme en ce temps-là tu voulais mourir. »

Voyant qu'il était abandonné à lui-même et impuissant à sortir de sa couche, le moribond se mit à appeler à son secours la Sainte Vierge, et ce fut en récitant l'*Ave Maria* qu'il rendit le dernier soupir.

Dans ce même hôpital de la relégation, un Arabe a remarqué le Christ du chapelet de Sœur Véronique de la Croix et il a exprimé à la religieuse le désir d'en avoir un pareil.

« Qu'en veux-tu faire, puisque tu n'es pas de la religion de Jésus-Christ? »

— Donne tout de même, moi pas content de la religion de Mahomet; moi vouloir mourir de la religion des Français. »

Le lendemain, la première visite de la Sœur fut pour son Arabe, dont la fin prochaine était visible.

« Ah ! te voilà, ma Sœur ! Moi bien content. Moi t'attendais. Moi vouloir m'en aller là-haut. Vite verse de l'eau sur ma tête. »

Et comme la Sœur se disposait à le quitter un instant :

« Moi t'en prie, toi pas partir, moi mourir ! »

Et il avait des larmes plein les yeux. La Sœur prend de l'eau bénite. Elle fait faire au mourant le signe de la croix. L'Arabe, se croyant baptisé, lui dit :

« Oh ! merci à toi, ma Sœur... Moi content, content !... »

Et il pressait sur ses lèvres le petit crucifix qu'elle lui avait prêté la veille :

« Viens, maintenant, mon Dieu ! moi si content !!! »

Et son visage, soudainement, se décomposa, et, subitement, cet homme de désir perdit connaissance. Sœur Véronique se hâta de le baptiser. On lui donna le nom de Bernard. Quelques minutes plus tard, son âme voyait Dieu, le Dieu des Français... Et, pour lui, comme pour tant d'autres en Orient, grâce à la foi de nos ancêtres, le nom de Français était synonyme de catholique.

*
*
*

A Cayenne, le 3 juin 1889, mourait à cinquante-sept ans Mère Norbert Delisle, en Guyane depuis 1860. M. Mouttet, le gouverneur, venait de lui remettre solennellement une médaille d'or pour les services qu'elle avait rendus à la colonie, et Dieu allait lui décerner une couronne de gloire immortelle. Elle était

née à Brou, au diocèse de Chartres, en 1831. A dix-neuf ans, elle quitta le toit paternel, foyer chrétien, et elle s'en alla frapper à la porte de cette communauté de Saint-Paul, dont l'une des missions est d'apprendre aux pauvres, tout en les secourant, la science de bien souffrir et de bien mourir. A vingt et un ans, elle a fait profession, puis, après un temps passé dans les écoles ou au service des malades, elle a débarqué à Cayenne, 28 octobre 1860. Elle y vivra un quart de siècle avec les forçats et autres malheureux de la Montagne d'Argent, du Camp Saint-Denys, de Saint-Louis du Maroni, de l'Ilet-la-Mère où elle sera Supérieure, de l'hôpital militaire de Cayenne enfin où elle sera à la fois Supérieure locale et Sœur principale de la colonie.

En cette double qualité, elle a été en relations avec tous les personnages de la Guyane : gouverneurs, ordonnateurs, directeurs de l'intérieur, inspecteurs en chef de la marine, directeurs des pénitenciers, commandants des pénitenciers et des bateaux, commandants supérieurs des troupes, etc., etc. C'est par centaines que l'on a trouvé dans ses cartons les lettres de ses correspondants officiels. On a remarqué que dans ses multiples et souvent difficiles négociations, elle n'a pas peut-être subi un seul échec grave. Doù lui venaient ce tact, ce savoir-faire, cette bonté, cette douceur, qui lui ont gagné l'estime et l'affection de tout un peuple ? De son heureuse nature, sans doute, mais singulièrement perfectionnée par la grâce. Avant toute décision importante, elle priait la Vierge-Mère, si bien nommée le Siège de la Sagesse : ne porte-t-elle pas sur ses genoux ou dans ses bras le Verbe de Dieu ?

Et elle ne manquait jamais d'invoquer saint Paul; d'une des paroles les plus connues de l'Apôtre, elle avait fait sa devise et la citait souvent : « A qui aime Dieu, toutes choses tournent à bien » (1); savait-elle que saint Augustin confirmait cette doctrine, et l'agrandissait encore en ajoutant : « Même les péchés » ? Après quoi, agenouillée devant le tabernacle et silencieuse, elle écoutait en son âme la voix du conseiller divin.

Indulgente aux humaines infirmités de l'âme et du corps, elle avait peur de contrister qui que ce fût : les faibles, elle les appuyait; les tristes, elle les consolait; les indigents, elle les nourrissait. De là, à ses obsèques, un long cortège de vieillards, de femmes et d'enfants en pleurs qui suivirent jusque par delà le trépasement leur bienfaitrice et mère.

Cette bonté ne dégénérait pas en faiblesse. Si calme qu'elle se montrât toujours et si douce, elle n'en restait pas moins la femme forte, la supérieure ferme, tenant par-dessus tout à l'observance régulière, et elle était d'autant mieux obéie qu'elle-même était aux exercices d'une exemplaire exactitude. D'autre part, mère pleine de sollicitude pour ses filles, elle veillait sur chacune et sur toutes. Elle obligeait les fatiguées à se reposer et prenait elle-même, lorsqu'il le fallait, leur service. Les Sœurs des pénitenciers surtout étaient l'objet de sa tendresse. De leurs privations habituelles, elle n'ignorait rien, et, quand elle le pouvait, c'était une de ses joies de leur faire quelque surprise ou de leur envoyer quelques douceurs.

(1) *Épître aux Romains*, VIII, 28.

Religieuse apostolique, elle étendait sur toute la Guyane son influence, aidant les uns et les autres, sans oublier les missionnaires, apôtres-nés, dans ses oraisons et communions, ne refusant d'ailleurs, si humble et modeste qu'elle fût, à qui les sollicitait, ses sages conseils. Combien de fois et à combien de personnes n'a-t-elle pas redit : patience et soumission à l'inévitable, résignation et oraison, triomphant, à l'heure de Dieu, de toutes les difficultés.

Le matin de sa mort, Mère Norbert avait communié. Quelques heures plus tard, elle avait reçu des mains du préfet apostolique, avec l'indulgence de la bonne mort, le sacrement de l'Extrême-Onction. Sœur Anselme, une autre elle-même, et qui l'avait remplacée en ses absences, avait recueilli ses dernières confidences; toute, les Sœurs, ses adieux les plus tendres. À 2 heures de relevée, paisiblement, sans le moindre effort, sans agonie, elle s'en alla vers Dieu comme l'enfant s'en va vers son père.

Le lendemain, plus de douze cents personnes assistèrent aux funérailles : toutes les autorités, depuis le gouverneur jusqu'au moindre fonctionnaire libre, et les Frères de Ploërmel avec leurs élèves, et les Sœurs de Cluny avec leurs jeunes filles des écoles et de l'ouvrier, les officiers en grande tenue ou en habit de ville, et le douloureux cortège, dont nous avons parlé, des amis et des pauvres... Chacun redisait : « Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur ! » (1).

*
* *

(1) D'après une nécrologie parue dans le *Moniteur de la Guyane* et les papiers de la communauté.

Sœur Anselme Charleux, signalée à l'attention des Supérieurs généraux par le gouverneur en personne, reçut presque aussitôt sur ses épaules le double fardeau du supérieurat de la maison de Cayenne et le principalat de la mission guyanaise. En 1835, âgée de dix-huit ans, elle était entrée à la communauté de Chartres. Le 6 février 1858, elle était arrivée à la Guyane. Après deux ans passés dans les pénitenciers de la Comté, elle fut attachée, 1860, à l'hôpital militaire de Cayenne pour ne plus le quitter. Elle traversa l'épidémie de variole de 1871 et les épidémies de fièvre jaune, 1873, 1877, 1885, 1888.

Un jour de l'année 1893, on vit arriver en Guyane comme visitatrice Sœur Marie-Vitaline, Supérieure à Chartres du pensionnat Saint-Paul. Quelle surprise et et quelle joie ! Surprise des yeux. Surprise du cœur. A l'escale des îles du Salut, elle fut visitée à bord par les Sœurs des pénitenciers, le temps seulement d'être émue et de les embrasser. « Sur leurs fronts, a-t-elle écrit, je croyais voir une auréole. » A Cayenne, Mère Anselme est au rivage avec sa voiture. En un clin d'œil on fut à l'hôpital militaire. Les yeux pleuraient plus que les lèvres ne parlaient.

Enfin, quelqu'un de France ! un visage de la maison-mère ! Nous ne sommes donc pas perdues en notre lointain exil.

Au Camp Saint-Denys, Sœur Vitaline répète une parole que maintes fois déjà nous avons entendue :

« C'est ici le rendez-vous de toutes les misères, de toutes les maladies, y compris toutes les fièvres et jusqu'à la lèpre ! »

En cet hôpital, elle a assisté à la première Com-

munion de quinze vieillards et à leur Confirmation par le préfet apostolique.

« Tout près, c'est le cimetière où beaucoup de nos Sœurs reposent en attendant la résurrection. En passant devant chaque tombe, quelles belles oraisons funèbres j'ai entendues ! Sœur Elisabeth dort à l'ombre de cette croix. Elle est tombée après vingt-trois ans de colonie. Les déportés l'ont pleurée comme des orphelins pleurent une mère. L'un d'eux, avant de mourir, disait :

« Je suis content, car je vais rejoindre Sœur Elisabeth, qui était si bonne et qui m'a converti ! »

« Plus loin, une tombe encore fraîche : Sœur Liguori.

« Un cancer la dévorait toute vive et, n'en ayant jamais parlé à personne, elle continuait son héroïque besogne sans une allusion, sans un soulagement, sans une plainte, et cela jusqu'à sa mort. A cette découverte, le médecin, saisi d'admiration devant cette victime de la charité, se prit à dire :

« D'un tel courage, seule est capable une religieuse ! »

La Sœur Visitatrice s'est embarquée pour le Maroni. A Saint-Laurent, les transportés convalescents font avec les fils blancs de l'aloès, très commun en ces parages, des pantoufles, des dessous de lampes, des tapis, des hamacs... Au petit jardin des Sœurs, dans une grotte tapissée de verdure et de fleurs, s'abrite une statue de Notre-Dame de Lourdes, « un peu semblable, dit-elle, à celle du jardin de la maison-mère, avec cette différence, toutefois, qu'à Saint-Laurent, il y a des nichées de serpents et à Chartres des nids d'oiseaux. Ici, comme dans tous les pénitenciers,

nos Sœurs n'ont pour infirmiers, cuisiniers, buandiers, jardiniers, etc., que des forçats. Le dimanche des Rameaux, un bon nombre d'entre eux sont venus à l'église chercher les palmes bénites, et nous étions heureuses de voir ces pauvres gens retourner à leur place les palmes du Christ à la main et chantant avec nous l'Hosanna au Fils de David ». Nous ne suivrons pas Sœur Vitaline plus loin dans ses courses à travers les pénitenciers, ni à Saint-Jean où nous étions naguère, ni aux îles du Salut qui, depuis longtemps, nous sont connues.

Dès 1889, la laïcisation des écoles de Cayenne et d'ailleurs avait été décrétée. Celles des Frères de Ploërmel étaient fréquentées par sept cents enfants; celle des Sœurs de Saint-Joseph par deux cents; les écoles publiques toutes ensemble arrivaient à peine à trois cents. Gerville-Réache, le gouverneur, de maçonnerie mémoire, agissait contre la majorité du Conseil général, seize sur vingt et un. En 1891, les parents retirèrent leurs enfants des écoles sans Dieu. Le coupable ne pouvait être que le P. Guyodo. Il fut destitué de son titre et de son poste de Supérieur ecclésiastique. Sans aucun souci de l'autorité religieuse, sans attendre le consentement du Saint-Siège, le préfet apostolique était remplacé par l'abbé Pignol, du clergé de la Guyane. Le Conseil général protesta contre ces insolences, violences et injustices. L'abbé Pignol refusa, comme c'était son devoir, la charge et les honneurs avant d'avoir l'agrément et les pouvoirs du Saint-Siège. Après de longs pourparlers et afin d'éviter sans doute de plus grands maux, le P. Guyodo reçut du cardinal préfet de la Propagande les lettres

qui, tout en le félicitant de son zèle, le déchargeaient, vu les circonstances, de la préfecture de la Guyane et lui annonçaient la nomination de M. Pignol. Aussitôt, l'humble et grand religieux alla se prosterner devant le nouvel élu qu'en même temps il saluait comme son successeur légitime. Le 3 mai 1893, après avoir demandé au préfet sa bénédiction, il quitta silencieusement Cayenne, où il avait tant prié, tant travaillé, tant mérité et si saintement enduré (1). Le gouverneur intérimaire Grodet, devant l'antipathie générale, ne put rester longtemps; il demanda lui-même son rappel. Le 3 juin 1893, tous les religieux du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, aumôniers des pénitenciers et desservants des paroisses, y compris le P. Jalabert, ont secoué la poussière de leurs chaussures, et, le bâton des pèlerins évangéliques à la main, sont partis, comme avant eux les compagnons de Jésus, pour d'autres rivages où les appelait la voix de Dieu. Les Filles de Saint-Paul garderont longtemps le souvenir de ces apôtres qui furent pour elles des frères et des pères. Elles ont encore quelques années de charité à vivre sur cette terre de misères. Restons avec elles, en achevant d'écrire leur histoire, et rentrons au pénitencier Saint-Laurent.

* * *

Assassins et voleurs n'y manquent pas, non plus quelques « braves brigands », comme les appelait

(1) Il s'en alla finir ses jours au Gabon, 1897. En 1900, on rapportera ses restes vénérés, et la population leur fera une sorte d'accueil triomphal. Quant à Mgr Emonet, la confiance de ses confrères l'appellera au supérieurat général.

Sœur Adéodat. Un matin de l'an 1892 ou 93, on lui apporta quatre hommes ensanglantés, quatre Arabes dont les têtes avaient été fracassées dans une rixe avec des Français. Un homme de la pire espèce, nommé Paillart, dit à un autre Arabe :

« Toi, venger tes camarades. Moi, donner à toi tafia pour boire et couteau pour tuer. »

Le tafia absorbé produisit aussitôt son effet. L'Arabe, pour s'assurer sans doute que le couteau était bien affilé, l'enfonça tout d'abord dans le ventre de Paillart, puis d'un second, d'un troisième, d'un quatrième Français. Les gardiens poursuivirent le meurtrier à coups de revolver et finirent par l'atteindre : ce fut un cinquième blessé pour Sœur Adéodat. De midi à 7 heures, le travail ne manqua pas aux chirurgiens, à la Sœur non plus. Pendant que celle-ci secondait les médecins, son cabinet resté ouvert n'était pas à l'abri des voleurs. Mais Montarel, l'un des pires garnements du pénitencier, un gourdin énorme au poing, se constitua le gardien fidèle. Plus d'un fut tenté. Nul ne succomba. Lorsque, le soir, Montarel reçut les félicitations de la Sœur pour son honnêteté courageuse, il lui dit :

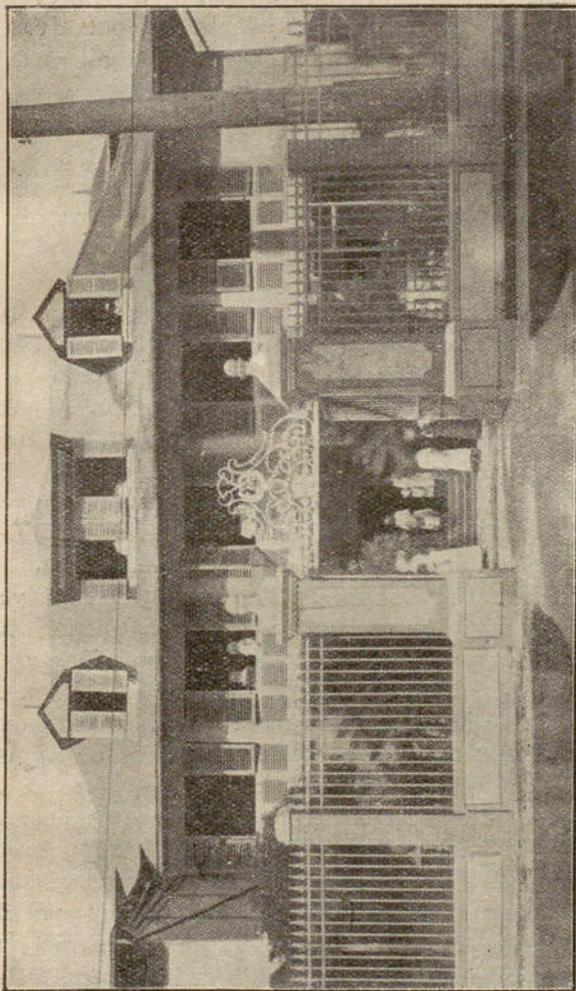
« Vous pouviez être tranquille, le bandit qui aurait eu l'idée de flairer les dames-jeannes, je l'aurais, d'un coup de ce bâton, assommé ! Comptez toujours sur moi, ma Sœur. »

Et Sœur Adéodat lui offrit un verre de vin.

Quant à Paillart, l'ivrogne aux entrailles perforées, le médecin avait dit à la Sœur :

« Faites-en ce que vous voudrez, il est perdu. »

Grâce au dévouement de l'infirmière et à son



Cayenne. — Maison hospitalière des Sœurs de Saint-Paul.

onguent napolitain, au bout de quatre mois, il était guéri, mais il boira plus que jamais. Au cours de sa convalescence, la Sœur aperçut une bouteille sous son traversin :

« Et vous direz encore, Paillart, que cette bouteille n'est pas pour vous ! »

Paillart, qui n'avouait jamais et mentait toujours, arracha le litre des mains de son infirmière, puis fit le geste irréfléchi de lui en donner un coup :

« Quoi, Paillart, vous auriez ce courage ? »

— Oh ! non, ma Sœur, je vous respecte trop !... »

De fait, tel soldat qui a insulté ses chefs, ce bandit de nuit, ce cambrioleur, ce faussaire, cet incendiaire, ce parricide, tous — sauf de rares exceptions — ont respecté, voire vénéré les Sœurs. Très particulièrement les Arabes.

Un fonctionnaire du Gouvernement français, que nous appellerons Eugène, a surpris, dans une infidélité, sa femme, et il a tué le complice. Condamné aux travaux forcés, à Saint-Laurent, il est employé aux vidanges de l'hôpital. De ce nouveau métier, on peut l'en croire, son dégoût était profond. De plus, comme bien d'autres, il est soumis à de longs jeûnes. Sœur Adéodat en avait compassion : sur les restes du repas de ses malades, elle prélevait encore, de temps en temps, quelques reliefs. Malade, Eugène entra à l'hôpital. Des jaloux firent contre lui de tels rapports que le médecin signa son *exeat* : « Qu'il sorte d'ici ! » et ajouta : *Illico*, c'est-à-dire : « Immédiatement ». Dans son désespoir, l'expulsé effaça le mot *illico* ; mais il paya cher cette rature. Dès le lendemain, en effet, on l'expédia à trente kilomètres au fond des bois, dans

l'un des plus mauvais chantiers du pénitencier. Trois mois après, sur quelque intervention puissante, non seulement la durée de sa peine était abrégée, mais on lui donnait un poste à l'hôpital. A cette nouvelle, telle est sa joie qu'il n'attend pas la chaloupe : elle ne devait reprendre le chemin de Saint-Laurent que dans quatre jours ; il demande la permission de la devancer. Quand il arriva près de Sœur Adéodat, ses pieds étaient en sang. La bonne infirmière l'a pansé, puis :

« Votre emploi, lui dit-elle, sera de laver la vaiselle. »

Le voilà content et reconnaissant. Après un certain stage, l'écrivain de service fut changé. La plume passa entre ses mains ; elle lui allait mieux, a écrit la Sœur, que le torchon. En cette fonction, il acheva son temps. Une fois libéré, il se plaça, en qualité de comptable, chez un négociant, à trente francs par mois. Chaque dimanche, il revenait voir sa bonne Sœur Adéodat et il lui remettait six paquets de tabac pour ses malades. Sa condamnation purgée, il rentra dans sa famille, et, peu de temps après son retour, sa mère écrivit à Sœur Céline, Supérieure au pénitencier, la lettre qu'on va lire ; elle est datée du 12 février 1897 :

« Ma Sœur, je veux vous exprimer toute ma reconnaissance pour toutes les bontés que vous avez eues pour mon fils, durant le pénible séjour qu'il vient de faire à la Guyane. Lorsque Eugène parle de vous, ma très chère Sœur, et des religieuses de votre communauté qui l'ont soigné pendant qu'il était au Maroni, il le fait avec un tel enthousiasme et un si grand respect que moi, sa mère, qui le connais très bien et le

sais d'une nature plutôt positive et froide qu'expansive, je me demande comment vous êtes arrivée à plier ce caractère d'une telle violence que, moi-même, je n'avais jamais pu le modifier.

« Seule, ma bien chère Sœur, vous pouviez, comme vous l'avez fait, avec l'aide de Dieu, me renvoyer mon fils croyant, alors que je l'avais vu partir, il y a cinq ans, si découragé par l'épreuve, qu'il était sur le point d'oublier que le premier devoir d'un chrétien est de se résigner à la volonté divine, quelque douloureuse et pénible qu'elle puisse être pour celui qui la subit. Toute ma vie je remercierai Dieu, qui a bien voulu permettre que, dans son malheur, mon enfant se soit trouvé à portée de vos charitables bontés; toujours, je vous conserverai une profonde gratitude pour tous vos bienfaits. Je viens, ma Sœur, de perdre mon mari, quatre jours après l'arrivée de son fils auprès de lui. L'émotion de le revoir l'a subitement enlevé à notre affection, par une congestion cérébrale foudroyante. Comme vous vous êtes montrée si bonne pour nous, j'ose le recommander à vos prières. Mon fils se rappelle à votre souvenir et à celui de Sœur Adéodat, dont il n'oubliera jamais les soins maternels... »

* * *

À l'île Saint-Joseph, en octobre 1894, les transportés, amentés par des anarchistes, ont comploté la mort du surveillant de ronde. Celui qui l'aura tué devra prendre son revolver et revêtir son costume. Puis il appellera tel et tel autres surveillants qui seront

tués à leur tour. Après ceux de Saint-Joseph, il appellera, sous prétexte de secours, ceux de l'île Royale, lesquels subiront le même sort. Après quoi, l'on brisera les portes et les fers. Les prisonniers une fois délivrés, tout le personnel y passera. Avec des cercles de barricade, ils ont fait des couteaux. Tout est prêt. Le commandant, prévenu du complot, l'a raconté aux religieuses, mais sans y ajouter foi. Néanmoins, deux surveillants ont été requis pour la ronde. Ils ont été tués tous les deux. Les transportés honnêtes ont jeté le cri d'alarme et corné pour être entendus de l'île Royale. La troupe arrive et maîtrise non sans peine les révoltés, qui avaient déjà blessé plusieurs de leurs camarades. Le lendemain, dix-huit de ces insurgés que les soldats n'avaient pu abattre en tirant dessus furent précipités dans la mer, où ils périrent. Pendant ce temps-là, les Sœurs préparaient pour les blessés des pansements; mais ni elles ni le personnel libre n'étaient en sécurité. Un bateau de guerre amena du renfort, et, peu à peu, par suite de mesures prudentes, l'exaltation des forcenés tomba. Peu de temps après, le 12 novembre, sur le rapport du chef de santé, Sœur François-Joseph Fontenille, pour le sang-froid et l'actif dévouement dont elle avait fait preuve pendant la rébellion en prêtant son concours aux médecins des îles, reçut du gouverneur un témoignage officiel de satisfaction.

En 1895, Mère Anselme verra mourir, aux îles du Salut, la Supérieure, Sœur Sainte-Amélie Gay. Née le 1^{er} avril 1850 dans les Ardennes, elle était rentrée à Saint-Paul le 4 octobre 1871. Elle quitta l'établissement de Senonches (Eure-et-Loir) en décembre 1888

pour la Guyane. Employée à l'hospice du Camp Saint-Denys, elle y resta jusqu'en 1891. De là aux îles du Salut, où elle fut chargée des salles d'officiers. Pendant l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit l'année suivante, elle ne quitta pas le chevet de ses malades. Le 15 août de cette même année 1892, elle fut nommée Supérieure. Moins de trois ans après, sans que rien fût prévoir une mort prochaine, elle avait, le 13 octobre, rempli sa mission d'hospitalière et paraissait devant Dieu. Le commandant supérieur, M. Bouchet, au nom du personnel des îles et au nom de l'administration pénitentiaire, prononça sur sa tombe des paroles de la plus respectueuse sympathie et d'une admiration reconnaissante :

« Rendons hommage, Messieurs, au dévouement sublime de Sœur Amélie et de ces nobles femmes qui renoncent aux joies du foyer pour se consacrer au soulagement des misères humaines, sans s'inquiéter des antécédents ni du caractère de ceux auxquels elles portent secours. Inclignons-nous devant nos Sœurs de charité... »

En 1896, la première Supérieure du pénitencier Saint-Jean, Sœur Saint-Bertin Attony, rentra en France après trente-sept années de Guyane, et médaillée d'or. En cinq années, 1887-1892, près des Filles des Saint-Paul et soulagés par elles, deux mille quatre cents relégués avaient vécu; mille étaient morts; deux cents s'étaient évadés; il en restait douze cents.

En même temps que Sœur Saint-Bertin, Mère Anselme prenait le chemin de la maison-mère pour y réparer quelque peu ses forces. On se rappelle que le

5 août elle fut décorée de la Légion d'honneur par le général Borgnis-Desbordes.

La vénérable décorée ne jouit pas longtemps du grand air qui monte des plaines de la Beauce sur le promontoire de Chartres, ni de cette douceur priante et reposante qui est comme l'atmosphère de la maison généralice des Filles de Saint-Paul. Elle reprit le chemin des soleils brûlants, des nuits étouffantes et des hôpitaux où l'on voit la pauvre humanité souffrir. Elle devint triste de ne pouvoir plus comme autrefois se donner tout entière au soulagement des douleurs corporelles et spirituelles. Le 2 décembre 1900, à 3 heures de l'après-midi, après une courte maladie, elle s'en alla rejoindre au ciel, en sa soixante-cinquième année, Mère Norbert, qu'elle avait si tendrement aimée, si filialement secondée. Nous passons sous silence ses funérailles, où présidait, pour le clergé, Mgr Pignol, préfet apostolique, avec les prêtres de la ville et des environs; M. Mouttet, gouverneur de la Guyane, avec les chefs des services publics et des grandes administrations de la colonie, les officiers de troupes de la marine, des représentants de la magistrature, du Conseil général, du Conseil municipal, toutes les corporations religieuses, et, en masse, la population blanche et noire de la cité. Au cimetière, le médecin en chef, M. Drevon, adressa l'adieu de tous à celle qu'il appelait « la bonne, la vénérable, la sainte Sœur Anselme. »

Le choix de la maison-mère pour l'héritage de la défunte se fixa sur Sœur Céline Aubry, Supérieure à Saint-Laurent du Maroni; héritage dans lequel nul ne manquera de ces joyaux et diamants du Christ cru-

cifié qui sont les épines de la Passion, les clous, les marteaux, la croix du Calvaire.

Une joie pourtant précéda ces douleurs. Ce fut la visite de Mère Céline, assistante de la Congrégation. On aurait dit qu'elle était venue saluer les victimes avant le victimat. Elle s'est complu, semble-t-il, dans la visite des cimetières. A Cayenne, ayant fait son pèlerinage aux tombes, comme l'avait fait Mère Viteline, elle écrit :

« Presque toutes nos Sœurs sont mortes de leur charité. Bon nombre de noirs, hommes et femmes, se prosternent sur les pierres qui recouvrent leurs restes vénérés, et ils invoquent les défuntés. »

Au cimetière de Saint-Laurent, elle s'agenouilla sur les tombes des compagnons de Jésus et des Filles de Saint-Paul, les uns et les autres frappés par les épidémies dans l'exercice de leurs ministères. « Toutes ces tombes, dit-elle, sont entretenues avec piété. » A l'île Saint-Joseph, il y a aussi quelques tombes d'aumôniers et d'hospitalières, mais plus de chapelle : elle est détruite. Personne n'est là maintenant pour relever les âmes et les consoler. A l'île Royale, où elle a passé neuf jours, il y a encore un prêtre. A la messe du dimanche, elle a vu le commandant, sa famille, les Sœurs et aussi les détenus. « L'un de ces derniers jouait de l'harmonium et d'autres chantaient. » Le 1^{er} janvier 1902, au sortir de l'église Saint-Sauveur, à Cayenne, elle entendit des anciens parmi les notables et des anciennes qui disaient :

« Pauvre Cayenne, que tu es déchue ! Où 'est le temps où le gouverneur, les officiers, les magistrats, se faisaient un devoir d'être là aux pieds de Dieu !

Nous nous serrions les mains en échangeant nos vœux. C'était sur la terre étrangère comme une réunion de famille. Avec la foi qui s'en est allée, la paix et l'union ont disparu. On dit même qu'une nouvelle persécution va commencer (1). »

*
*
*

Quoi qu'il en soit, la fièvre jaune recommence souvent, périodiquement, pour ainsi dire, d'aucuns précisent : environ tous les dix ans. Elle a fait cette année-là ses ravages accoutumés. Vers la fin de l'année, on pouvait lire dans le *Journal Officiel* de la République française :

« Par décision du ministre de l'Intérieur, des médailles d'argent sont décernées à M^{mes} Sœur Amédée Gardy, Supérieure au pénitencier de Saint-Laurent du Maroni; Sœur Alina François, Supérieure au pénitencier de Saint-Jean; Sœur Antoinette, Supérieure aux îles du Salut; Sœur Adéodat, Sœur Anna, Sœur Marie-Bénigne et Sœur Benoît, hospitalières aux mêmes établissements pénitentiaires. »

(1) Mère Céline a voulu visiter l'île du Diable. L'air, dit-elle, y est meilleur que dans les autres îles. La mer y arrive avec, par moments, une impétuosité prodigieuse, et alors ce sont des montagnes de neige qui s'abattent sur le rivage. En entrant dans l'île, on voit à droite deux maisonnettes, et vis-à-vis, à gauche, une maison assez vaste pour une quinzaine de gardiens. Au sommet, un chalet, entouré d'une véranda; à trois mètres de distance, un mur surmonté d'une grille. C'est là que fut logé le fameux Dreyfus. « A part l'isolement, il n'était pas trop mal », a remarqué la Mère.

ÉPILOGUE

Le 12 janvier 1904, ce fut un décret ministériel expulsant de l'hôpital militaire de Cayenne les Filles de Saint-Paul, qui le desservaient depuis cent quatre-vingt-deux ans; six mois plus tard, de tous les établissements pénitentiaires de la Guyane où, depuis leur ouverture, elles donnaient aux transportés, comme elles l'avaient fait en ville à tous, juifs, musulmans, païens, francs-maçons, sans distinction aucune, à travers d'effroyables et innombrables fléaux, sans plus compter leurs fatigues, souvent extrêmes, que le soleil ne compte les rayons qu'il déverse sur le monde entier, non seulement leurs fatigues, mais leur santé, mais leur vie, décret inqualifiable et suivi bientôt d'une circulaire qui ordonnait de remplacer, en qualité d'hospitaliers et d'infirmiers, ces filles de France couvertes de vertus, de médailles d'or et de croix d'honneur, par des forçats!

Les sympathies des honnêtes gens, médecins et autres, ne leur manquèrent pas. Non plus, les regrets et remerciements de leurs « amis » du bagne, dont certaines lettres ont été précieusement conservées par elles. L'un d'entre eux, au nom de plusieurs, pria, dans un touchant message, le journal *La Croix*, de Paris, d'exprimer aux prosrites, mieux, disait-il, qu'il ne pourrait le faire lui-même, leur désolation, leur admiration, leur gratitude éternelle.

« Pauvres exilés que nous sommes, indignes de compassion, peut-être, rejetés à perpétuité dans une colonie où le climat est l'un des plus meurtriers de la terre, nous demandons à Dieu, le Juge suprême, et aux hommes, si l'enlèvement des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, ces femmes dévouées à Dieu et à toutes les misères, notre unique espérance, notre suprême consolation, nos mères à notre chevet d'agonie, ne doit pas faire rougir ce beau pays que l'on nomme la France. Nous vous prions de demander à vos religieux et charitables lecteurs de prendre part à notre douleur et de remercier ces dignes hospitalières pour nous. »

Disons que l'on voit dans la chapelle de la maison-mère deux beaux autels en bois des îles travaillés avec amour et sculptés avec talent par des transportés et par eux offerts à la communauté des Sœurs, leurs bienfaitrices. Leur message à *La Croix* est daté du 22 août. Le 23, le navire décoré de ce beau nom, *La France*, emportait au pays natal les dernières hospitalières attachées à la transportation.

Celles-ci laissaient derrière elles les cendres de quarante-cinq religieuses tombées en témoignage de leur amour du Christ et de leur charité pour les misérables. N'est-ce pas justice que leurs noms soient gravés en cette histoire qui est la leur, comme ils le sont depuis longtemps — cette confiance nous est permise — en ce livre de la vie éternellement bienheureuse dont a parlé saint Paul (1)?

De 1851 donc à 1903 sont décédés à la Guyane

(1) *Phil.*, IV 3.

française, au service de la France, des colons et des forçats, les Filles de l'Apôtre dont les noms suivent :

S^r EPHREM, † 33 ans.
 S^r ZACHARIE, † 34 ans.
 S^r SYMPHOROSE, † 34 ans.
 S^r ROSALIE, † 26 ans.
 S^r STE-MÉLANIE, † 39 ans.
 S^r ST-CASIMIR, † 30 ans.
 S^r AZÉLIE, † 31 ans.
 S^r ST-JULIEN, † 28 ans.
 S^r ROSA, † 26 ans.
 S^r ANACLET, † 32 ans.
 S^r ISIDORE, † 39 ans.
 S^r MONIQUE, † 25 ans.
 S^r FÉLIX, † 48 ans.
 S^r ST-DENYS, † 32 ans.
 S^r ROMAINE, † 29 ans.
 S^r APOLLINIE, † 47 ans.
 S^r MACAIRE, † 46 ans.
 S^r MAXIME, † 34 ans.
 S^r FLORIDE, † 35 ans.
 S^r M-ADELPHIE, † 28 ans.
 S^r ST-LAUMER, † 24 ans.
 S^r M. DES ANGES, † 44 ans.
 S^r E.-JOSEPH, † 22 ans.

S^r H.-JOSEPH, † 26 ans.
 S^r S.-ÉLÉONORE, † 47 ans.
 S^r NATHALIE, † 58 ans.
 S^r FLORINE, † 39 ans.
 S^r M.-THÉRÉSINE, † 23 ans.
 S^r NORBERT, † 57 ans.
 S^r M.-RADEGONDE, † 43 ans.
 S^r ST-RÉMY, † 55 ans.
 S^r E.-MARIE, † 48 ans.
 S^r ST-LIGUORI, † 56 ans.
 S^r M.-BERNARDINE, † 49 ans.
 S^r L.-JOSEPH, † 48 ans.
 S^r THÉRÈSE, † 30 ans.
 S^r ANDRÉ, † 25 ans.
 S^r STE-AMÉLIE, † 45 ans.
 S^r ST-VICTORIN, † 63 ans.
 S^r LAURENCE, † 22 ans.
 S^r EXUPÈRE, † 37 ans.
 S^r ANSELME, † 65 ans.
 S^r ST-ÉMILE, † 37 ans.
 S^r M. DE ST-PAUL, † 31 ans.
 S^r ST-ALLYRE, † 50 ans.

A cette sorte de martyrologe, joignons les noms vénéralés des vétérans de cet apostolat héroïque, Sœurs fatiguées, éclopées, épuisées qui sont rentrées en France, après un séjour que nous indiquons, pour demander à leur maison-mère un linceul :

S^r HÉLÉNA, 43 ans.
 S^r ST-VINCENT, 41 ans.
 S^r ADÉODAT, 40 ans.
 S^r MARIE-JULIEN, 38 ans.
 S^r ROSINE, 38 ans.
 S^r STE-FRANÇOISE, 37 ans.
 S^r ST-BERTIN, 37 ans.
 S^r STE-JULIENNE, 37 ans.
 S^r LAURENTINE, 33 ans.
 S^r ALINA, 33 ans.
 S^r JUSTIN, 33 ans.

S^r STE-PERPÉTUE, 32 ans.
 S^r EUSEBE, 32 ans.
 S^r STE-SOLINE, 30 ans.
 S^r M.-ANNONCIADE, 20 ans.
 S^r F.-JOSEPH, 28 ans.
 S^r M.-BÉNIGNE, 28 ans.
 S^r ST-AMÉDÉE, 28 ans.
 S^r PAULIN, 26 ans.
 S^r STE-ANYSIE, 26 ans.
 S^r M.-LAURE, 26 ans.

Pourtant les Filles de Saint-Paul ne se rapatrièrent pas toutes. Quinze demeurèrent pour garder les cimetières et entretenir sur les tombes la flamme du souvenir, qui est en même temps celle de l'espérance. Trois d'entre elles travailleront dans un ouvroir indigène à Sinnamari (1), où avaient tant souffert les prêtres déportés là-bas en haine de la religion par les révolutionnaires athées de 1793 et secourus par les hospitalières de Cayenne, leurs glorieuses devancières. Les douze autres à Cayenne même, sur la place des

Palmistes, se consolent de ne plus se dévouer aux militaires de la mère-patrie, en soignant dans un hôpital libre les malades indigènes ou les passants qui souffrent.

Ainsi elles font encore aimer en Guyane la vraie France, la France de la charité, or donc la France de Dieu.



(1) Fermé depuis.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	III
CHAPITRE I ^{er} . — La Transportation. Les Iles du Salut	I
— II. — La Montagne d'Argent.	31
— III. — « Les roses de la Guyane ».	67
— IV. — Sur les bords du Maroni.	111
— V. — A travers les Pénitenciers	169
ÉPILOGUE	224
